



COMMISSION EUROPÉENNE

**Conclusions ministérielles sur le renforcement du rôle des femmes
dans la société**

Bilan d'exécution

Rapport final 2007-2008¹

Rapport élaboré par la Commission européenne sur la base des contributions des
partenaires EuroMed

¹ «Le présent document a été élaboré avec l'aide de l'Union européenne. Son contenu ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.»

Conclusions ministérielles sur le renforcement du rôle des femmes dans la société

Bilan d'exécution 2007-2008

Liste des abréviations	4
Préface	6
Introduction	12
PARTIE A. Actions et principes transversaux	14
1. Principaux domaines d'intervention.....	14
1.1 Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes.....	14
1.2 Encourager la promotion des femmes à des postes de direction et de décision (notamment dans la vie politique et économique)	17
1.3 Développer la capacité des institutions publiques nationales et des organisations de la société civile, notamment les associations de femmes	21
1.4 Encourager les campagnes de sensibilisation et les formations afin que les femmes exercent pleinement leurs droits fondamentaux	24
1.5 Continuer à mettre au point des initiatives pour prendre en compte la dimension du genre dans les budgets publics.....	27
1.6 Encourager et renforcer les moyens disponibles au niveau national pour collecter et analyser régulièrement des données ventilées par sexe	29
2. PILIER UN: DROITS CIVILS ET POLITIQUES DES FEMMES.....	32
2.1 Mettre en œuvre et/ou traduire par des réformes législatives et politiques les conventions des Nations unies relatives aux droits fondamentaux des femmes	32
2.2 Permettre l'égalité d'accès à la justice à tous les niveaux, y compris en matière de lutte contre la discrimination.....	34
2.3 Promouvoir la participation active des femmes au processus de décision politique dans la vie publique.....	35
2.4 Lutter (par le droit et par des actions) contre toutes les formes de violence envers les femmes.....	37

2.5 Améliorer la participation entière et égale des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la consolidation de la paix	42
3. PILIER DEUX: DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	45
3.1 Garantir l'égalité de traitement et le respect des droits des femmes dans leur accès aux systèmes de sécurité sociale, aux services de santé et installations de soin, et promouvoir des politiques adaptées aux besoins de la famille	45
3.2 Garantir l'égalité d'accès et de traitement, lutter contre la discrimination et promouvoir les droits des femmes dans le domaine de l'éducation, y compris les études primaires, secondaires et supérieures, l'enseignement technique et la formation tout au long de la vie.....	49
3.3 Améliorer les connaissances sur l'incidence des politiques macroéconomiques sur l'emploi et mettre au point des activités de recherche ciblées par sexe permettant d'élaborer des stratégies efficaces visant à renforcer le rôle des femmes dans l'économie.....	52
3.4 Garantir l'égalité d'accès et de traitement, lutter contre la discrimination et promouvoir les droits des femmes sur le marché du travail, y compris le retour à l'emploi après une longue absence	54
3.5 Favoriser l'esprit d'entreprise chez les femmes	57
3.6 Renforcer la protection et l'intégration des femmes migrantes et veiller à ce qu'elles exercent pleinement leurs droits fondamentaux, notamment en intégrant la dimension du genre dans les études et recherches sur la migration.....	60
4. PILIER TROIS: DROITS DES FEMMES DANS LE DOMAINE CULTUREL, RÔLE DES COMMUNICATIONS ET DES MÉDIAS	64
4.1 Favoriser l'accès effectif des femmes aux sciences et aux technologies dans le domaine des TIC	64
4.2 Renforcer la participation des femmes aux échanges culturels et au dialogue interculturel	66
4.3 Renforcer la participation des femmes dans les médias et la formation des professionnels des médias en matière d'égalité entre les sexes.....	67
PARTIE B. Priorités pour la prochaine période	70
Tableau 1: Actions prioritaires des pays euro-méditerranéens pour 2009 et au-delà, et comparaison avec les activités de 2008	74
Tableau 2: Les priorités proposées par les 24 pays pour 2009 peuvent être résumées comme suit:	95
ANNEXE 1	96
ANNEXE 2	100

Liste des abréviations

ACIDI	: Haut commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel
AEEC	: Année européenne de l'égalité des chances pour tous
AICTO	: Organisation arabe des technologies de la communication et de l'information (Arab Information & Communication Technologies Organization)
AMS	: Service public de l'emploi (Autriche)
CAWTAR	: Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (Center of Arab Women for Training and Research)
CdE	: Conseil de l'Europe
CEDAW	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention on the elimination of all forms of discrimination against women)
CESAO	: Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CIDDEF	: Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (Algérie)
CIG	: Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes (Portugal)
CNUDE	: Convention relative aux droits de l'enfant
CREDIF	: Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (Tunisie)
DM/OMD	: Déclaration du Millénaire / objectifs du Millénaire pour le développement
DS	: Département des statistiques (Jordanie)
EEE	: Espace économique européen
EFE	: Agence de presse nationale (Espagne)
ETC	: Unité «Genre» de la Corporation pour l'emploi et la formation (Employment and Training Corporation) (Malte)
EU	: Union européenne
FER	: Fonds européen pour les réfugiés
FETE	: Faciliter l'égalité entre les sexes par l'éducation (Malte)
FGIF	: Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (France)
FIT	: Frauen in Technik und Handwerk (Femmes dans les professions techniques et artisanales) (Autriche)
FNUAP	: Fonds des Nations unies pour la population
FSE	: Fonds social européen
FTFS	: Foyers tenus par une femme seule
GCC	: Centre de compétences sur les questions de genre (Allemagne)
HCR	: Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
INE	: Institut national de statistiques (Portugal)
INPES	: Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (France)
ISTAT	: Institut national de la statistique (Istituto Nazionale di Statistica) (Italie)
IWSAW	: Institut pour les études des femmes dans le monde arabe (Institute for Women's Studies in the Arab World)
JNCW	: Commission nationale jordanienne des femmes (Jordanian National Commission for Women)
JRS	: Services jésuites pour les réfugiés (Jesuit Refugee Services)
KETHI	: Centre de recherche pour l'égalité entre les sexes (Grèce)
LAU	: Université américaine du Liban (Lebanese American University)
LOIEMH	: Loi organique sur l'égalité effective entre les femmes et les hommes de mars 2007 (Espagne)
MAFFEPA	: Ministère des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées (Tunisie)
MITC	: Ministère de l'infrastructure, du transport et des communications (Malte)
NCPE	: Commission nationale de promotion de l'égalité (National Commission for the Promotion of Equality) (Malte)

NSO	: Office national des statistiques (National Statistics Office) (Malte)
NU	: Nations unies
NUQUL	: Nom de famille (société privée) (Jordanie)
NYTKIS	: Coalition d'associations de femmes finlandaises (Finlande)
OAF	: Observatoire algérien pour la femme
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	: Organisation internationale pour les migrations
OIWAS	: Organisation pour l'intégration et le bien-être des demandeurs d'asile (Organization for the Integration and Welfare of Asylum Seekers) (Malte)
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
OSCE	: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PARES	: Programme d'élargissement des réseaux d'équipements sociaux (Portugal)
PFG	: Points focaux «Genre»
PME	: Petites et moyennes entreprises
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PRAGES	: Pratique de l'égalité entre les sexes dans les sciences (Practicing Gender Equality in Science) (Italie)
PSMC	: Code d'administration du secteur public (Public Sector Management Code) (Malte)
PTS	: Agence suédoise des postes et des télécoms
RCSNU	: Résolution du conseil de sécurité des Nations unies
RTBF	: Radio-télévision belge francophone
RTVE	: Radio-télévision nationale espagnole
CSAF	: Commission syrienne des affaires familiales
SGES	: Secrétariat général à l'égalité entre les sexes (Grèce)
SPE	: Service public de l'emploi (Malte)
TIC	: Technologies de l'information et des communications
TPO	: Territoires palestiniens occupés
UNIFEM	: Fonds de développement des Nations unies pour la femme
VCF	: Violence contre les femmes
VFS	: Violence fondée sur le sexe
VINNOVA	: Agence suédoise pour les systèmes d'innovation

Préface

L'un des objectifs adoptés lors du sommet de Barcelone de 2005, qui commémorait le 10^e anniversaire du partenariat euro-méditerranéen, était de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Un an plus tard, la première conférence ministérielle EuroMed sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société» s'est tenue à Istanbul, lançant ce qu'on a appelé le «processus d'Istanbul».

La conférence a instauré, pour une période de cinq ans, un cadre d'action commun qui atteste d'une volonté réelle d'œuvrer en faveur des droits humains universels et en particulier de l'égalité d'accès des hommes et des femmes à l'intégralité de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques.

Cela a relancé le partenariat euro-méditerranéen, notamment par l'encouragement donné au processus régional de consultation intergouvernementale associant la société civile, avec l'appui de mesures d'accompagnement financées par la Commission européenne.

L'année dernière, la Commission a publié son premier rapport sur la mise en œuvre du processus d'Istanbul. Le rapport de 2008 portait sur la situation des femmes dans la zone EuroMed. Il a été établi sur la base de questionnaires adressés à des organisations de la société civile et d'autres parties intéressées dans la région. Il s'agit d'un document factuel, neutre, qui permet à tous les acteurs concernés de se faire une idée plus claire de la situation.

Le présent bilan de mise en œuvre couvre la période de juin 2007 à juillet 2008 et il sera présenté, conjointement avec le rapport de la période prochaine, lors de la conférence ministérielle sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société» qui doit se tenir en novembre 2009 au Maroc. Nous espérons qu'il laissera apparaître des progrès considérables pour cette région.

Bien que d'importants efforts aient été consentis pour promouvoir le rôle des filles et des femmes dans la société, à tous les niveaux, il nous reste encore beaucoup à faire.

Le message est clair: sans une émancipation des femmes, les sociétés ne parviendront jamais à réaliser pleinement leur potentiel de développement.



*Benita Ferrero Waldner
Commissaire chargée des relations extérieures
et de la politique européenne de voisinage
Commission européenne*

Synthèse

Le présent rapport est le deuxième à être publié depuis l'adoption des conclusions ministérielles et du cadre d'action lors de la conférence ministérielle EuroMed sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société» qui s'est tenue à Istanbul en novembre 2006.

Comme l'année passée, les trois piliers de la déclaration d'Istanbul (droits civils et politiques; droits socio-économiques et développement durable; rôle de la communication et des médias) ont servi de principes organisateurs pour l'élaboration du rapport, bien que les divers aspects individuels relevant de chaque pilier aient, cette année, été résumés afin de simplifier le questionnaire. À ces trois sections a été ajoutée une première section relative aux aspects transversaux.

Les participants ont aussi été invités à fournir une page de présentation succincte et à exposer les activités entreprises entre septembre 2007 et juillet 2008, ainsi que les résultats obtenus durant cette période. Comme pour le rapport précédent, les pays devaient indiquer trois domaines d'action prioritaires pour la période suivante, à savoir 2008-2009.

Trente et une réponses ont été reçues de pays partenaires EuroMed (Algérie, Autriche, Belgique, République tchèque, Chypre, Danemark, Estonie, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Israël, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Malte, Mauritanie, Monaco, Maroc, TPO, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suède, Syrie, Tunisie et Turquie).

En plus des informations fournies par chaque pays, deux réseaux – le Forum euro-méditerranéen des instituts de science économique (FEMISE) et la fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures – ont donné un aperçu des activités menées dans la région et la Commission européenne a aussi rempli le questionnaire. Un membre de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne a également répondu.

Après la réunion ad hoc qui a eu lieu à Bruxelles le 13 octobre 2008, plusieurs pays et institutions ont remis leurs questionnaires ou une mise à jour des informations concernées (Danemark, CE, Allemagne, Grèce, Jordanie, Monaco, Territoires palestiniens occupés et Espagne) tandis que d'autres (Autriche, Chypre, République tchèque, Allemagne, Portugal et la République arabe syrienne) ont ajouté des observations à la première version du rapport. Ces commentaires et ajouts ont été pris en considération dans la version finale, hormis ceux (dans le cas de la Syrie, par exemple) qui se rapportaient aux outils et concepts du bilan d'exécution – importance de l'harmonisation avec d'autres mécanismes de déclaration, préparation de la conférence de 2009, etc. - dont il sera tenu compte dans le contexte approprié.

Actions et principes transversaux

*Depuis la dernière période de référence, un grand nombre d'activités ont été entreprises en vue de **promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes**. Des actions ont été consacrées à la représentation des deux sexes dans les médias et la publicité, y compris sur l'internet (par exemple en Belgique, en France, en Hongrie, au Maroc). Conscients de l'influence du système d'éducation en tant qu'outil de socialisation, plusieurs pays se sont aussi intéressés à la façon dont les rôles et les relations des femmes et des hommes étaient présentés dans le matériel didactique, les manuels et les programmes scolaires (par exemple, Chypre, le Danemark, l'Estonie, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, Malte, les TPO, le Portugal et l'Espagne). Certains pays se sont employés à combattre les stéréotypes sexistes dans le contexte plus large de la nécessité de changer les mentalités traditionnelles caractérisées par des stéréotypes négatifs (sur l'appartenance ethnique, les convictions religieuses, etc.) dans leur ensemble (par exemple, l'Italie et la Jordanie). En général, des efforts considérables ont été consentis, notamment en faveur des ONG et des collectivités locales. Les actions entreprises incluent des campagnes de sensibilisation et des concours, des séminaires et tables rondes, des formations à l'intention des décideurs et des professionnels des médias, des refontes de manuel,*

des publications et des rapports, ainsi que l'application de mesures législatives sanctionnant le sexisme.

Une série d'actions ont été menées pour faire en sorte de supprimer les divers obstacles à la **représentation des femmes dans les fonctions de décision et de direction** des partis politiques au niveau central et local, dans l'administration publique et dans l'économie. Parmi les mesures prises figurent l'établissement de quotas et autres dispositions spéciales destinées à renforcer la représentation des femmes dans les partis politiques, les organes du gouvernement, les services municipaux et dans le secteur privé, ainsi que des activités de formation aux postes d'encadrement, de tutorat et de développement de réseaux à l'intention des femmes (par exemple, en Algérie, au Danemark, en Jordanie, en France, en Finlande, en Allemagne, dans les TPO, en Espagne et en Tunisie). Plusieurs pays (par exemple, Chypre, la Lettonie, le Liban, Monaco, le Maroc) mentionnent des initiatives visant à réduire les exigences contradictoires qui pèsent sur l'emploi du temps des femmes en introduisant des congés de paternité et d'autres solutions novatrices pour la garde des enfants.

Durant la période de référence, un grand nombre d'actions touchant au **développement des institutions publiques et des organisations de la société civile concernaient l'égalité entre les sexes**. La législation existante a été renforcée (par exemple, en Suède) et plusieurs commissions, conseils et autres services comme des bureaux d'assistance et des refuges ont été créés ou restructurés. Des programmes de formation et de développement des capacités ont été mis en place afin d'accroître l'efficacité des structures existantes (par exemple, au Danemark, en Allemagne, dans les TPO, au Portugal, en République slovaque, en Espagne et en Turquie). Les budgets de programmes et projets à l'échelon central, régional et local ont été augmentés, et des organisations du secteur privé et de la société civile, notamment des associations féminines, ont bénéficié d'un soutien accru dans plusieurs pays (par exemple, en Autriche, en Finlande et au Portugal). Certaines réponses font état d'efforts appréciables pour resserrer les liens entre les services publics et les organisations de la société civile afin de mieux faire entendre la voix des femmes dans toutes les sphères d'activités (par exemple, en République tchèque, en Finlande, en Hongrie, au Maroc, dans les TPO, au Portugal, en Tunisie et à la Commission européenne).

Plusieurs pays déclarent avoir déployé des activités au niveau national sous l'égide de la **Campagne du Conseil de l'Europe contre la violence domestique et de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous (AEEC)** (par exemple, la Belgique, l'Italie et le Portugal). Certaines campagnes nationales portaient sur un thème bien précis et visaient à sensibiliser l'opinion à des problèmes de discrimination spécifiques, comme le harcèlement sexuel, la violence domestique et les inégalités salariales (par exemple, au Danemark, en Jordanie, en Turquie, en République slovaque, au Maroc et à la CE), tandis que d'autres abordaient de multiples aspects de la discrimination. De nombreux programmes de formation, séminaires et ateliers sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes ont été organisés, dont beaucoup s'adressaient à des catégories de prestataires de services publics, comme le personnel de santé et les forces de police.

Un nombre impressionnant d'activités relatives à l'intégration de la dimension du genre dans l'établissement des budgets nationaux ont été mises en place durant la période de référence (par exemple, en Algérie, en Finlande, en Jordanie, au Maroc et en Espagne). L'intégration de la dimension du genre dans les budgets intervient tant au niveau national et sectoriel qu'à l'échelon des municipalités. Plusieurs formations et ateliers ont aussi été consacrés à ce thème.

Une condition sine qua non de l'intégration de la dimension du genre et de l'établissement de budgets nationaux intégrant cette dimension est de disposer de statistiques et autres données permettant de mieux apprécier les écarts et les inégalités entre les sexes. De nombreux pays ont déclaré qu'ils s'emploient actuellement à renforcer la capacité nationale de **collecte et d'analyse de données ventilées selon le sexe**. Divers rapports et publications ont été produits pour rendre compte des efforts de collecte de données (par exemple, en Autriche, en Belgique, en Jordanie, en Pologne et au Portugal). Certains États mentionnent également des enquêtes sur l'emploi du temps, qui aident les

pouvoirs publics à identifier et prendre en compte les activités non rémunérées des femmes dans la sphère domestique et informelle, ou des études de faisabilité portant sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux basées sur les expériences et les bonnes pratiques de divers pays (par exemple, les enquêtes menées par l'Autriche et la CE).

Pilier I: Droits civils et politiques

Les réponses mentionnaient un grand nombre d'activités relevant de ce pilier, en renvoyant cependant, dans certains cas, aux éléments déjà présentés pour les aspects transversaux. Plusieurs pays ont fait état d'une série d'actions (rapport, signature, ratification) relatives aux grandes conventions internationales ou aux résolutions des NU comme la convention CEDAW et la RCSNU 1325 (par exemple, la Belgique, la Finlande, l'Allemagne, la Mauritanie, Monaco, les TPO, le Portugal, l'Espagne et la Syrie, entre autres), la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. En ce qui concerne la convention CEDAW, plusieurs pays ont fait état de leurs efforts pour diffuser auprès du grand public le texte de la convention, les rapports périodiques et les observations du comité CEDAW des NU (par exemple, l'Autriche, la Jordanie et Chypre). Certains pays ont mentionné l'adoption d'une nouvelle législation ou la révision de dispositions existantes afin de garantir une protection adéquate des victimes de harcèlement et de violences sexuelles, et d'infliger à leurs auteurs des sanctions pénales appropriées (par exemple, en Algérie, en Jordanie et dans les TPO).

La réponse apportée par la plupart des pays à la question de la **promotion de l'égalité d'accès à la justice** à tous les niveaux, y compris en matière de lutte contre la discrimination, tient généralement dans leurs constitutions respectives qui garantissent à tous les citoyens l'égalité devant la loi. Certaines réponses mentionnaient des mesures prises pour assurer une application effective de ces droits (par exemple, en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Jordanie et en Espagne).

Le thème de la **participation des femmes au processus décisionnel et à la vie politique** était abordé par de nombreux pays dans la première section relative aux actions et principes transversaux (par exemple, l'Algérie, la France, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, le Liban, les TPO, la Tunisie, entre autres). Plusieurs réponses mentionnaient l'établissement de quotas et d'autres actions positives visant à accroître la représentation des femmes dans les partis politiques, au parlement, à l'exécutif, dans les fonctions dirigeantes et à l'échelon municipal ou local (par exemple, en Belgique, en Israël, en Jordanie, en France et au Maroc). La formation des femmes et des filles aux postes d'encadrement est également citée par divers pays (par exemple, l'Italie, le Liban et la Suède).

Plusieurs pays déclarent avoir mis en oeuvre des **plans nationaux complets pour combattre la violence fondée sur le sexe** (par exemple, l'Algérie, le Danemark, l'Estonie, l'Allemagne, la Grèce, la Jordanie et la Finlande). Les stratégies adoptées passent par des réformes législatives, le développement des capacités pour les prestataires de soins de santé, la police et la justice, la collecte de données, des services de conseil, des numéros d'appel d'urgence, des bureaux d'assistance et des médiateurs, des refuges pour les victimes, ainsi que de vastes campagnes d'éducation à l'intention de l'opinion publique. La plupart des pays font état d'une étroite collaboration entre le gouvernement et les ONG pour apporter des réponses au problème de la violence fondée sur le sexe. Plusieurs pays mentionnent des actions préventives d'éducation qui ciblent des groupes d'âges plus jeunes comme les écoliers et les adolescents. La collaboration transfrontalière destinée à prévenir la traite des femmes à des fins de prostitution est également citée (par exemple, par la République tchèque). Certains pays ont aussi entrepris de s'attaquer à la racine du problème en mettant au point des programmes destinés aussi bien aux auteurs de violences qu'aux victimes (Suède). Le mariage forcé est de plus en plus reconnu comme une forme majeure de violence domestique (Belgique).

Quelques pays mentionnent des actions en faveur du **droit des femmes dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix**, en rapport avec l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU, sur le territoire national ou dans le cadre de

programmes de coopération au développement (par exemple, le Danemark, l'Allemagne, la Jordanie, le Liban, les TPO, la Pologne et l'Espagne). Les mesures concernent la participation égale des femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tout en reconnaissant leur vulnérabilité particulière dans les situations de guerre.

Pilier II: Droits économiques et sociaux des femmes et développement durable

Les réponses couvrent diverses mesures qui visent à assurer un **meilleur équilibre entre travail et vie privée pour les hommes comme pour les femmes** et reconnaissent les besoins particuliers des femmes qui travaillent, notamment en ce qui concerne la grossesse, la maternité et la garde des enfants, ainsi que la nécessité de veiller à ce qu'elles ne soient pas pénalisées par un retrait provisoire du monde du travail pour cause de maternité et à ce qu'elles puissent aisément reprendre la vie active (par exemple, en Autriche, en Israël, à Malte, à Monaco).

Les services de garde d'enfants sur le lieu du travail, la garantie de la pension de retraite, les allocations familiales, le congé parental et l'assouplissement des conditions de travail comptent parmi les mesures prises (par exemple, en République tchèque, en Finlande, à Monaco, au Portugal, en Suède, en Turquie). Certains pays déclarent avoir mis l'accent sur la santé génésique et sexuelle des jeunes filles et des femmes, au moyen notamment de campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA (par exemple, l'Algérie, la Belgique et le Liban). Les besoins supplémentaires des femmes handicapées ont aussi été reconnus dans plusieurs pays, où ont été créés des prix récompensant les employeurs et les entreprises qui se distinguent particulièrement dans ce domaine.

Des efforts ont été consentis dans divers pays afin d'**améliorer l'accès à l'éducation pour tous** et de diffuser plus largement l'éducation et la formation sur le thème de l'égalité entre les sexes tant parmi des groupes-cibles particuliers (monde judiciaire, administrations et prestataires de services) qu'auprès du grand public (en Algérie, en Belgique, à Malte, au Maroc, au Portugal, en Suède). Des mesures spéciales ont été prises pour encourager l'insertion des femmes économiquement inactives sur le marché du travail. Plusieurs pays déclarent avoir pris des dispositions pour combattre la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe, au nombre desquelles figurent aussi des actions visant à renforcer la participation des hommes dans des secteurs où prédominent traditionnellement les effectifs féminins, comme l'enseignement, surtout dans les niveaux inférieurs.

Plusieurs réponses font état de **recherches sur l'incidence et les causes sous-jacentes des inégalités salariales** et de la **ségrégation professionnelle fondée sur le sexe** (par exemple, à Chypre, en Finlande, en Allemagne et en Grèce). Des évaluations de l'impact des réformes économiques en termes d'égalité des sexes ont aussi été effectuées durant la période de référence. Des études ont, par ailleurs, été menées sur la participation des femmes à l'économie domestique et sur les différences dans l'emploi du temps des hommes et des femmes.

Si la loi garantit l'égalité des droits, certains pays déclarent cependant qu'ils ont déployé en outre des efforts particuliers en faveur des femmes qui peuvent éprouver plus de difficultés à faire valoir leur droits, du fait de leur situation (zones rurales, détention carcérale, etc.) ou en raison d'autres désavantages comme un handicap (par exemple, en Algérie). Les mesures prises passent par des apprentissages spécialement destinés aux femmes, surtout dans les domaines de compétences où elles sont actuellement sous-représentées; par la mise en place de programmes d'enseignement à distance; et par des initiatives de formation tout au long de la vie en vue de favoriser la réinsertion professionnelle des femmes qui ont quitté le marché du travail pour des raisons familiales ou autres (par exemple, en Autriche, en Algérie, en Allemagne, en Syrie et en Turquie). Des efforts visant à réduire l'écart salarial sont actuellement consentis par de nombreux pays (par exemple, la Belgique, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Finlande et la Tunisie).

Beaucoup de pays ont déclaré poursuivre leurs efforts ou en entamer de nouveaux afin d'**encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes** au moyen de subventions spéciales pour la création de sociétés, d'activités de formation, d'accompagnement et de mentorat, et de services d'assistance téléphonique à

l'intention des entreprises. Des études sont en cours dans plusieurs pays afin de mieux cerner la situation et les besoins des femmes entrepreneurs et de comparer les résultats avec la demande du marché (par exemple, en Allemagne, en Italie et au Portugal). La coopération entre les pouvoirs publics et les ONG et autres organisations de la société civile joue, à cet égard, un rôle crucial (par exemple, en Algérie, au Portugal et en Syrie).

*Certains pays font état d'initiatives qui tiennent compte de la situation particulière et des **besoins des femmes migrantes dans le cadre plus large des politiques d'intégration** (par exemple, Chypre, le Portugal et la Syrie). Si, à ce jour, le débat a surtout porté sur la situation problématique des femmes migrantes, un changement de perspective s'impose afin qu'elles puissent être considérées comme une précieuse ressource humaine. De nombreux pays s'efforcent de modifier leur législation et d'introduire des programmes spéciaux pour garantir la sûreté, la sécurité et le traitement respectueux des femmes et de leurs enfants dans les centres d'accueil, et pour les aider ensuite à trouver un logement et un emploi.*

Pilier III: Droits des femmes dans le domaine culturel, rôle des communications et des médias

*Bien que quelques pays ne constatent **pas de différences entre les sexes dans l'accès aux TIC** (par exemple, la Finlande, la Syrie et la Tunisie), la majorité d'entre eux explorent des pistes pour combler l'écart existant, avec parfois un soutien financier de l'UE (par exemple, en Algérie, à Chypre, au Liban et dans les TPO).*

*Plusieurs pays ont abordé les différents aspects de la **représentation des sexes dans les médias**. Certains ont mentionné des tentatives pour accroître la représentation et les responsabilités des femmes parmi les professionnels des médias, notamment aux postes de décision et pas uniquement dans leur rôle traditionnel de présentatrices des informations et autres émissions (par exemple, en Autriche, en Allemagne, en Israël, en Jordanie, à Malte, en Espagne et en Tunisie). D'autres pays, conscients de l'importance cruciale des médias en tant que canal de socialisation, ont aussi déclaré poursuivre leurs efforts pour combattre les stéréotypes sexistes dans la représentation des femmes par différents médias. Plusieurs pays s'emploient aussi à garantir un traitement sérieux et approfondi des questions de l'égalité entre les sexes et de la condition féminine, tant en ce qui concerne les progrès accomplis qu'en termes de défis restant à relever.*

Priorités nationales pour 2009

Les pays ont été invités à indiquer trois domaines d'action prioritaires pour la période 2008-2009. Un classement des priorités nationales, basé sur la fréquence des réponses se rapportant à différentes priorités et sur leur niveau d'importance respectif, a été établi afin de cerner les préoccupations et priorités communes dans la région EuroMed. Les résultats de ce classement peuvent être utiles pour contribuer au développement d'un plan d'action général d'Istanbul destiné à appliquer les conclusions ministérielles et d'un ensemble d'indicateurs et de points de repères pour le suivi et l'évaluation des progrès.

*Un tel plan d'action aurait non seulement l'avantage de refléter les différentes priorités nationales, mais il pourrait aussi orienter les décisions de financement des bailleurs de fonds, des pouvoirs publics et des ONG, et faire ressortir des possibilités d'échange d'expérience et d'expertise entre les pays dans les relations Sud-Sud, Sud-Nord et Nord-Nord. **L'accès au marché du travail** était considéré comme la première priorité par 9 pays sur 24 pour 2009.*

*En regroupant les trois niveaux de priorité, **la violence fondée sur le sexe** était le domaine d'action prioritaire le plus fréquemment cité (24 pays sur les 32 qui ont répondu aux deux questionnaires de la CE). **L'égalité entre les sexes**, couvrant un large éventail de domaines et de thèmes, venait en troisième position. D'autres priorités mentionnées étaient la **conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée**, la **participation politique**, **l'intégration de la dimension du genre**, et **la lutte contre les stéréotypes sexistes**.*

Introduction

L'engagement de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région EuroMed ne date pas d'hier. La déclaration de Barcelone (1995), qui établissait le partenariat euro-méditerranéen, traduit, pour la région méditerranéenne, la volonté politique européenne de respecter l'égalité entre les sexes en reconnaissant que la participation des femmes à la vie économique, sociale et politique est une composante essentielle du progrès de la démocratie et du respect des droits humains.

Le dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone a été célébré en 2005 par le sommet Barcelone+10. C'était aussi le dixième anniversaire de la conférence de Pékin, organisée en septembre 1995. Il était donc logique que la conférence EuroMed des femmes se tienne parallèlement au sommet Barcelone +10. La conférence des femmes a débouché sur des conclusions qui ont été intégrées au programme de travail quinquennal adopté à l'occasion du sommet. Le programme de travail quinquennal reconnaît la nécessité, pour les partenaires EuroMed, de prendre «des mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes», tout en encourageant la participation de la société civile afin de «renforcer ses capacités par une meilleure interaction avec les gouvernements et d'autres partenaires».

La conférence EuroMed des femmes a également plaidé en faveur de l'organisation d'une conférence ministérielle EuroMed sur la participation des femmes et l'égalité entre les sexes. C'est dans le prolongement de cet appel que la conférence ministérielle EuroMed sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société» s'est tenue à Istanbul en novembre 2006.

La conférence d'Istanbul a donné lieu à l'adoption de conclusions ministérielles et d'un cadre d'action concernant les droits et la participation des femmes dans chacun des trois piliers: droits civils et politiques, droits économiques et sociaux et développement durable, et droits dans les domaines de la culture et de l'information.

Le présent rapport est le deuxième à être publié depuis l'adoption des conclusions ministérielles et du cadre d'action lors de la conférence ministérielle EuroMed sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société».

Les 37 pays partenaires EuroMed réunis pour la conférence ont convenu de collaborer dans un cadre d'action commun pour renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région. Le nouveau programme régional «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed», instauré en mai 2008, montre que l'engagement de l'UE à soutenir des actions dans ce domaine n'a pas faibli.

Les bilans d'exécution annuels sont présentés lors des réunions de suivi ad hoc, qui se tiennent chaque année dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre.

Comme l'année passée, les trois piliers de la déclaration d'Istanbul (les droits civils et politiques des femmes; les droits sociaux et économiques des femmes et le développement durable; les droits des femmes dans le domaine culturel et le rôle des communications et des médias) ont servi de principes organisateurs pour l'élaboration du rapport, bien que les divers aspects individuels relevant de chaque pilier aient, cette année, été résumés afin de créer un questionnaire plus simple. Hormis ces trois sections, une première section relative aux aspects transversaux a été ajoutée.

Les participants ont aussi été invités à fournir une page de présentation succincte et à exposer les activités entreprises entre septembre 2007 et juillet 2008, ainsi que les résultats obtenus durant cette

période. Comme pour le rapport précédent, les pays devaient indiquer trois domaines d'action prioritaires pour la période suivante, à savoir 2008-2009.

Le rapport suit la structure des questionnaires, c'est-à-dire que la première section contient les réponses relatives aux aspects transversaux et que les sections suivantes sont consacrées aux activités mentionnées pour les piliers I, II et III. Chaque section se compose d'une synthèse succincte, suivie de la présentation détaillée des activités nationales. Le rapport s'achève sur des matrices qui résument les priorités nationales pour 2009 et les comparent à celles indiquées pour la période de référence actuelle. Une synthèse est également proposée afin d'analyser les tendances et les domaines d'intérêt et de préoccupation communs.

Trente et une réponses ont été reçues de pays partenaires EuroMed (Algérie, Autriche, Belgique, République tchèque, Chypre, Danemark, Estonie, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Israël, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Malte, Mauritanie, Monaco, Maroc, TPO, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suède, Syrie, Tunisie et Turquie).

En plus des informations fournies par chaque pays, le Forum euro-méditerranéen des instituts de science économique (FEMISE) a présenté plusieurs actions menées dans les pays suivants: Algérie (Observatoire Algérien de la Femme – OAF); Égypte (intégration de la dimension du genre dans la planification); Maroc (intégration de la dimension du genre dans la planification et le budget); Syrie (intégration de la dimension du genre dans la planification); Jordanie (statistiques régionales); Turquie (production de statistiques). La fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures a aussi donné un aperçu de ses activités. Par exemple, la première étude sur le thème «Culture et communication – Instruments fondamentaux pour le changement des mentalités et des sociétés» a été largement distribuée en arabe, anglais et français auprès de tous les réseaux et partenaires institutionnels. La Fondation a, par ailleurs, soutenu plusieurs projets au titre de l'appel de propositions 2007, thème «F» (Échanges interculturels entre femmes membres d'organisations de la société civile). Ces projets ont été lancés en 2007, mais se sont poursuivis en 2008 et certains d'entre eux sont encore en cours. Pour ne citer que quelques exemples: a) le *Forum euro-méditerranéen des jeunes pour l'éducation à l'égalité entre les sexes et à la citoyenneté* destiné à constituer une ressource novatrice de formation et d'enseignement en matière d'éducation civique et en particulier d'égalité entre les sexes; b) le *Dialogue interculturel sur la violence envers les femmes*; c) le projet *Femmes et nouveaux médias* visant à encourager les femmes journalistes de la région euro-méditerranéenne à jouer un rôle actif dans l'instauration d'un dialogue au moyen des médias; d) le projet *Avoir 20 ans en Méditerranée* destiné à produire une série d'enquêtes sur la situation des jeunes femmes en Algérie, en Égypte, au Liban, dans les TPO, en Turquie, au Maroc, en Italie, en France et en Espagne.

La Commission européenne a également rempli un questionnaire.

PARTIE A. Actions et principes transversaux

1. Principaux domaines d'intervention

1.1 Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes

Depuis la dernière période de référence, un grand nombre d'activités ont été entreprises en vue de promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes. Des actions ont été consacrées à la représentation des deux sexes dans les médias et la publicité (par exemple en Algérie et en Belgique), y compris sur l'internet. Conscients de l'influence du système d'éducation en tant qu'outil de socialisation, plusieurs pays se sont aussi intéressés à la façon dont les rôles et les relations des femmes et des hommes étaient présentés dans le matériel didactique, les manuels et les programmes scolaires (par exemple, Chypre, le Danemark, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, les TPO et le Portugal). Certains pays se sont employés à combattre les stéréotypes sexistes dans le contexte plus large de la nécessité de changer les mentalités traditionnelles caractérisées par des stéréotypes négatifs (sur l'appartenance ethnique, les convictions religieuses, etc.) dans leur ensemble. En général, des efforts considérables ont été consentis, notamment en faveur des ONG et des collectivités locales. Les actions entreprises incluent des campagnes de sensibilisation et des concours, des séminaires et tables rondes, des formations à l'intention des décideurs et des professionnels des médias, des refontes de manuels, des publications et des rapports, ainsi que l'application de mesures législatives sanctionnant le sexisme (par exemple, en Belgique, à Chypre, en Estonie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Jordanie, au Maroc, en Pologne, en Espagne et en Turquie).

En **Algérie**, le ministère de la condition féminine et de la famille a procédé à deux enquêtes pour apprécier l'évolution de l'image de la femme.

En **Belgique**, des poursuites judiciaires ont été entamées par l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'encontre d'une entreprise responsable de publicités sexistes sur l'internet. La plainte a créé un précédent juridique en permettant d'apporter des clarifications sur le concept de sexisme et de faire condamner les auteurs de discrimination fondée sur le sexe. Le même institut a chargé en 2008 l'université d'Anvers de mener une étude approfondie sur la définition du «sexisme» et de ses aspects juridiques afin de trouver des moyens appropriés de combattre les stéréotypes. Une vaste étude sur les stéréotypes sexistes répandus par les médias parmi les jeunes a aussi été menée et ses résultats ont servi à élaborer de nombreuses publications, dont une qui s'adresse spécialement aux jeunes et qui doit être diffusée en 2009.

À **Chypre**, des sous-comités spéciaux du Mécanisme national pour les droits des femmes ont été constitués pour traiter des thèmes «Femmes et médias» et «Égalité entre les sexes dans l'éducation» à travers des campagnes et d'autres activités.

Au **Danemark**, le ministère de l'égalité entre les sexes a fait publier en mars 2008 un livre d'enfants et un guide à l'usage des enseignants des écoles maternelles en vue d'encourager une perception moins stéréotypée des rôles des deux sexes parmi les tout jeunes enfants. Les publications ont été distribuées dans toutes les écoles maternelles du Danemark. Dans le même esprit, le ministère a aussi mis à jour et relancé un site web interactif qui s'adresse aux adolescents, filles et garçons, pour promouvoir des choix moins stéréotypés dans les études qu'ils décident de suivre. En 2008, dans le souci d'élargir le spectre des rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes et d'informer le public cible sur les droits dans la société danoise, une série d'activités ont été organisées dans tout le pays à l'intention de groupes de filles et de garçons d'autres origines ethniques. Du matériel didactique est en cours de développement sur ce thème. Une étude portant sur les prérogatives de la masculinité dans les divers groupes ethniques a également été menée. Le ministère a, par ailleurs, mis en place une commission de la jeunesse pour favoriser la production et la diffusion d'informations sur la violence

au sein des jeunes couples. À l'issue de ses travaux, la commission de la jeunesse proposera une série d'activités concrètes que le ministère mettra en œuvre en 2009.

L'**Estonie** poursuit son concours annuel pour les ONG, organisé par le ministère des affaires sociales en coopération avec la fondation Estonie ouverte. Le thème retenu cette année était: «De la maternelle à l'université – sensibilisation à la dimension du genre dans l'éducation».

En **France**, une commission sur l'image des femmes dans les médias a été constituée. Ses membres sont des professionnels de la presse écrite, de la radio, de la télévision, des médias en ligne et de la publicité, ainsi que des représentants des secteurs de l'éducation et de la santé, de la société civile et du monde du spectacle. Cette commission soumettra des propositions dans le sens d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les médias.

L'**Allemagne** mentionne deux initiatives importantes: a) l'exposition interactive itinérante «Changer de rôle, changer d'image» est un projet collaboratif du ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes, et de l'Agence fédérale du travail, qui explore les stéréotypes dans la distribution des rôles entre les sexes et incite à une réflexion critique. Les visiteurs ont le loisir d'ajouter leurs expériences personnelles sous la forme de messages vidéo (www.rollenbilder.de); et b) la publication de la version anglaise de «Neue Wege – Porträts von Männern im Aufbruch» («Exploring New Paths – Portraits of Men in Transition»).

La **Grèce** cite plusieurs programmes d'action déployés dans tout le pays pour promouvoir l'égalité entre les sexes et lutter contre les stéréotypes. Il est prévu d'intégrer la dimension de l'égalité entre les sexes dans 700 programmes d'enseignement, à l'intention du personnel et des étudiants, et de créer un réseau en ligne d'écoles techniques et d'instituts de formation professionnelle; de mettre en place une «veille pour le suivi et l'évaluation des actions en faveur de l'égalité entre les sexes dans la politique de l'éducation», un centre de documentation destiné à rassembler, enregistrer et élaborer efficacement et de façon scientifique des informations concernant l'égalité entre les sexes. Le budget total pour ces programmes est d'environ 50 millions d'euros. Pour ce qui est des médias, les chaînes de télévision nationales ont été invitées à faire passer des messages visant à informer et sensibiliser l'opinion publique. La Grèce a aussi créé des récompenses, comme le prix «Femmes et égalité des chances» décerné à des films qui traitent des questions d'égalité entre les sexes (en 2007, par exemple, le prix est allé au film «Le Cahier» («Buddha Collapsed out of Shame» de Hana Makhmalbaf, Iran, France) et le prix «Égalité» de la Fondation pour la promotion du journalisme « Athanasios Vas.Botsis ».

La **Hongrie** a mis en place un groupe de travail spécial, dont les activités s'inspirent de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), dans le but spécifique de traiter de cette question. Au début 2008, un nouveau prix des médias, le prix du «Ruban pourpre», a été créé pour les membres de la presse qui s'emploient plus spécialement à diffuser des informations factuelles concernant les violences domestiques et qui s'associe à l'application du principe de tolérance zéro à l'égard de cette forme de violence.

Dans le prolongement de ses activités précédentes, le ministère de l'égalité des chances, en **Italie**, soutient depuis février 2008 un projet intitulé «Casser les stéréotypes» visant à éliminer les préjugés sexistes et autres a priori négatifs (ethniques et culturels), par le biais notamment d'activités scolaires et sportives.

Le projet «Création de la sphère publique» est mis en œuvre en **Jordanie** par une institution publique, le ministère du travail, et par une société du secteur privé, le groupe NUQUL (nom de famille). Le projet a pour objectif d'accroître la participation des femmes au secteur économique. Des audits seront menés dans ces deux organisations afin d'y intégrer la dimension du genre; il est prévu aussi de développer les capacités de la Commission nationale jordanienne des femmes (JNCW), ainsi que des points focaux et un service du ministère du plan et de la coopération internationale, qui s'occuperont des questions d'égalité entre les sexes. L'une des activités menées dans le cadre de ce projet consiste à

organiser des formations dans le but de changer l'image stéréotypée de la femme dans la société jordanienne.

Malte mentionne deux initiatives cofinancées par l'UE: «Faciliter l'égalité entre les sexes par l'éducation (FETE)» qui visait à modifier les rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes et les stéréotypes dans l'éducation; et «L'égalité entre les sexes dans les collectivités locales», une campagne de sensibilisation qui encourageait la remise en question, à l'échelon local, des rôles des femmes et des hommes, en vue de développer une culture d'égalité.

Au **Maroc**, les résultats de l'étude portant sur «L'image de la femme dans les médias... situation et perspectives» ont été publiés et un plan d'action a été élaboré pour mettre en œuvre la charte nationale d'éthique conçue pour promouvoir l'équité et l'égalité et améliorer l'image des femmes dans les médias marocains. Une étude a également été menée sur la diffusion d'une culture d'égalité.

Dans les **Territoires palestiniens occupés**, le programme Tawasol², financé par le gouvernement italien, est un important outil de communication destiné à promouvoir l'égalité entre les sexes, au moyen, notamment, d'échanges d'informations, de liens avec des initiatives et des conseils locaux, de partenariats avec la société civile et d'actions de suivi et d'évaluation. Des initiatives dans le secteur de l'éducation se concentrent également sur les aspects intergénérationnels, dans le but de briser le cercle vicieux de la discrimination. Elles comportent des cours dans les niveaux primaires et secondaires pour sensibiliser les élèves aux souffrances des femmes, d'une part, et leur enseigner le respect des droits humains, d'autre part.

La **Pologne** fait état d'un projet – «Stéréotypes et égalité des chances pour les femmes et les hommes dans les collectivités rurales» – qui vise à préparer les dirigeants locaux à animer des activités sur le terrain.

Au **Portugal**, la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes (CIG) a mis au point une liste de contrôle pour l'appréciation des manuels scolaires sous l'angle de l'égalité entre les sexes. Un prix annuel est décerné pour récompenser les efforts des médias qui s'emploient à donner une image équilibrée des femmes et des hommes.

Dans le contexte de son *Plan stratégique 2008-2011 pour l'égalité des chances*, l'**Espagne** s'efforce d'atteindre plusieurs objectifs afin de modifier les visions stéréotypées des deux sexes: (objectif 1) représenter les femmes et les «choses féminines» comme des sujets actifs dans la construction de la société; (objectif 2) contribuer à la diffusion d'images non sexistes dans les médias et la publicité; (objectif 3) promouvoir des modèles égalitaires, avec la participation d'importants acteurs sociaux comme les médias, les établissements d'éducation, les mouvements de jeunesse, la famille; (objectif 4) veiller à ce que les émissions de la radio télévision nationale espagnole (RTVE), les communiqués de l'agence de presse nationale (EFE), ainsi que les programmes des services publics audiovisuels régionaux respectent les objectifs visés aux articles 37 et 38 de la loi organique sur l'égalité effective entre les femmes et les hommes de mars 2007/LOIEMH, et enfin (objectif 5), veiller à ce que les programmes des médias privés respectent les objectifs visés à l'article 39 de la LOIEMH.

La **Tunisie** mentionne la publication par le CREDIF de trois magazines périodiques sur ce thème.

En **Turquie**, du matériel didactique a été mis au point à l'intention des décideurs, des experts et des responsables politiques afin de les sensibiliser à l'importance de l'égalité entre les sexes, de l'intégration de la dimension du genre et d'une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes dans le cadre du «projet de renforcement des capacités institutionnelles».

² En arabe, Tawasol signifie communication/contact.

La **Commission européenne** rapporte que le programme régional pour les pays du sud de la PEV, MEDIA, a sélectionné quatre projets liés à la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et à la lutte contre les stéréotypes. Le 12 juin 2008, la première réunion thématique ad hoc sur la «Participation des femmes à la vie politique du partenariat euro-méditerranéen» a rassemblé 34 délégations, qui ont formulé des recommandations concernant le rôle crucial que les médias sont appelés à jouer pour assurer une couverture plus positive des questions et des progrès accomplis en rapport avec les droits des femmes. En 2008, la CE a aussi soutenu des activités de sensibilisation auprès des entreprises, et plus particulièrement des PME, sur l'intérêt de surmonter les stéréotypes et de développer le capital humain représenté par les femmes.

1.2 Encourager la promotion des femmes à des postes de direction et de décision (notamment dans la vie politique et économique)

*Une série d'actions ont été menées à cet égard afin de supprimer les divers obstacles à la représentation des femmes dans les fonctions de décision et de direction des partis politiques au niveau central et local, dans l'administration publique et dans l'économie. Les mesures prises passent par des **propositions de dispositions spéciales**, comme l'établissement de quotas, en vue de renforcer la représentation des femmes dans les partis politiques, les organes du gouvernement, les services municipaux et dans le secteur privé (par exemple, en Algérie, en Autriche, en République tchèque, au Danemark, à la Commission européenne, en France, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie, en Israël, en Jordanie, en Lettonie, à Malte, dans les TPO, en Espagne, en Suède, en Tunisie et en Turquie), et par des activités de formation aux postes d'encadrement, de mentorat et de développement de réseaux à l'intention des femmes (par exemple, en Autriche, à Chypre, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Pologne) tandis que d'autres investissent dans le développement de capacités techniques et institutionnelles en organisant des séances de formation et de sensibilisation ou en renforçant des mécanismes nationaux ou des institutions au rôle similaire (par exemple, en Allemagne, en Grèce).*

En **Algérie**, des mesures spéciales seront prises pour inciter les partis politiques à permettre à davantage de femmes d'accéder à des postes de décision et à supprimer les obstacles à l'avancement des femmes.

En **Autriche**, dans le souci d'accroître la représentation des femmes aux postes de décision de l'administration fédérale, la loi sur les avis de vacances de postes dans la fonction publique a été modifiée pour mieux équilibrer l'ensemble des qualifications et aptitudes requises. Un «réseau de compétences pour les femmes» qui propose des initiatives de mentorat a été mis en place et le «parrainage mutuel» a été intégré dans le système de développement des ressources humaines de l'administration fédérale. La loi sur les universités prévoit que les conseils chargés de nommer les professeurs doivent compter au moins 40 % de femmes.

À **Chypre**, le mécanisme national pour les droits des femmes lance une campagne de sensibilisation visant à accroître la participation des femmes aux élections parlementaires européennes de 2009.

En **République tchèque**, les mesures n° 1.2, 1.7 et 7.3, adoptées par le gouvernement dans ses «priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes»³ encourageront l'accès des femmes aux postes de direction.

En mars 2008, le ministère de l'égalité des chances, au **Danemark**, a lancé une charte relative à l'accroissement du nombre de femmes dans les fonctions d'encadrement. La charte a été rédigée par un groupe de pilotage, comprenant des dirigeants de cinq entreprises publiques et cinq sociétés privées. Les entreprises qui signent la charte s'engagent à définir des objectifs en termes

³ <http://www.vlada.cz/scripts/detail.php?id=43728>.

d'augmentation de la représentation des femmes dans le personnel d'encadrement. Chaque entreprise doit se fixer des objectifs chiffrés et mettre au point des activités et des initiatives adaptées aux conditions dans lesquelles elle exerce ses activités, par exemple le secteur concerné, le nombre et la proportion des effectifs féminins. Le groupe de pilotage a publié un catalogue d'idées contenant des exemples de bonnes pratiques et d'outils de gestion des ressources humaines, qui constitue une source d'inspiration pour les efforts visant à accroître le nombre de femmes aux postes de direction. En août 2008, 34 entreprises publiques et privées avaient signé la charte.

En **Finlande**, la promotion des opportunités de carrières pour les femmes est l'une des six priorités du plan d'action du gouvernement pour l'égalité entre les sexes (2008-2011): la proportion des femmes, comme celle des hommes, dans les comités du gouvernement, les conseils consultatifs et autres instances similaires, de même que dans les organes municipaux et ceux qui s'occupent de la coopération entre les municipalités, à l'exclusion des conseils municipaux, doit être d'au moins 40 pour cent, sauf s'il existe des raisons particulières justifiant qu'il n'en soit pas ainsi. Le gouvernement poursuit ses efforts pour atteindre le même ratio 40/60 dans les conseils d'administration des entreprises à participation publique. Il continue aussi à dialoguer avec le secteur privé à propos des moyens d'améliorer les perspectives de carrière des femmes dans les entreprises privées. Un séminaire sur le thème des femmes chefs d'entreprise et des opportunités de carrières pour les femmes a été organisé en mai 2008. Un groupe de travail spécial mis en place par le ministère de l'administration publique et des affaires municipales a présenté les meilleures pratiques et les pistes à explorer pour accroître la représentation des femmes aux postes de direction du secteur public.

En **France**, après la réforme de la Constitution en 1999 et les lois connexes de juin 2000 et d'avril 2003, la loi n° 2008-175 du 26 février 2008 a été promulguée pour faciliter l'accès égal des femmes et des hommes au mandat de conseiller général et vient compléter l'arsenal juridique qui vise à assurer la parité entre les hommes et les femmes en politique. En ce qui concerne la vie économique, la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Cinquième République a modifié et complété, dans son article 1^{er}, le premier article de la Constitution par l'ajout de l'alinéa suivant: «La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.» C'est la condition préalable permettant au législateur de prendre des mesures qui viseront à garantir une représentation équilibrée des deux sexes dans les professions où persiste une discrimination. La législation pourrait exiger, par exemple, que les listes présentées pour les élections prud'homales comportent autant de femmes que d'hommes ou que les conseils d'administration des entreprises comptent un pourcentage minimum de femmes.

L'**Allemagne** cite plusieurs initiatives et mesures visant à renforcer l'égalité des chances dans les sphères politique et économique, par exemple: a) un «accord entre le gouvernement allemand et les confédérations professionnelles sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans le secteur privé» qui contribuera à garantir l'égalité d'accès à la formation, à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et la vie de famille, à garantir l'égalité des chances de promotion professionnelle et l'égalité des rémunérations (le troisième bilan de l'accord avec l'industrie intitulé «Égalité des chances – l'Europe en vue» a été publié en mai 2008, avec un communiqué de presse commun); b) une étude d'évaluation sur l'égalité salariale réalisée par l'Institut de l'économie allemande⁴ pour le compte du ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes en prévision d'une conférence qui doit être organisée par l'Union fédérale des associations patronales allemandes⁵; c) au moins deux sites web, www.frauen-machen-karriere.de et <http://www.frauenmachenkarriere.de/>, qui proposent des informations, des services et des échanges de vues sur le thème des femmes et du travail rémunéré; d) une série de conférences sur le thème «Quel type de soutien de famille pour l'avenir?»: première conférence d'experts, dans le contexte de l'UE, en octobre 2007, un appel d'offres pour des missions d'experts sur le thème «Pères au travail, hommes au

⁴ Institut der Deutschen Wirtschaft

⁵ Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände

foyer» – des études européennes, un atelier et une conférence de clôture; et enfin e) le projet «FRAUEN – MACHT – KOMMUNE» qui vise à renforcer le rôle des femmes dans la politique locale («Femme – Pouvoir – Commune»).

La **Grèce** a mis l'accent sur l'importance de la présence et de la participation des femmes dans le secteur public et social et dans les organes de décision. Les actions sont menées avec le soutien du Secrétariat général à l'égalité entre les sexes, qui déploie la phase finale du plan d'action quadriennal intitulé «priorités politiques nationales et axes d'action pour l'égalité entre les sexes» (2004-2008) dont l'objectif est d'intégrer la dimension du genre dans les priorités du pays, et plus particulièrement dans les domaines de l'économie, du développement et de la politique. Le plan d'action vise notamment à renforcer la participation des femmes au processus décisionnel.

Un groupe de travail spécial a été mis en place en **Hongrie** pour réfléchir au rôle des femmes dans la prise de décision en matière économique. Dans un premier temps, le groupe examine le domaine de l'emploi et les structures organisationnelles internes des lieux de travail. Des lignes directrices seront élaborées et les meilleures pratiques seront largement diffusées.

Israël dispose d'une législation très étoffée et avancée sur ce sujet et, en 2008, une commission pour l'égalité des chances dans le monde du travail a été créée au sein du ministère de l'emploi et de l'industrie.

En **Jordanie**, des femmes candidates aux élections municipales ont bénéficié d'une formation et plusieurs campagnes nationales ont été lancées pour encourager les citoyens à voter pour des femmes et à soutenir la participation des femmes en politique, ou pour encourager le vote en faveur de femmes qui se présentent aux élections parlementaires.

La **Lettonie** a choisi de s'attaquer aux obstacles qui entravent l'accès des femmes aux fonctions de direction et les empêchent de se maintenir sur le marché du travail, en introduisant des mesures novatrices pour la garde des enfants et en augmentant le nombre de crèches. Les hommes peuvent bénéficier d'un congé de paternité et, en dehors des avantages qui se rattachent spécifiquement à l'accouchement, tous les congés et prestations peuvent être accordés aux parents des deux sexes.

Au **Liban**, 20 femmes ont bénéficié d'une formation pour les aider à renforcer leur capacité à occuper des postes de décision.

À **Malte**, la NCPE a constitué un répertoire professionnel qui servira pour instaurer des actions positives en faveur des femmes (puisqu'elles sont sous-représentées) dans les divers secteurs de l'économie, pour permettre à des femmes de siéger dans les conseils et les comités nommés par le gouvernement, pour trouver des femmes susceptibles de prendre la parole lors de séminaires, de forums, de débats, ou dans les émissions de télévision et de radio, pour aider la commission et d'autres associations ou organisations à trouver à qui s'adresser quand l'expertise, l'avis ou la participation de femmes est souhaitée, et pour établir une liste d'adresses auxquelles seront envoyées des informations sur les activités de la commission.

Monaco indique que les femmes occupent 25 % des sièges du Parlement national, et bon nombre de femmes exercent des fonctions ministérielles. On trouve des femmes haut placées dans la hiérarchie du monde judiciaire et des syndicats.

Au **Maroc**, un plan d'action intégré a été conçu et déployé pour encourager la participation des femmes aux élections locales. Diverses activités ont été organisées, comme une conférence nationale et une caravane sur le thème «La participation politique de la femme: levier du développement social»; une conférence nationale intitulée «La participation politique de la femme en zone rurale: levier du développement local»; un concours de caricatures sur le thème de la participation politique des femmes et la préparation d'un livre blanc sur le même sujet.

La mission du ministère **palestinien** de la condition féminine est de mettre en place un cadre juridique, politique et économique afin de garantir l'égalité entre les sexes par l'intégration de la dimension du genre et la participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans le processus démocratique de construction de l'État. Dans ce contexte, il faut noter que l'objectif du plan de travail stratégique du ministère pour la période 2008-2010 est de renforcer l'intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques, à l'échelon local et national, de façon, notamment, à aider les femmes palestiniennes à jouer un rôle effectif dans le processus de décision politique. Ce plan stratégique est déployé avec le soutien de l'UNIFEM.

Conformément à son mandat, le ministère de la condition féminine a pu obtenir du Conseil des ministres que des unités «genre» soient constituées dans les ministères. C'est une première étape en vue de l'intégration de la dimension du genre à tous les niveaux, mais aussi pour contribuer à l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision, puisque ces unités seront placées sous la responsabilité de femmes nommées à des postes importants (directrice générale, au moins). Parmi les réalisations du ministère, on peut notamment citer: 1) une étude en cours sur «la participation des femmes dans les partis politiques»; 2) deux programmes liés aux OMD qui s'inscrivent totalement dans la ligne du plan stratégique du ministère et qui ont été approuvés pour la Palestine par le gouvernement espagnol.

La **Pologne** a lancé un projet intitulé «C'est bon d'être une femme d'entreprise!» pour encourager l'esprit d'entreprise parmi les femmes en diffusant des informations sur la création d'entreprise, les possibilités de financement et les moyens de faire connaître leurs activités.

En juin 2008, le ministère de l'entreprise et de l'énergie en **Suède** a annoncé une initiative destinée à accroître, grâce à des activités de formation et de développement de réseaux, le nombre de femmes susceptibles d'être élues à la présidence de conseils d'administration.

En **Syrie**, des femmes occupent des rangs élevés (par exemple, la vice-présidente de la république, deux ministres de l'actuel gouvernement et 12 % des parlementaires) et le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour renforcer la présence des femmes dans les pouvoirs publics locaux.

Le plan stratégique 2008-2011 pour l'égalité des chances, en **Espagne**, couvre tous les aspects relatifs à la participation des femmes. Afin de parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes, cinq objectifs ont été fixés pour augmenter le pourcentage des femmes aux postes de décision dans la fonction publique et la vie politique et accroître la participation des femmes dans les organes représentatifs et exécutifs du gouvernement central, dans les plus hautes fonctions et autres postes à responsabilité du système judiciaire, à la tête des entreprises et à des postes à responsabilité dans les médias. L'Institut des femmes, en collaboration avec d'autres entités, développe actuellement son deuxième projet de diffusion culturelle concernant l'accès des femmes aux postes de direction.

En **Tunisie**, durant la période de référence, 218 femmes ont reçu une formation du CREDIF pour les aider à renforcer leurs capacités et les encourager à jouer un rôle plus actif dans le processus de décision. En novembre 2007, le président a aussi recommandé aux partis politiques de renforcer la présence des femmes sur leurs listes pour les élections législatives et locales. D'après la mesure présidentielle, la représentation des femmes à des postes de décision devrait atteindre au moins 30 % en 2009 et leur pourcentage sur la liste électorale du parti présidentiel s'élèvera à 30 %. Il faut noter aussi que lors de son dernier congrès (30 juillet-2 août), le taux de renouvellement du comité central était de 77,4 %, dont 37,9 % de femmes.

Pour la période 2008-2013, la **Turquie** est en train de mettre en œuvre un plan d'action national, dont l'un des principaux thèmes est «Les femmes dans les mécanismes de pouvoir et de la prise de décision».

Comme le prévoyait la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), la **Commission européenne** a soutenu les efforts des États membres dans ce domaine, pour la collecte,

l'analyse et la diffusion d'informations destinées à être rassemblées dans une base de données européenne⁶. En outre, un rapport intitulé «*Les femmes et les hommes dans la prise de décision 2007 - Analyse de la situation et tendances*»⁷ a été publié en 2008. La Commission encourage aussi la création de réseaux parmi les parties prenantes et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau européen. À cette fin, un réseau européen de femmes qui exercent des fonctions de décision en politique et dans le monde économique a été mis en place en 2008. Enfin, il est important de mentionner que la Commission a aussi soutenu le travail de la présidence slovène (durant la première moitié de 2008) qui a examiné, dans le contexte du programme d'action de Pékin, des indicateurs de la situation des femmes dans la prise de décision politique au niveau européen. Ce travail a débouché sur l'adoption de conclusions du conseil en juin 2008 et de recommandations adressées aux États membres et aux institutions européennes afin de remédier à la sous-représentation des femmes aux postes de décision politiques. La Commission européenne a souligné que c'est essentiellement grâce au travail sur le terrain des associations de femmes, des administrations locales et des municipalités, des syndicats, etc., qu'il existe des voies d'accès pour la participation politique des femmes au niveau national.

1.3 Développer la capacité des institutions publiques nationales et des organisations de la société civile, notamment les associations de femmes

Durant la période de référence, un grand nombre d'actions touchant au développement des institutions publiques et des organisations de la société civile concernaient l'égalité entre les sexes. La législation existante a été renforcée et plusieurs commissions, conseils et autres services comme des bureaux d'assistance et des refuges ont été créés ou restructurés. Des programmes de formation et de développement des capacités ont été mis en place afin d'accroître l'efficacité des structures existantes (par exemple, en Algérie, en Belgique, en République tchèque, en Allemagne, en Israël, en Jordanie, à Malte, au Maroc, dans les TPO, au Portugal, en Slovaquie, en Espagne, en Suède, en Turquie et à la Commission européenne). Les budgets de programmes et de projets à l'échelon central, régional et local ont été augmentés, et des organisations du secteur privé et de la société civile, notamment des associations féminines, ont bénéficié d'un soutien accru dans plusieurs pays (par exemple, en Autriche, au Danemark, en Finlande, à la Commission européenne). Certaines réponses font état d'efforts appréciables pour resserrer les liens entre les services publics et les organisations de la société civile afin de mieux faire entendre la voix des femmes dans toutes les sphères d'activités (par exemple, en République tchèque, en Finlande, en Hongrie, au Maroc, dans les TPO, au Portugal, en Tunisie, et à la Commission européenne).

En **Algérie**, un Conseil national de la famille et de la femme et une Commission nationale des femmes ont été constitués au niveau du ministère de la famille et de la condition féminine. Leurs membres représentent des ministères, des associations et des organismes nationaux qui s'occupent des questions des droits des femmes et de l'intégration de la dimension du genre. Avec le soutien de la coopération belge au développement, des Nations unies et de la coopération espagnole au développement, les membres des deux organes ont suivi des séminaires et des formations organisés par le ministère et d'autres partenaires nationaux et internationaux (médias, parlement, agences des NU) afin de développer leurs capacités.

L'**Autriche** indique que l'enveloppe budgétaire du ministère fédéral des femmes, des médias et de la fonction publique pour les projets et services de conseil en rapport avec l'égalité entre les femmes et les hommes a été augmentée. Le budget des centres d'intervention en cas de violences domestiques et des centres d'aide aux victimes de la traite des femmes a été majoré de 60 % et d'autres augmentations sont prévues cette année.

⁶ http://ec.europa.eu/employment_social/women_men_stats/index_fr.htm

⁷ <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2034&langId=fr>

Depuis mai 2008, des bureaux d'assistance «Discrimination» ont été créés en région flamande, en **Belgique**, afin d'enregistrer les plaintes et de proposer des services de médiation, en plus des subventions allouées chaque année à des associations de femmes et des projets visant à garantir l'égalité entre les sexes.

En **République tchèque**, l'unité «Égalité entre les sexes» dresse régulièrement le bilan des «priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes» dans un rapport présenté au gouvernement, accompagné de propositions de nouvelles mesures.

Dans le cadre du plan d'action sur les violences commises par les hommes envers les femmes et les enfants, une part appréciable des activités des ONG est financée par le gouvernement **danois**. Le déploiement du plan d'action contre la traite des êtres humains a donné lieu à la création d'un Centre de lutte contre la traite des êtres humains et des contrats ont été passés avec des ONG, dont les activités dans ce domaine sont entièrement financées par les fonds alloués. L'Organisation nationale des femmes continue aussi à bénéficier d'un soutien financier de l'État. Dans le même contexte, des séminaires sur l'intégration de la dimension du genre, des activités de développement des capacités et des formations à l'intention du personnel des institutions publiques nationales sont organisés régulièrement.

En **Finlande**, des associations de femmes sont membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui est un organe consultatif parlementaire permanent. Le Conseil suit l'évaluation de la situation en matière d'égalité entre les sexes, prend des initiatives et encourage le dialogue. Le programme du gouvernement (2007-2011) indique que des ressources supplémentaires seront allouées aux administrations et aux associations de femmes qui s'occupent de promouvoir les questions liées à l'intégration de la dimension du genre.

L'**Allemagne** continue à dispenser un soutien financier au Conseil allemand des femmes (Deutscher Frauenrat).

En **Grèce**, le comité national pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été institué par décision du ministre de l'intérieur. Il est présidé par le ministre de l'intérieur, représenté par le secrétaire général à l'égalité entre les sexes, qui siège également comme membre, et se compose en outre des secrétaires généraux des ministères associés, des représentants des pouvoirs publics locaux, de l'OKE (Conseil économique et social), des partenaires sociaux, d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'égalité entre les sexes, et d'experts indépendants. Le rôle du comité est de contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'égalité entre les hommes et les femmes, à la formulation des politiques et dispositions nécessaires et au suivi de leur application, ainsi qu'à l'évaluation de leurs résultats au niveau national et régional, avec la participation active de la société civile et des ONG. Le projet de constitution d'un nouveau secrétariat général à l'égalité entre les sexes, qui répondra aux besoins actuels et aussi aux critères européens, a été mené à bien.

En **Hongrie**, le «*Conseil sur l'égalité entre les sexes*» se compose de représentants des ministères, d'organisations de la société civile et d'experts spécialisés dans les questions de l'égalité entre les sexes. Le rôle de ce conseil est de renforcer la participation des associations de femmes de la société civile aux actions du gouvernement et d'intégrer la dimension du genre dans les processus décisionnels et les plans d'action.

En **Israël**, une Commission du ministère de l'industrie, du commerce et du travail est chargée de dispenser des incitations financières aux employeurs qui recrutent des femmes et s'efforcent d'améliorer leurs conditions de travail.

L'**Italie** continue à apporter un soutien important aux initiatives et programmes de toutes les organisations concernées, dans le contexte du plan national pour l'année européenne de l'égalité des chances (2007).

En **Jordanie**, des séances de formation couvrant des thèmes divers comme la dimension du genre, la convention CEDAW, les aptitudes en communication, le droit du travail, etc. ont été organisées, en fonction d'une évaluation des besoins, pour renforcer la capacité du personnel du ministère du travail et de NUQUL ainsi que des PFG.

À **Malte**, des séances de formation ont été organisées dans le cadre du projet «L'égalité entre les sexes dans les collectivités locales» (cofinancé par l'UE), qui s'adressait à la fois au grand public, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux pouvoirs publics locaux. Le projet Mosaic (cofinancé par l'UE) comportait une formation destinée à aider les membres du réseau à faire face aux six principaux types de discrimination (race ou ethnicité, orientation sexuelle, sexe, âge, religion ou croyance et personnes handicapées). Le projet s'adressait aux administrations compétentes, aux services de ressources humaines et à l'opinion publique en général.

Au **Maroc**, la phase II de l'audit concernant la dimension du genre dans les structures organisationnelles a été lancée au niveau du ministère du développement social, de la famille et la solidarité, et de deux de ses institutions, à savoir l'Entraide nationale et l'Agence de développement social. Un cycle de formation sur la coopération à l'intégration de la dimension du genre et au développement a été organisé à l'intention des associations du nord du pays, des cadres et des cadres supérieurs du secteur public.

En plus de développer les capacités des unités «Genre», dans les **Territoires palestiniens occupés**, les activités de formation du ministère de la condition féminine s'adressaient également aux conseillers juridiques des ministères concernés ainsi qu'aux ONG.

Durant la période de référence, le **Portugal** a poursuivi le processus de restructuration de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes (CIG). Le nouveau conseil consultatif de la CIG a été mis sur pied. Il comporte à présent une section «organisations non gouvernementales», qui compte 40 ONG, une section interministérielle, et un groupe technique et scientifique, qui réunit dix experts réputés des questions touchant à l'égalité entre les sexes, à la citoyenneté et autres thèmes apparentés. En 2008, la priorité a été donnée aux activités menées dans le cadre du réseau national de référence stratégique et des trois plans d'action nationaux qui avaient été adoptés en juin 2007 à savoir le troisième plan national pour la citoyenneté et l'égalité hommes/femmes, le troisième plan national contre la violence domestique et le premier plan national contre la traite des êtres humains. Un volet autonome des fonds structurels a été spécialement créé pour financer les actions en faveur de l'égalité entre les sexes dans le programme pour la promotion du potentiel humain. La Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes est chargée de l'administrer. Cette ligne budgétaire est destinée: a) à fournir un soutien technique et financier aux ONG et autres organisations de la société civile qui s'occupent des questions d'égalité entre les sexes, afin de développer leurs compétences et leurs capacités d'organisation; b) à fournir un soutien technique et financier pour les activités de formation qui s'adressent aux acteurs et intervenants stratégiques dans les domaines de l'égalité entre les sexes et de la prévention de la violence fondée sur le sexe, y compris la formation des formateurs, et des agents qualifiés qui s'occupent de problèmes de violence fondée sur le sexe; c) à encourager la promotion et le suivi de plans ministériels et municipaux pour l'égalité entre les sexes; d) à fournir un soutien technique et financier pour la promotion et le déploiement de plans pour l'égalité entre les sexes dans les entreprises publiques et privées afin de garantir un accès égal des femmes et des hommes à l'emploi, l'égalité salariale, l'égalité de l'accès à la formation, d'offrir aux femmes les mêmes perspectives de carrière qu'aux hommes et de les aider à concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille; e) à encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes, les associations de femmes et la création de réseaux d'entreprises gérées par des femmes. Dans cette optique, une série d'appels de propositions ouverts a été publiée et débouchera, dans un premier temps, sur la sélection de 227 projets à partir de 2008.

En janvier 2008, le gouvernement de la **République slovaque** a approuvé l'instauration d'un Conseil gouvernemental pour l'égalité entre les sexes, appelé à conseiller le gouvernement et coordonner ses initiatives en matière d'égalité entre les sexes. Le conseil est présidé par le ministre du travail, des

affaires sociales et de la famille, qui est chargé de la question de l'égalité entre les sexes dans le gouvernement de la République slovaque. Les principaux membres du conseil sont des représentants du gouvernement, des services administratifs et des institutions scientifiques. Des experts délégués par les ONG y siègent également.

La ligne 12 du *plan stratégique pour l'égalité des chances 2008-2011*, en **Espagne**, indique qu'il vise à encourager une approche spécialisée des questions d'égalité parmi les partenaires sociaux et les associations de femmes dont l'objectif principal est de veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes (objectif 4) et à renforcer l'action des services publics compétents en la matière, afin de défendre le droit des femmes à un traitement égal et aux mêmes chances que les hommes (objectif 5).

Le 4 juin 2008, le parlement **suédois** a adopté une nouvelle loi de lutte contre la discrimination, qui protège les citoyens contre les traitements discriminatoires fondés sur l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion ou les croyances religieuses, le handicap, l'âge et le sexe. Une nouvelle agence, le Bureau du médiateur contre la discrimination, sera mise en place et veillera au respect de la loi.

En **Tunisie**, les ONG représentatives sont systématiquement associées aux activités de formation, au développement et à la mise en œuvre de projets, ainsi qu'aux recherches menées par le CREDIF. On dénombre vingt ONG de femmes qui interviennent dans les domaines politique, économique, social, culturel et scientifique, à l'échelle nationale ou en zone rurale. Les femmes sont bien représentées au sein de 9 063 ONG tunisiennes (1/3 des membres des associations).

Le «projet de renforcement de la capacité institutionnelle» fait partie du «projet de promotion de l'égalité entre les sexes» déployé en **Turquie** jusqu'en novembre 2008, en vue de renforcer la capacité du mécanisme national en faveur des femmes – la direction générale de la condition féminine – et d'autres parties prenantes comme les pouvoirs publics centraux et locaux et les ONG, dans le but d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques et d'encourager l'application de la législation en matière d'égalité entre les sexes, avec la participation de tous les intervenants.

La **Commission européenne** soutient le développement des capacités des institutions publiques nationales et des organisations de la société civile, y compris les associations de femmes, à travers les programmes actuellement en cours dans la région, comme le programme RWEL sur le «Rôle des femmes dans la vie économique» qui a procédé à une étude d'«évaluation des mécanismes nationaux en faveur des femmes dans 10 pays partenaires méditerranéens». Le programme régional «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes» (3,5 millions d'euros) visera à renforcer les capacités des institutions publiques afin de développer les dynamiques actuelles qui favorisent l'égalité de droit et de fait entre les sexes et qui contribuent à la promotion des droits des femmes dans la région, à améliorer la connaissance et la compréhension des diverses formes de violence envers les femmes et à garantir que les conclusions ministérielles d'Istanbul sur le «Renforcement du rôle des femmes dans la société» sont prises en compte à l'échelon national. Un appel de propositions doté d'un budget de 8 millions d'euros a été lancé au titre du programme thématique «Investir dans les ressources humaines» destiné à mobiliser les organisations de la société civile dans les pays méditerranéens autour de priorités similaires à celles du programme régional de l'IEVP «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes». Des appels de propositions sont également lancés au niveau national et régional au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et visent en priorité à développer spécialement les capacités des organisations de défense des droits humains qui mènent des campagnes en faveur des droits des femmes. La Commission continue à dispenser un soutien financier aux ONG actives dans la promotion et la défense des droits des femmes dans l'UE.

1.4 Encourager les campagnes de sensibilisation et les formations afin que les femmes exercent pleinement leurs droits fondamentaux

Plusieurs pays déclarent avoir déployé des activités au niveau national sous l'égide de la Campagne du Conseil de l'Europe contre la violence domestique et de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous (AEEC) (par exemple, la Belgique et l'Italie). Certaines campagnes nationales

portaient sur un thème bien précis et visaient à sensibiliser l'opinion à des problèmes de discrimination spécifiques, comme le harcèlement sexuel, tandis que d'autres abordaient de multiples aspects de la discrimination, dont les inégalités salariales, la violence domestique et la participation des femmes dans la société (par exemple, au Danemark, à la Commission européenne et en Jordanie). Des stratégies nationales, des programmes de formation, séminaires et ateliers sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes ont été organisés, dont beaucoup s'adressaient à des catégories de prestataires de services publics, comme le personnel de santé et les forces de police (par exemple, en Algérie, en Autriche, à Chypre, en République tchèque, en Finlande, en Hongrie, au Liban, au Maroc, dans les TPO, en Slovaquie, en Espagne, en Suède, en Syrie et en Turquie).

L'**Algérie** a organisé une série de campagnes de sensibilisation de l'opinion aux principes d'égalité et d'équité dans le contexte des réformes du droit de la famille et du code de la nationalité.

Dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous (AEEC), la **Belgique** a organisé une campagne de lutte contre la discrimination au cours de laquelle des projets d'ONG ont bénéficié d'un soutien et un cycle de séminaires a été organisé pour diffuser la nouvelle législation fédérale antidiscrimination auprès des principaux acteurs concernés.

L'Académie de l'administration publique **chypriote** a mis en place, à l'intention des fonctionnaires et des ONG, un programme de séminaires mensuels d'une durée de 3 jours sur le thème de l'égalité entre les sexes. Des ONG ont aussi publié des manuels pour la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, ainsi que des dépliants sur l'égalité salariale, et ont organisé des séminaires dans toutes les régions de Chypre pour présenter les lois en matière d'égalité sur le lieu de travail.

Depuis 2007, le ministère de l'intérieur de la **République tchèque** s'associe à l'organisation à but non lucratif Gender Studies pour organiser le concours du bureau de l'année: «Moitié-moitié», qui récompense le respect de l'égalité des chances au sein des organismes indépendants.

En 2008, au **Danemark**, des campagnes sur les droits des femmes ont été organisées à l'intention de femmes d'autres origines ethniques. Une campagne nationale sur la violence envers les femmes a aussi été lancée en 2008.

En **Finlande**, l'intégration de l'égalité entre les sexes ainsi que d'autres questions en rapport avec de multiples discriminations constituent un thème de la campagne nationale de sensibilisation menée depuis 2001 par les pouvoirs publics et les ONG représentant différents groupes en butte aux discriminations.

Le déploiement de la campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, qui s'inscrivait dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe, s'est achevé en **Hongrie** en mai 2008. Une brève campagne a aussi été menée par le groupe de travail du ministère des affaires sociales et du travail, en collaboration avec une ONG de femmes, sur le thème de la conciliation entre la vie professionnelle, la vie privée et la vie de famille.

Pour célébrer l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, l'**Italie** a organisé pendant trois jours, en 2007, un salon de l'égalité des chances, intitulé «Melting box» auquel participaient les pouvoirs publics, la presse, des représentants des collectivités locales, des jeunes et des victimes de discrimination (gays, lesbiennes et personnes handicapées).

En **Jordanie**, des campagnes de sensibilisation dans les médias et des ateliers de formation sont organisés au niveau national pour encourager une large participation au processus. Le ministère du plan et de la coopération internationale a débloqué des fonds pour un «plan d'action d'urgence en vue de soutenir la participation des femmes aux élections municipales jordaniennes de 2007» déployé par la Commission nationale jordanienne des femmes (JNCW). Par ailleurs, 131 membres du personnel du ministère du plan et de la coopération internationale ont reçu une formation sur le concept de genre et les droits des femmes, organisée par le ministère et l'UNIFEM. Il faut aussi mentionner la campagne

pour l'équité qui a été lancée en juillet 2008 dans le cadre d'une initiative développée sur le terrain par un groupe de jeunes Jordaniens qui se mobilisent en faveur de la justice et de l'égalité pour les femmes et les hommes de Jordanie. Le principal objectif de cette campagne est d'éduquer l'opinion publique jordanienne à propos des droits des femmes et d'inciter la communauté à agir pour promouvoir cet aspect des droits humains en Jordanie.

Au **Liban**, des campagnes nationales ont été organisées par des ONG de femmes libanaises pour dénoncer la violence fondée sur le sexe et la discrimination, et plaider en faveur de l'égalité et d'une réforme de la législation en matière d'héritage, de nationalité et d'autorité parentale à la lumière des droits des femmes dans ces domaines.

Le **Maroc** cite deux campagnes: l'une consacrée à la prévention de la violence fondée sur le sexe et l'autre à la participation des femmes aux élections locales de 2009.

En plus d'autres actions de développement des capacités comme l'élaboration de la «Charte des droits de la femme palestinienne», dans les **TPO**, le ministère de la condition féminine a organisé quatre ateliers de sensibilisation aux droits des femmes, à l'intention de partenaires publics et privés. La charte est une adaptation de la convention CEDAW à la société palestinienne.

En octobre 2007, le Centre national des droits de l'homme **slovaque** a organisé un séminaire sur le respect des droits humains en République slovaque qui explorait des pistes pour remédier aux problèmes de harcèlement dans les relations du travail et autres situations similaires. Plusieurs audits ont été effectués par l'inspection du travail pour contrôler le respect des lois et des règlements en ce qui concerne les conditions de travail des femmes et des hommes. L'objectif était de mettre le doigt sur des infractions potentielles au droit à l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans des domaines comme l'accès à l'emploi, la rémunération, la formation professionnelle, les conditions de travail et les perspectives de carrière. Les audits n'ont mis en évidence que quelques violations de ce droit.

Le *plan stratégique pour l'égalité des chances 2008-2011*, en **Espagne**, contribue à la prise en considération de contenus et d'activités spécifiques concernant l'importance et l'étendue de l'égalité entre les femmes et les hommes, selon le niveau d'éducation (ligne 4, objectif 7).

Le gouvernement **suédois** a adopté un plan d'action national pour les droits de l'homme en 2006 afin de garantir le respect absolu de ces droits au niveau national. Un examen à mi-parcours a été mené en février 2008 et présenté à la société civile. L'examen a indiqué que toutes les mesures prévues, sauf deux, sont désormais en place. Une délégation aux droits de l'homme a été constituée pour veiller à l'exécution du plan d'action. L'une des tâches principales de la délégation est de diffuser des informations sur les droits humains auprès de différents groupes dans l'opinion publique. Des informations sur le plan d'action et la délégation peuvent être consultées sur le site web du gouvernement⁸ consacré aux droits de l'homme, qui reçoit 50 000 visiteurs tous les mois.

En **Syrie**, la Commission des affaires familiales (CSAF) a poursuivi son programme 2006-2009 en organisant une série d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en rapport avec la convention CEDAW dans les 14 gouvernorats du pays, en coopération avec l'ordre des avocats, avec le ministère des affaires religieuses et de l'information, et avec l'appui de parlementaires. En 2008-2009, la CSAF aidera les magistrats et autres professions juridiques à renforcer les capacités du système judiciaire dans le domaine de la convention CEDAW.

En **Turquie**, dans le cadre du protocole signé par la direction générale de la sécurité et la direction générale de la condition féminine en mai 2007, 40 000 fonctionnaires de police ont reçu une formation concernant l'égalité entre les sexes et les procédures à appliquer à l'égard des femmes victimes de

⁸ www.humanright.gov.se.

violences. Des ateliers ont été organisés (en octobre 2007) par le «projet de lutte contre la violence domestique envers les femmes», à l'intention des institutions concernées, afin de développer des services et des modèles de gestion des refuges. Dans le même contexte, un «plan d'action national pour combattre la violence domestique envers les femmes» est entré en vigueur (2007-2010).

La **Commission européenne** prépare une campagne de communication et d'information sur les inégalités salariales.

1.5 Continuer à mettre au point des initiatives pour prendre en compte la dimension du genre dans les budgets publics

Un nombre impressionnant d'activités relatives à la prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics ont été mises en place durant la période de référence. Cette intégration intervient tant au niveau national et sectoriel qu'à l'échelon des municipalités (par exemple, en Autriche, en Belgique, en France, en Finlande, en Italie, au Maroc, au Portugal, en Espagne et en Suède). Plusieurs études de faisabilité, des formations et des ateliers ont aussi été consacrés à ce thème (par exemple, en Algérie, en République tchèque, à la Commission européenne, en France, en Hongrie, en Jordanie, à Malte, en Mauritanie, dans les TPO, en Syrie, en Tunisie et en Turquie).

L'**Algérie** a lancé diverses activités relatives à l'intégration de la dimension du genre dans l'élaboration des budgets publics pour les plans nationaux et sectoriels. Les cadres et cadres supérieurs responsables de la planification et des budgets ont tous reçu ou reçoivent actuellement une formation.

En **Autriche**, une modification de la constitution fédérale impose au gouvernement, aux provinces et aux collectivités locales de s'efforcer de respecter l'égalité entre les sexes en matière budgétaire. Une récente décision du conseil des ministres, adoptée le 5 mars 2008, établit des lignes directrices pour intégrer la dimension du genre dans les budgets publics.

La **Belgique** a mis en application sa loi du 12 janvier 2007 à cet égard et un séminaire a été organisé en 2008, avec la publication d'une brochure spécialement consacrée à la prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics.

En novembre 2007, une conférence internationale intitulée «L'élaboration pratique des budgets du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes» a été organisée par le ministère **tchèque** du travail et des affaires sociales, l'université de Bohême occidentale de Pilsen et le Fonds national de l'éducation afin de présenter les résultats du projet consacré à l'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics. Ce projet mené par la République tchèque, l'Italie, la Bulgarie, la Hongrie et l'Autriche avait été approuvé par la Commission européenne en juillet 2006 et un accord de subvention avait été conclu entre la Commission européenne et ministère du travail et des affaires sociales en septembre 2006.

Le **Danemark** ne mentionne pas de nouveau projet en rapport avec cette question. Il faut cependant signaler que le comité de pilotage de l'intégration de la dimension du genre inclut le ministère des finances.

Le gouvernement **finlandais** veille à ce que la dimension du genre soit intégrée dans tous les projets de loi, les procédures budgétaires et autres dispositions importantes. La question de l'égalité entre les sexes fait partie de la procédure normale d'élaboration des budgets et les fonctionnaires compétents dans les différents ministères doivent en tenir compte dans leur travail. L'unité «Égalité entre les sexes» du ministère des affaires sociales et de la santé assiste les ministères dans leurs efforts d'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics en dispensant des formations et des observations sur les budgets des différents ministères durant le processus d'élaboration. Le dernier séminaire de formation pour le personnel des ministères en la matière a été organisé en février 2008.

Depuis 2000, la **France** publie chaque année un document appelé «Jaune budgétaire» qui recense les subventions allouées par l'État aux politiques portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes. L'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics a, par ailleurs, pris un nouvel élan avec l'entrée en vigueur en 2006 de la loi organique relative aux lois de finance.

En **Hongrie**, la ville de Pécs mène un projet pilote d'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics au niveau municipal. Les recherches effectuées dans ce contexte sont financées par le ministère des affaires sociales et du travail et les résultats seront disponibles dans le courant de cette année.

En 2008, l'**Italie** a entrepris sa première expérience de prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics à l'échelle nationale. Cette expérience, qui durera deux ans, concerne en priorité les politiques de la santé, du travail, de la sécurité sociale, de l'éducation, de l'enseignement universitaire et de la recherche.

En **Jordanie**, une initiative est en cours pour mettre en place un budget intégrant la dimension du genre durant l'année 2009, avec le soutien de l'UNIFEM et la coopération du ministère du plan et de la coopération internationale.

Malte développe ce concept dans le projet «Living Equality» (cofinancé par l'UE). L'Office national des statistiques (NSO) assurera la liaison avec d'autres services gouvernementaux lorsque des données sur des indicateurs pertinents sont nécessaires, par exemple pour intégrer la dimension du genre dans l'élaboration des budgets du secteur public et pour encourager la prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics par l'échange de bonnes pratiques.

En **Mauritanie**, le groupe national pour le suivi de l'égalité entre les sexes a organisé un atelier de formation sur l'intégration de la dimension du genre dans le processus budgétaire.

Pour l'année budgétaire 2008, le ministère **marocain** de l'économie et des finances a publié son rapport sur l'intégration de la dimension du genre et présenté un projet de loi de finance. Désormais, 17 ministères/départements mettront en pratique l'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics. Des indicateurs et des objectifs intégrant la dimension du genre ont été introduits.

Les **TPO** rapportent qu'une étude sur «l'amélioration de la sensibilité du budget national palestinien à la dimension du genre» a été menée. Les recommandations de l'étude ont été utilisées pour contrôler le budget de certains ministères.

Au **Portugal**, le budget dévolu à la promotion des mesures de soutien à l'égalité entre les sexes a été considérablement renforcé. Un volet autonome des fonds structurels a été spécialement créé pour financer l'action en faveur de l'égalité entre les sexes.

L'**Espagne** s'est dotée d'une stratégie pour l'élaboration de budgets tenant compte de la dimension du genre dans l'administration publique.

En janvier 2008, le gouvernement **suédois** a adopté un plan d'action pour l'intégration de la dimension du genre qui met en avant les questions d'égalité entre les sexes dans le processus budgétaire et législatif. En Suède, l'intégration de la dimension du genre porte sur trois aspects: performances et gestion financière des organes du gouvernement, processus décisionnels sur lesquels repose la politique économique, et statistiques ventilées selon les sexes.

En 2007, les directeurs et experts du ministère **syrien** des finances ont été formés à l'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics par la CSAF, avec le soutien de l'UNIFEM.

En **Tunisie**, plusieurs séances de formation concernant la prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics ont été organisées sous la tutelle du ministère des affaires de la femme, de la

famille, de l'enfance et des personnes âgées. Dans le contexte de sa coopération avec le système des NU (2007-2011), sa capacité technique et institutionnelle sera développée pour favoriser l'intégration de la dimension du genre dans l'élaboration des budgets, aux niveaux national, régional et sectoriel.

Dans le souci d'informer les administrateurs et fonctionnaires du secteur public sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics, une réunion doit se tenir à Ankara, en **Turquie**, en octobre 2008.

Afin de renforcer l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les budgets, la **Commission européenne** a mené une étude de faisabilité, qui examine les expériences des États membres de l'UE en la matière.

1.6 Encourager et renforcer les moyens disponibles au niveau national pour collecter et analyser régulièrement des données ventilées par sexe

Une condition sine qua non de l'intégration de la dimension du genre et de la prise en compte de cette dimension dans les budgets publics est de disposer de statistiques et autres données permettant de mieux apprécier les écarts et les inégalités entre les sexes. De nombreux pays ont déclaré qu'ils s'emploient actuellement à renforcer la capacité nationale de collecte et d'analyse de données ventilées selon les sexes (par exemple, l'Algérie, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et le Portugal). Divers rapports et publications ont été produits pour rendre compte des efforts de collecte de données (par exemple, en Autriche, en Belgique, en République tchèque, à Chypre, en France, en Hongrie et en Pologne). Certains États mentionnent également des enquêtes sur l'emploi du temps, qui aident les pouvoirs publics à identifier et quantifier les écarts entre les sexes et à prendre en compte, par exemple, les activités non rémunérées des femmes dans la sphère domestique et informelle, les entreprises gérées par des femmes et par des hommes ou l'impact des conflits sur les femmes (par exemple, la Finlande, l'Italie, le Liban et la Suède).

En **Algérie**, tous les membres du personnel chargés de collecter des données dans les institutions nationales sont formés au traitement informatique des données ventilées selon les sexes. Les autorités ont procédé à un diagnostic des systèmes informatiques et ont investi dans un logiciel statistique. La production de données et leur ventilation selon les sexes ont été définies comme une priorité pour l'année prochaine.

L'**Autriche** a publié un rapport statistique, «Femmes et hommes en Autriche», sur la situation des deux sexes en termes d'éducation, de revenus et d'emploi (en 2007). Une enquête concernant l'incidence des tâches domestiques des femmes sur leur emploi du temps a été entamée et les résultats seront publiés en 2009.

En **Belgique**, le deuxième rapport annuel sur l'écart salarial entre les sexes a été publié, ainsi qu'une brochure de mise à jour des statistiques de 2006 sur «la vie des femmes et des hommes en Belgique».

Les services statistiques de **Chypre** ont publié une brochure sur la situation de la femme chypriote en 2008.

L'Office statistique **tchèque**, en coopération avec le bureau du gouvernement et d'autres ministères, réalise régulièrement une publication sur «les femmes et les hommes dans les données statistiques». En dehors des canaux de distribution habituels, cette publication est également distribuée gratuitement aux ménages visités par les agents recenseurs de l'Office statistique tchèque lors de diverses enquêtes nationales.

Au **Danemark**, la plupart des statistiques nationales sont ventilées et analysées selon les sexes. La base de données nationale sur la violence envers les femmes a été mise à jour. Une base de données sur la violence envers les hommes a également été constituée.

La plupart des données produites par les services statistiques **finlandais** et par les différents ministères sont ventilées selon les sexes, conformément aux principes de l'intégration de la dimension du genre. Les services statistiques coopèrent avec d'autres administrations finlandaises. Une formation sur l'intégration de la dimension du genre dans la production de statistiques est proposée dans les ministères. Les services statistiques finlandais disposent aussi d'une unité de statistiques sur l'égalité entre les sexes et d'un groupe de travail intersectoriel pour le développement de statistiques ventilées selon les sexes⁹.

La **France** a publié des «Chiffres-clés de l'égalité 2007».

En **Allemagne**, les statistiques sont toujours collectées, analysées et présentées selon les sexes. Le GenderKompetenzZentrum dispense des avis et un soutien aux organisations ou administrations en collectant et évaluant des données ventilées selon les sexes qui servent la qualité de leur travail. L'Office fédéral des statistiques a entrepris un projet à deux volets sur les «Inégalités salariales entre les femmes et hommes» qui a pour but d'améliorer durablement l'enregistrement de données en rapport avec le sujet de l'égalité des rémunérations. En outre, la Hans-Böckler-Stiftung, qui entretient une base de données pour la recherche (180 professions), élabore un projet sur la «Comparaison des rémunérations – différences des revenus en début de carrière». La base de données sur les rémunérations permet une analyse différentielle des professions dites féminines et masculines.

En **Grèce**, l'administration courante de la bibliothèque du SGES a été complétée par une série d'actions et d'activités qui renforceront ses capacités en termes de collecte et d'analyse des données relatives à la dimension du genre en dotant la bibliothèque d'installations appropriées pour accueillir ses archives historiques dans ce domaine. Les archives historiques ont été officiellement inaugurées par le ministre de l'intérieur et présentées à des associations de femmes (le 8 mai 2007). Le système d'automatisation de la bibliothèque (ABEKT) a été mis à jour et la bibliographie de la base de données a été enrichie de façon à permettre aussi d'effectuer des recherches sur des mots clés introduits par les lecteurs et les utilisateurs à distance. De plus, une nouvelle base de données de documents des archives historiques a été mise en ligne sur le site web de la bibliothèque et 130 entrées ont été introduites. Le nom de la bibliothèque a aussi été changé. Elle ne s'appelle plus «Bibliothèque des questions féminines» mais «Bibliothèque des questions de genre et d'égalité».

En **Hongrie**, le ministère des affaires sociales et du travail, en coopération avec l'Office central des statistiques, publie chaque année un livre de statistiques au format de poche «Women and Man in Hungary» (en langue hongroise et anglaise). À partir de l'année 2008, de nouveaux chapitres seront introduits sur les femmes entrepreneurs au moyen d'indicateurs mis au point par la Commission européenne en coopération avec les États membres et Eurostat, pour le suivi de douze domaines sensibles du programme d'action de Pékin.

Israël a renforcé sa législation en 2008 afin de veiller à ce que le Bureau national de statistiques et d'autres institutions du pays collectent systématiquement des données ventilées selon les sexes.

En **Italie**, un accord a été conclu entre l'Institut national de la statistique (ISTAT) et le ministère des droits et de l'égalité des chances afin que soient régulièrement collectées et publiées des données ventilées selon les sexes.

En **Jordanie**, une carte de l'émancipation des femmes a été dressée au niveau des gouvernorats. La section «genre» du département des statistiques/DS, qui est très active, a effectué une enquête sur la participation des femmes dans le secteur informel.

⁹ MINNA – un portail web qui propose des études sur les femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi qu'une base de données spécialisée, est accessible au public à l'adresse www.minna.fr.

Tous les indicateurs fournis par l'Administration centrale des statistiques, au **Liban**, sont ventilés selon les sexes et la dimension du genre est prise en compte pour la collecte et l'analyse des données et l'établissement des indicateurs dans les enquêtes sociales. Une enquête relative aux conditions de vie a été menée après la guerre, en 2007, et une banque de données de la population et du développement incluant aussi des informations liées aux questions de genre pour le Liban a été lancée à la fin 2000 par le ministère des affaires sociales, avec le soutien du FNUAP. En 2008-2009, le Comité national des femmes libanaises mettra en place le Moniteur de l'égalité entre les sexes avec le soutien de l'UNIFEM.

La constitution d'une base de données sur la situation des femmes au **Maroc** est prévue.

L'Office national des statistiques polonais a publié un livre complet, intitulé «Femmes 2007» avec l'ensemble des données pertinentes sur la situation des femmes en **Pologne**.

Au **Portugal**, un nouveau protocole d'accord a été signé en avril 2008 entre la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes et l'Institut national des statistiques (INE) dans le but d'entretenir et de développer la base de données destinée à être mise en ligne sur le site web de l'INE, qui sera accessible au public. L'étude «L'égalité entre les sexes au Portugal» est publiée tous les deux ans. Elle contient des données statistiques ventilées selon les sexes et les dispositions législatives applicables dans chaque domaine politique. Cette publication est parue en 5 000 exemplaires en 2007. La création d'un observatoire des questions de genre par le mécanisme national pour l'égalité entre les sexes est en préparation afin d'améliorer l'efficacité du système de gouvernance dans l'application des politiques d'égalité entre les sexes.

En **Suède**, le plan d'action pour l'intégration de la dimension du genre dans les organes du gouvernement 2008-2009 a notamment pour objectif d'analyser les statistiques ventilées selon les sexes dans tous les arrêtés du gouvernement. Les autorités suédoises ont chargé les services statistiques suédois de constituer une base de données contenant des informations sur les entrepreneurs et les entreprises, dans une perspective différenciée selon les sexes afin de pouvoir analyser les entreprises gérées par des femmes et par des hommes sous plusieurs angles.

La **Commission européenne** soutient de façon régulière la collecte de données sur les questions de genre, ainsi que la production et l'utilisation de statistiques ventilées selon les sexes. La Commission encourage notamment la collecte de données sur l'emploi du temps des femmes et des hommes. Son travail à cet égard porte principalement sur l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données communautaires concernant l'écart salarial entre les femmes et les hommes. La Commission prévoit aussi de collecter des données relatives à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille et à l'allocation des ressources au sein des ménages (modules 2010 de l'enquête sur les forces de travail et des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie). En 2008, la Commission a financé la publication par l'Office des statistiques de l'Union européenne de l'ouvrage «La vie des femmes et des hommes en Europe – Un portrait statistique», qui donne une description statistique des femmes et des hommes à différents moments de leur vie, à côté de diverses autres publications sur les inégalités entre les sexes¹⁰.

¹⁰http://bookshop.europa.eu/eubookshop/download.action?fileName=KS8007135FRC_002.pdf&eubphfUid=575714&catalogNbr=KS-80-07-135-EN-C

2. PILIER UN: DROITS CIVILS ET POLITIQUES DES FEMMES

2.1 Mettre en œuvre et/ou traduire par des réformes législatives et politiques les conventions des Nations unies relatives aux droits fondamentaux des femmes

Les réponses mentionnaient un grand nombre d'activités relevant de ce pilier, en renvoyant cependant, dans certains cas, aux éléments déjà présentés pour les aspects transversaux. Plusieurs pays ont fait état d'une série d'actions (rapport, signature, ratification) liées aux grandes conventions internationales comme la convention CEDAW, la convention relative aux droits des personnes handicapées, la convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ou aux résolutions des NU, comme la RCSNU 1325 (par exemple, la Belgique, Chypre, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Jordanie, la Mauritanie, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Syrie et la Tunisie). En ce qui concerne la convention CEDAW, plusieurs pays ont fait état de leurs efforts pour diffuser auprès du grand public le texte de la convention, les rapports périodiques et les observations du comité CEDAW des NU (par exemple, l'Autriche, la Hongrie et le Maroc). Certains pays ont mentionné la mise en place de nouveaux programmes, l'adoption d'une nouvelle législation ou la révision de dispositions existantes afin de garantir une protection adéquate des victimes de harcèlement et de violences sexuelles, et d'infliger à leurs auteurs des sanctions pénales appropriées (par exemple, l'Algérie, la République tchèque, le Liban, les TPO, la Tunisie, la Turquie et la Commission européenne).

L'**Algérie** procède à la révision de textes de loi comme le code pénal et le code de procédure afin de refléter le changement selon lequel le viol d'une femme enceinte est puni plus sévèrement que la même agression commise à l'encontre d'une femme qui n'est pas enceinte. Le harcèlement est considéré comme un délit par le code pénal révisé.

L'**Autriche** mentionne plusieurs activités destinées à porter la convention CEDAW à la connaissance d'un public plus large, par le biais notamment de la publication d'une brochure et d'une séance d'information organisée en novembre 2007 pour marquer le 25^e anniversaire de la ratification de la convention CEDAW.

En 2006 et 2007, la **Belgique** a préparé ses cinquième et sixième rapports nationaux au comité CEDAW et les réponses aux questions supplémentaires qui doivent être soumises au comité d'experts en 2008.

À **Chypre**, le mécanisme national pour les droits des femmes a publié la convention CEDAW, ainsi que les troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques de Chypre sur l'application de la convention CEDAW en vue d'une diffusion auprès du grand public et de l'ensemble des autorités compétentes.

Le gouvernement de la **République tchèque** rapporte que le projet de loi sur l'égalité de traitement et sur les mesures juridiques de lutte contre la discrimination, qui prévoit la mise en place d'un vaste cadre législatif dans ce domaine, est actuellement débattu au Parlement.

La **Finlande** a présenté en novembre 2007 son sixième rapport périodique sur l'application de la convention CEDAW, qui a été examiné par le comité CEDAW, en même temps que le cinquième rapport périodique, en juillet 2008.

La **France** mentionne la présentation du sixième rapport national sur l'application de la convention CEDAW. Le comité CEDAW a encouragé la France à poursuivre ses efforts pour combattre la violence envers les femmes et prendre en considération les besoins spéciaux des femmes migrantes.

En **Hongrie**, les recommandations du comité CEDAW ont été mises à la disposition du grand public et leur application est en cours. Le ministère des affaires sociales et du travail prépare une nouvelle publication de la convention CEDAW et des recommandations générales en 2008.

La **Jordanie** a publié la convention CEDAW au Journal officiel et une campagne nationale a été lancée en vue de lever les réserves jordaniennes à l'égard de la convention CEDAW. Une formation a été organisée à propos de l'application de la convention CEDAW dans différents aspects de la vie.

Au **Liban**, les efforts du gouvernement passent par un plan d'action national pour les droits de l'homme, qui définit un quota pour la représentation des femmes dans la nouvelle législation électorale et une modification du code du statut personnel pour certaines confessions. Le gouvernement a aussi adopté un plan d'action social qui prévoit des services en faveur de catégories marginalisées: personnes handicapées, femmes et femmes chefs de ménage. Les besoins spécifiques du personnel de maison migrant, largement composé de femmes, font l'objet d'une étude.

La **Mauritanie** a ratifié la convention CEDAW durant la période de référence.

Monaco siège à la Commission des NU sur le statut de la femme et participe activement au comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe.

Le **Maroc** a organisé plusieurs réunions, à l'intention des parlementaires, des ONG et des médias, afin de présenter et d'examiner les troisième et quatrième rapports périodiques de suivi de l'application de la convention CEDAW.

Du fait de leur statut d'observateur aux NU, les **TPO** n'ont pas encore ratifié la convention CEDAW ni aucune autre convention des NU. Toutefois, la «Charte des droits de la femme palestinienne» qui a été publiée, reflète l'adaptation de la convention CEDAW au contexte palestinien. Elle est aussi considérée comme une phase de transition dans cette direction et comme un cadre de développement pour la législation future. Étant donné que les fonctions du Conseil législatif sont actuellement suspendues en raison du contexte des TPO, l'approbation de la charte par le président est attendue dans un bref délai.

Le service juridique du ministère de la condition féminine a aussi procédé à l'examen et à la révision de certaines lois, dans une perspective d'intégration de la dimension du genre en vue de proposer certaines modifications nécessaires.

Le septième rapport périodique du **Portugal** sur l'application de la convention CEDAW a été transmis au comité CEDAW et sera examiné au cours du second semestre 2008.

En 2008, la **Slovaquie** a présenté ses deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques combinés au comité CEDAW des NU.

Les représentants du gouvernement **suédois** ont entretenu un dialogue constructif avec le comité CEDAW en janvier 2008. Le comité CEDAW a invité la Suède à présenter ses huitième et neuvième rapports combinés sur les mesures d'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour septembre 2014.

Durant la période de référence, le gouvernement **espagnol** a développé un plan d'action pour l'application de la résolution du Conseil de sécurité des NU 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et présenté le sixième rapport périodique des États parties pour l'Espagne, CEDAW/C/ESP/6. Il faut aussi mentionner, au niveau national, plusieurs lois, programmes et stratégies visant à apprécier le respect des résolutions des NU, à savoir: a) en application de la résolution des NU A/RES/60/138, la loi 45/2007 relative au développement rural durable, un plan de soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les régions rurales – la stratégie espagnole pour le développement durable –; b) en application de la résolution des NU A/RES/61/143 et de la résolution des NU 62/133, signature de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ratification du protocole 12 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme du Conseil de l'Europe; et c) en application de la résolution des NU A/RES/62/137, arrêtés royaux R.D. 432/2008 du 12 avril 2008 et R.D. 1135/2008 du 4 juillet 2008.

Durant la période de référence, la **Syrie** a ratifié de nombreux traités et accords internationaux, comme la charte des droits de l'homme, la convention CEDAW, la CNUDE, et la convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La constitution syrienne protège la liberté des citoyens quel que soit leur sexe, leur religion ou leur appartenance ethnique et garantit leur dignité et leur sécurité.

La **Tunisie** a finalisé ses cinquième et sixième rapports périodiques au comité CEDAW et a ratifié le protocole facultatif à la convention CEDAW. À la fin 2007, une stratégie nationale relative à la «Violence dans la famille et dans la société: violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes tout au long du cycle de vie», à laquelle participent tous les ministères concernés, des institutions publiques et des ONG, a été élaborée et validée. Cette stratégie sera mise en application avec le soutien du FNUAP et un autre volet de ce projet commun couvrira l'égalité entre les sexes et la lutte contre diverses formes de discrimination, avec la contribution du PNUD.

En **Turquie**, le règlement relatif à la loi de protection de la famille est entré en vigueur afin de garantir la pleine exécution de la loi.

La **Commission européenne** rapporte que durant cette période, des sous-commissions des droits de l'homme ont été mises en place et des séances ont eu lieu avec la Jordanie (3^e séance, le 25 juin 2008), le Maroc (2^e séance, le 27 novembre 2007), la Tunisie (1^{re} séance, le 12 novembre 2007). Le groupe de travail informel sur les droits de l'homme avec Israël a tenu sa 3^e séance le 30 avril 2008. Avec l'Égypte, des discussions portant sur les engagements dans le domaine des droits de l'homme au titre du plan d'action de la PEV ont eu lieu les 2 et 3 juin 2008 au sein de la sous-commission sur les questions politiques, les droits de l'homme et la démocratie, les questions internationales et régionales. Ces réunions ont fait le point sur les progrès accomplis dans le domaine des droits des femmes et des enfants et ont fait ressortir l'importance du respect absolu des conventions internationales concernées. La question de l'égalité entre les hommes et les femmes a aussi été discutée dans le cadre de groupes de travail ou de sous-comités sur les affaires sociales (groupe de travail sur les affaires sociales avec l'Algérie, 15 janvier 2008; sous-commission des affaires sociales avec Israël, 11 mars 2008; groupe de travail sur les affaires sociales avec la Jordanie, 21 mai 2008; et 2^e réunion du groupe de travail sur la migration, les affaires sociales et consulaires avec l'Égypte, 11 juin 2008). Le programme régional de l'IEVP pour le voisinage Sud, «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes», comporte un volet de soutien à l'application complète de la convention CEDAW et des instruments apparentés dans la région.

2.2 Permettre l'égalité d'accès à la justice à tous les niveaux, y compris en matière de lutte contre la discrimination

La réponse apportée par la plupart des pays à cette question tient généralement dans leurs constitutions respectives qui garantissent à tous les citoyens l'égalité devant la loi (par exemple, en Algérie, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie, au Liban, en Syrie et Tunisie). Certaines réponses mentionnaient des mesures prises pour assurer une application effective de ces droits (par exemple, en Belgique). Des initiatives et activités spéciales visant à sensibiliser les femmes et l'opinion publique en général et faire mieux connaître les aspects juridiques du problème ont aussi été citées (par exemple, par l'Autriche, Chypre, la Finlande et la Jordanie).

En **Algérie**, l'accès à la justice repose sur les principes d'équité et d'égalité pour tous. Le système judiciaire donne à tous les citoyens un accès égal et équitable à la justice, qui est aussi garanti par la Constitution.

L'**Autriche** rapporte qu'une publication décrite comme un ABC judiciaire, dont l'objectif est de fournir aux femmes des informations juridiques élémentaires sur le mariage, la séparation et le divorce, est prévue.

En **Belgique**, les organismes publics spécialisés mentionnés dans la section relative aux actions transversales dispensent une assistance aux victimes de discrimination.

À **Chypre**, le mécanisme national pour les droits des femmes lancera en 2008-2009 une campagne de sensibilisation pour encourager la participation des femmes à la prise de décision, qui passera par la diffusion d'informations dans les médias, par des consultations avec les partis politiques et par la publication d'une brochure largement distribuée.

La législation **danoise** repose sur le principe d'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les hommes à tous les niveaux. Il n'est donc pas prévu d'entreprendre des actions supplémentaires à cet égard.

Le droit **finlandais** dispose que les femmes et les hommes sont égaux devant la loi. Les catégories de justiciables qui peuvent prétendre à une assistance juridique publique ont été très largement étendues.

En **Hongrie**, la Constitution interdit toute discrimination entre les femmes et les hommes.

En **Allemagne**, les femmes et les hommes bénéficient à tous les niveaux d'un accès égal à la justice.

La **Jordanie** a instauré un quota de 20 % de femmes aux élections municipales, qui ont eu lieu à la fin juillet 2007. Le nombre de femmes qui siègent actuellement dans les conseils municipaux est de 218. De plus, un bureau de réclamation a été créé à la JNCW dans le souci d'aider les femmes à faire valoir leur droit à un accès égal à la justice.

Au **Liban**, le droit garantit l'égalité des citoyens devant la justice sans discrimination entre les sexes. Les femmes comme les hommes jouissent d'une pleine capacité juridique quand ils atteignent l'âge de 18 ans.

Dans les **TPO**, de nombreuses visites ont été organisées dans les gouvernorats afin de rencontrer les responsables d'organisations et d'initiatives sur le terrain en rapport avec la condition féminine.

La ligne 9 du plan stratégique de l'**Espagne** pour l'égalité des chances 2008-2011, qui traite de la diversité et de l'insertion sociale, inclut la dimension du genre et la gestion de la diversité dans les services, les soins et le suivi assurés par les administrations de la santé publique, de l'éducation, de l'emploi, par les instances judiciaires, les forces de l'ordre et les services du logement (objectif 1).

La **Syrie** souligne que «l'état de droit est considéré comme un principe de base de l'État et de la société. Tous les citoyens sont égaux en droits et en devoirs devant la loi. L'État garantit le principe de l'égalité des chances pour les citoyens.»

Le principe d'égalité et d'équité pour les femmes et les hommes est clairement affirmé dans la Constitution et les textes législatifs de **Tunisie**. L'article 6 de la Constitution dispose que «Tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi.» Ce principe est évident dans tous les domaines et notamment en termes de capacité juridique.

2.3 Promouvoir la participation active des femmes au processus de décision politique dans la vie publique

Ce thème était abordé par de nombreux pays dans la première section relative aux actions et principes transversaux (Algérie, France, Finlande, Hongrie, Liban, TPO, Tunisie et d'autres). Plusieurs réponses mentionnaient l'établissement de quotas et d'autres actions positives visant à accroître la représentation des femmes dans les partis politiques, au parlement, à l'exécutif, dans les fonctions dirigeantes et à l'échelon municipal ou local (par exemple, en Belgique, en Israël, en Jordanie en France, en Hongrie, au Maroc, en Suède et en Turquie). La formation des femmes et des filles aux postes d'encadrement et les campagnes de sensibilisation en faveur de la participation des femmes et

L'égalité entre les sexes sont également citées par divers pays (par exemple, l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, la Jordanie, le Liban, et la Suède).

En **Algérie**, les partis politiques sont encouragés à augmenter le nombre de femmes dans les fonctions dirigeantes.

L'**Autriche** continue d'organiser des formations pour les jeunes filles de 16 ans et plus, intitulées «Powerful Girls Go Politics».

La **Belgique** a adopté une série de mesures spécifiques et ciblées pour accroître la participation des femmes dans divers domaines publics (par exemple, la politique, l'administration, les actions sociales et la vie associative, les organes consultatifs, la culture et les sports). La Communauté française a évalué l'application du décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs et une modification est envisagée par le gouvernement. D'autres projets subventionnés visent à assurer une participation équilibrée au niveau local.

L'année 2008 marque, pour le **Danemark**, le 100^e anniversaire de l'acquisition par les femmes du droit de vote aux élections locales. Le ministère de l'égalité entre les sexes célébrera l'événement par une campagne de sensibilisation. Tous les partis politiques du pays ont reçu en mai 2008 un dépliant avec des recommandations en vue d'accroître la représentation des femmes dans les listes électorales. Le dépliant présente aussi des statistiques sous une forme aisément compréhensible, ainsi que des expériences personnelles et des conseils aux femmes qui sont intéressées par la politique locale. Plusieurs manifestations seront organisées cette année, avec la coopération des pouvoirs publics locaux. Les prochaines élections locales sont prévues pour 2009. L'objectif de la campagne de sensibilisation est de mettre l'accent sur le nombre insuffisant de femmes dans la vie politique locale et de suggérer des pistes à suivre pour changer cette situation.

Israël mentionne l'existence de lois et de décisions du gouvernement instaurant des actions positives pour accroître le nombre de femmes à des postes de décision en politique et dans les organes exécutifs. Une proposition de loi visant à renforcer la représentation des femmes dans les partis politiques a été déposée. Certains partis ont déjà adopté des quotas destinés à augmenter le pouvoir de décision des femmes.

Le Conseil **finlandais** de l'égalité entre les sexes a lancé en août 2008, en coopération avec des ONG, un site web pour promouvoir la participation des femmes et l'égalité entre les sexes aux élections municipales d'octobre 2008.

En **France**, la loi n° 2008-175 du 26 février 2008 facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général vient compléter l'arsenal juridique qui vise à assurer la parité entre les hommes et les femmes en politique.

L'**Allemagne** cite plusieurs initiatives en rapport avec cette question, par exemple: a) le projet «FRAUEN – MACHT – KOMMUNE» qui encourage la participation des femmes à la politique locale; b) des recherches scientifiques sur le rôle des femmes dans la représentation politique; et c) une brochure intitulée «Héroïnes de tous les jours et spécialistes des affaires locales – portraits de femmes politiques locales» (Von Alltagsheldinnen und Lokalexpertinnen- Kommunalpolitikerinnen im Porträt) présentant des exemples de bonnes pratiques en politique locale.

Il n'existe actuellement, en **Hongrie**, qu'un seul parti politique qui applique un système de quotas. C'est le parti socialiste hongrois, qui respecte un quota de 20 % de femmes sur ses listes électorales aux élections nationales.

En **Italie**, durant l'année universitaire 2007-2008, des cours – théoriques et pratiques – sur le thème «Femmes, politique et institutions» ont été organisés dans de nombreuses universités du pays pour promouvoir l'égalité des chances et la participation active des femmes à la vie politique et sociale.

La **Jordanie** a entrepris des actions en faveur de la «création de la sphère publique» dans le contexte d'un projet associant le ministère du plan et de la coopération internationale et la coopération au développement danoise. L'objectif est de favoriser l'ouverture de la sphère publique aux femmes, pour renforcer leur participation à différents degrés d'organisation de l'économie. Ainsi qu'il a déjà été signalé dans la première partie, des femmes ont aussi reçu une formation pour les aider à renforcer leur rôle dans les conseils municipaux.

Au **Liban**, des initiatives ont été prises en vue d'inclure un système de quotas dans la nouvelle législation électorale.

En **Mauritanie**, les femmes jouissent de droits politiques égaux à ceux des hommes, mais leur participation effective à la sphère publique reste faible.

Parallèlement à la mise en place d'une Haute autorité pour les femmes, le plan stratégique national du ministère **marocain** du développement social, de la famille et de la solidarité comporte cinq grands axes, dont le deuxième est consacré à la promotion des droits des femmes, de l'égalité entre les sexes et l'égalité des chances.

Dans les **TPO**, à côté de son plan stratégique et de la création d'unités «Genre» placées sous la responsabilité de femmes nommées à des postes importants, le ministère de la condition féminine a développé ses propres capacités et celles des unités «Genre» pour contrôler et superviser les activités menées dans le cadre des politiques du gouvernement, en relation notamment avec la participation active des femmes aux postes de décision politiques et dans la vie publique.

Ainsi qu'il a déjà été mentionné dans la première partie, la ligne 1 du plan stratégique de l'**Espagne** pour l'égalité des chances 2008-2011 définit 8 objectifs en vue d'accroître la participation politique et sociale des femmes.

En **Suède**, la promotion de la participation active des femmes au processus de décision politique relève principalement de la responsabilité des partis. Le gouvernement peut donner l'exemple à travers les nominations dans les ministères et les administrations publiques. Des rapports sur la situation actuelle sont joints au budget annuel. Pour 2008, la répartition des femmes et des hommes est de 48 % de femmes et 52 % d'hommes. La participation des femmes à la vie politique et publique figure aussi en bonne place dans les stratégies de coopération au développement de la Suède.

Malgré les progrès accomplis en **Syrie** dans ce domaine, l'État s'efforce d'améliorer encore la participation des femmes à la vie politique en augmentant le nombre de femmes au Parlement et à d'autres postes à responsabilité.

En **Turquie**, les deux plans d'action menés dans le cadre du «Projet de promotion de l'égalité entre les sexes» encouragent l'accroissement du nombre de femmes chefs d'entreprise et leur participation aux processus de décision.

2.4 Lutter (par le droit et par des actions) contre toutes les formes de violence envers les femmes

Plusieurs pays ont déclaré avoir déployé des plans nationaux de grande envergure pour combattre la violence fondée sur le sexe. Les stratégies adoptées passent par des réformes législatives, le développement des capacités pour les prestataires de soins de santé, la police et la justice, la collecte de données, des services de conseil, des numéros d'appel d'urgence, des bureaux d'assistance et des médiateurs, des refuges pour les victimes, ainsi que de vastes campagnes d'éducation à l'intention de l'opinion publique (par exemple, en Algérie, en Belgique, en République tchèque, à Chypre, en

Estonie, à la Commission européenne, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Israël, en Italie, en Jordanie, en Lettonie, au Liban, à Malte, en Mauritanie, au Maroc, en Pologne, au Portugal, en Slovaquie, en Espagne, en Suède, en Tunisie et en Turquie). La plupart des pays font état d'une étroite collaboration entre le gouvernement et les ONG pour apporter des réponses au problème de la violence fondée sur le sexe (par exemple, en Algérie, en Autriche, en République tchèque, dans les TPO et en Jordanie). Plusieurs pays mentionnent des actions préventives d'éducation qui ciblent des groupes d'âges plus jeunes comme les écoliers et les adolescents. La collaboration transfrontalière est également citée comme moyen de prévenir la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle (par exemple, en République tchèque, en Grèce et au Portugal) ou le mariage forcé (par exemple, en Belgique et au Danemark). Certains pays ont aussi entrepris de s'attaquer à la racine du problème en mettant au point des programmes destinés aussi bien aux auteurs de violences qu'aux victimes.

L'**Algérie** déploie une vaste stratégie nationale de lutte contre la violence envers les femmes qui passe par le développement de plans d'action par secteur (santé, justice, intérieur/police, solidarité et organisations de la société civile, et médias). Un programme de formation couvrant l'intégration de la dimension du genre dans le domaine de la santé et de la santé génésique, ainsi que l'identification et la prise en charge des victimes de violence fondée sur le sexe (VFS) a été mis en place à l'intention des prestataires de services de santé (médecins et sages-femmes) qui travaillent dans les centres de planning familial. Un réseau de praticiens spécialement formés en médecine légale et en assistance juridique a aussi été créé pour assurer les soins aux victimes survivantes et leur suivi.

L'**Autriche** a mentionné plusieurs activités destinées à sensibiliser le public à ce problème et aux façons de réagir. Une campagne intitulée «Amoureuse, fiancée, puis battue» qui visait à faire connaître l'existence d'un «service d'assistance téléphonique pour les femmes victimes de violences masculines» a été menée en 2007 et 2008. Sur l'initiative conjointe du ministre de l'éducation, du ministre de la femme et du ministre des affaires sociales, des «Gendertage» (journées de la dimension du genre) 2007 ont été organisées pour mobiliser l'opinion contre les stéréotypes sexistes et la violence à l'égard des femmes. En 2008, les Gendertage avaient pour thème «Migration et appartenance sexuelle» et traitaient en particulier de la violence à l'encontre des femmes migrantes. Les recommandations du Conseil de l'Europe concernant la violence domestique ont été traduites en allemand et distribuées gratuitement aux personnes intéressées. Une conférence internationale intitulée «10 ans de législation autrichienne contre la violence domestique dans le contexte international» a réuni des experts en novembre 2007 pour examiner l'évolution du droit autrichien et de son application. Cette conférence a servi de point de départ à la constitution d'une base de connaissance.

La **Belgique** a procédé à une évaluation de son plan d'action national en matière de lutte contre les violences entre partenaires (2004-2007) et a préparé un nouveau plan couvrant de nombreuses formes de violence envers les femmes. La loi du 25 avril 2007, qui a élargi les moyens de prévention des mariages forcés, est entrée en vigueur le 25 juin 2007. De plus, une sanction pénale est également prévue pour toute personne qui tente de contraindre quelqu'un à se marier. La Communauté française a mené en 2007 une étude quantitative et qualitative sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes, suivie en 2008 d'une grande campagne de sensibilisation (affiches, brochures, presse écrite, télévision et radio, internet, cartes postales, concours, etc.). Toujours dans la Communauté française, un soutien financier est alloué aux ONG qui déploient des programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes.

À **Chypre**, dans le cadre du plan national d'action pour l'égalité 2007-2013, un plan d'action contre la violence domestique a été conçu par le comité consultatif et soumis au ministre du travail et de l'assurance sociale, qui le présentera au Conseil des ministres pour approbation. Une campagne sur la violence à l'égard des femmes a été organisée parallèlement à la campagne du Conseil de l'Europe. Les ONG se mobilisent également sur ce thème et reçoivent un soutien de l'État. Un Centre multiculturel des femmes a été mis en place, avec l'appui du mécanisme national pour les droits des femmes. Il a pour mission de promouvoir la paix, l'égalité et la compréhension parmi les femmes de différentes nationalités.

La **République tchèque** fait état d'une coopération internationale pour lutter contre la prostitution forcée, en janvier 2008, avec une réunion entre une délégation du ministère bavarois de la justice et des représentants des services judiciaires tchèques. La coopération entre les justices tchèque et bavaroise en matière de lutte contre la prostitution forcée, notamment le long de la frontière, était un point important de l'ordre du jour. Une nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 (loi n° 135/2006 Coll.), a contribué à développer les moyens de détection et de traitement de la violence domestique en République tchèque. La loi donne aux victimes de violences domestiques de meilleures chances de se défendre et renforce en même temps les droits et les pouvoirs de la police et des tribunaux. Plusieurs organisations non gouvernementales apportent une assistance juridique et matérielle aux victimes de violences domestiques. Une campagne contre la violence domestique, rejoignant la campagne du Conseil de l'Europe, a été lancée durant la première moitié 2008.

Le gouvernement **danois** met actuellement en place un plan d'action contre la violence des hommes envers les femmes. Le 2 mai 2008, une nouvelle disposition du code pénal danois est entrée en vigueur. Elle prévoit un alourdissement des peines (jusqu'à quatre ans d'emprisonnement) en cas de recours à la force pour contraindre quelqu'un au mariage.

L'**Estonie** rapporte qu'elle s'emploie à développer un plan d'action national contre la violence domestique, dont l'objectif général est de garantir et développer les services aux victimes et aux auteurs de violences domestiques. Durant la campagne du Conseil de l'Europe de lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique (2006-2008), le département de l'égalité entre les sexes du ministère des affaires sociales a publié une série d'articles sur le problème de la violence domestique dans un quotidien estonien. Dans le contexte de cette campagne, la télévision nationale estonienne a traduit en estonien et diffusé un spot télévisé réalisé par le Conseil de l'Europe pour combattre la violence envers les femmes.

La **Finlande** a déployé son plan d'action pour prévenir la violence domestique et entre partenaires (2004-2007) en mettant en place, au niveau municipal, des services à l'intention des victimes et des auteurs de violences et en constituant un réseau national d'experts en matière de prévention de la violence. L'une des six priorités du nouveau plan d'action du gouvernement pour l'égalité entre les sexes (2008-2011), adopté en juillet 2007, est d'éradiquer la violence à l'encontre des femmes. Une campagne nationale de sensibilisation a été organisée dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe «Stop à la violence domestique faite aux femmes», ainsi qu'une autre destinée à renforcer la tolérance zéro en matière de violence envers les femmes (mars à décembre 2008).

En plus des textes de lois et des programmes adoptés dans ce domaine (2006-2007), la **France** a lancé son deuxième plan triennal (2008-2010) intitulé «Douze objectifs pour combattre les violences faites aux femmes». Le plan couvre quatre thèmes principaux: 1) mesures pour briser les tabous et parler de la violence domestique; 2) prévention de la violence; 3) coordination entre les principaux acteurs et relais de l'action; 4) protection des femmes victimes et de leurs enfants sur tout le territoire.

En **Allemagne**, le gouvernement fédéral a publié son deuxième plan d'action pour combattre la violence envers les femmes, qui s'inscrit dans le prolongement du plan précédent. Il esquisse un concept général de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Depuis 2006, la **Grèce** s'est dotée d'une loi (3500/2006) de lutte contre la violence domestique, qui est encore considérée comme un cadre de référence pour la protection des droits fondamentaux des femmes et des enfants. Le SGES a participé à la campagne du Conseil de l'Europe de lutte contre la violence domestique. Des représentants ont été désignés à cette fin (haut fonctionnaire et point focal) et un plan d'action est actuellement déployé. Le SGES a aussi siégé au comité spécial interministériel des secrétaires généraux, établi par le ministère de la justice, dans le but de coordonner les mesures concernant le phénomène de la traite des êtres humains. Par ailleurs, le SGES participe au groupe de travail de l'état-major de la police hellénique, en vue de mettre en œuvre le plan de coopération interfrontalière et interrégionale et d'action opérationnelle des services de police dans les pays du sud-

est de l'Europe, désigné sous le nom de code «ILAEIRA». Dans le cadre du plan d'action national intégré de lutte contre la traite des personnes, le SGES s'est chargé: a) d'apporter une assistance aux victimes de la traite, à travers un soutien social, psychologique et juridique; b) de permettre l'inclusion des victimes de la traite des femmes dans un programme du SGES qui vise à leur ouvrir des perspectives d'emploi; et c) d'informer et de sensibiliser l'opinion publique, en diffusant des messages sociaux et en distribuant un dépliant d'information en cinq langues (grec, anglais, albanais et russe). Des programmes d'aide et de coopération au développement sont lancés dans les pays d'origine des victimes de la traite des personnes, avec le soutien financier de la direction générale de la coopération au développement internationale (YDAS) du ministère des affaires étrangères.

En **Hongrie**, le code pénal contient une trentaine de dispositions concernant les actes de violence commis contre un membre de la famille. Le droit pénal hongrois ne fait pas de distinction entre les agressions perpétrées contre les femmes ou les hommes. Les victimes de violence peuvent trouver refuge (avec leurs enfants, le cas échéant) dans des maisons ou centres d'accueil spéciaux administrés par les pouvoirs publics ou des ONG locales. Un plan stratégique national sur 12 ans pour l'égalité entre les sexes (2009-2020) est en préparation.

En **Israël**, un budget spécial a été débloqué par le bureau du premier ministre pour des programmes relatifs à l'aide aux victimes de violences sexuelles et à la lutte contre la prostitution.

L'**Italie** a approuvé deux projets de loi: l'un est intitulé «Mesures contre le harcèlement» et range pour la première fois le «harcèlement» parmi les crimes, tandis que l'autre, baptisé «Mesures contre la violence sexuelle», reconnaît de nouvelles circonstances aggravantes dans l'accomplissement des faits, comme, par exemple, le recours à des drogues qui réduisent les facultés mentales de la victime, les liens familiaux entre l'auteur et la victime, la dépendance psychologique de la victime ou le fait qu'elle soit enceinte.

Le Parlement **jordanien** a adopté une loi de protection de la famille. Durant la campagne de 16 jours contre la violence à l'égard des femmes, une action de sensibilisation a été menée. Dans ce contexte, plusieurs activités ont eu lieu, notamment des ateliers organisés dans différentes régions du pays, ainsi que des audiences parlementaires publiques, qui ont recommandé la mise en place d'un réseau de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

En **Lettonie**, la protection des femmes contre toutes les formes de violence est actuellement garantie d'une manière générale par le droit pénal et par d'autres lois régissant les procédures pénales. Cet arsenal législatif a été spécialement modifié pour couvrir les problèmes de traite des êtres humains. Le ministère de l'enfance et des affaires familiales a développé un programme de lutte contre la violence domestique, qui a été accepté par le Conseil des ministres en juin 2008.

Plusieurs initiatives et réalisations sont mentionnées par le **Liban** en relation avec la prévention et la répression de la VFS/VCF: par exemple, une évaluation des besoins et une carte des zones les plus concernées par la VFS à l'usage d'institutions spécialisées; des actions de développement des capacités techniques et institutionnelles; des formations des travailleurs sociaux en matière de prévention de la violence domestique organisées dans les centres de services sociaux; des campagnes de sensibilisation.

Durant la période de référence, **Malte** a continué à combattre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes par des campagnes de sensibilisation destinées au grand public, organisées par la Commission sur la violence domestique.

En **Mauritanie**, le code pénal contient des dispositions relatives à la protection des femmes contre le viol, la prostitution et le proxénétisme. Les violences sexuelles et les viols commis sur des mineurs de moins de 18 ans sont visés aux articles 26 et 27 du code, qui traitent de la protection pénale des enfants au moyen de peines et sentences appropriées.

Monaco rapporte qu'en avril 2008, une proposition de loi sur la violence domestique a été adoptée en audience publique par le Conseil national et est à présent examinée par les services du gouvernement en vue de promulguer la loi.

Le **Maroc** cite plusieurs initiatives, événements et réalisations: projet de loi pour lutter contre la violence fondée sur le sexe; lancement d'une enquête nationale sur la prévalence de la VFS; organisation d'une cinquième campagne de lutte contre la violence fondée sur le sexe, avec une caravane qui a traversé neuf villes; coordination et lancement du programme multisectoriel sur la VFS qui passe par l'émancipation des femmes et des filles; lancement d'un système informatique destiné à centraliser les données institutionnelles en rapport avec la VFS; mise en place de comités régionaux de coordination pour combattre la VFS et, enfin, création de 16 centres de référence régionaux intégrant des services aux femmes victimes de VFS.

À l'occasion de la campagne de 16 jours de 2007 contre la VCF, de nombreuses activités ont été organisées par le ministère de la condition féminine, dans les **TPO**, dont une campagne dans les médias qui consistait en une série de spots télévisés, d'émissions et d'interviews. Un projet sur la VCF est actuellement réexaminé par le bailleur de fonds et réorganisé en conséquence.

Un comité national de lutte contre la VCF, sous la direction du ministère et composé de différentes institutions, dont le ministère des affaires sociales, le ministère de l'information, etc., a été constitué et a tenu sa première réunion le 18 novembre 2008. Des intervenants du secteur public et des ONG y participaient.

En **Pologne**, la modification de la loi du 29 juillet 2005 sur la prévention de la violence familiale par des mesures d'éloignement obligatoire est prévue pour 2008. En outre, le ministère du travail et de la politique sociale prépare une loi sur le langage des signes, qui prévoira de former le personnel de chaque institution publique au langage des signes afin de permettre aux personnes malentendantes d'obtenir de l'aide auprès des services de police ou d'autres centres d'accueil. Le 25 septembre 2007, le ministère du travail et de la politique a marqué son accord sur le lancement de la campagne nationale de lutte contre la violence familiale.

Le **Portugal** a entrepris plusieurs actions pour combattre la traite des femmes et les violences qui leur sont faites. Le projet de création d'un observatoire sur la traite des êtres humains est dans sa dernière phase de consolidation. Une étude portant sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle va être publiée en 2008. Une formation a été organisée pour les fonctionnaires des ministères angolais, à Luanda, dans le contexte d'une coopération bilatérale contre la traite des êtres humains. Les résultats définitifs de l'enquête nationale sur la violence fondée sur le sexe ont été présentés en juin 2008. L'évaluation du deuxième plan national contre la violence domestique est à présent achevée. Un plan national contre les mutilations génitales des femmes est en cours d'élaboration et de négociation.

En novembre 2007, en **Slovaquie**, la première campagne nationale STOP À LA VIOLENCE DOMESTIQUE ENVERS LES FEMMES ! a été lancée. Le ministère du travail, des affaires sociales et de la famille a collaboré avec les organisations non gouvernementales réunies sous la bannière de l'initiative intitulée «La cinquième femme», qui s'est fait connaître en organisant les premières campagnes de presse visant à lever le tabou sur le problème de la violence domestique en Slovaquie. Les ministères de l'éducation, de la santé et de l'intérieur, ainsi que des représentants de l'église ont pris part aux activités de la campagne. Parmi les principaux résultats, on peut mentionner des discussions avec les experts sur le phénomène de la violence domestique, la participation active de spécialistes à des conférences et séminaires dont le thème était la lutte contre la violence domestique à l'égard des femmes; la conception d'un nouveau site web, www.zastavmenasilie.sk, qui, en plus de fournir des informations utiles, indique aussi les coordonnées de contact des organisations et institutions d'aide aux victimes de ces violences.

Le plan stratégique de l'**Espagne** 2008-2011 pour l'égalité des chances – et plus particulièrement sa ligne 10 relative à la violence – formule 7 objectifs couvrant les actions d'information et de sensibilisation visant à prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe (objectifs 1 et 2, dont traite

également l'objectif 4 de la ligne 1, relative à l'éducation), l'amélioration des soins et des services spécialisés, la protection et la sécurité (objectifs 3, 4 et 5), en plus de la promotion d'une coordination intra- et interinstitutionnelle (objectif 6) et des activités d'évaluation (objectif 7). Il faut encore mentionner plusieurs programmes et initiatives, comme: a) le programme RELACIONA développé et mis en œuvre par l'Institut des femmes, en collaboration avec d'autres organisations, en vue de prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe à tous les niveaux du système éducatif; b) le lancement du service téléphonique d'information et d'assistance juridique sur la violence envers les femmes (numéro 016); c) le rapport d'évaluation sur la loi organique de mesures intégrées contre la violence envers les femmes (loi organique, 2/2004); et enfin d) la campagne de presse contre la violence envers les femmes «Ante el maltratador, tolerancia cero».

En **Suède**, un plan d'action national pour combattre la violence des hommes contre les femmes, les crimes d'honneur et la violence dans les relations homosexuelles a été adopté en novembre 2007. Le plan d'action inclut 56 mesures regroupées dans six grandes catégories: 1) protection et soutien aux victimes de violence, 2) actions de prévention, 3) système judiciaire, 4) travail avec les auteurs de violences, 5) coopération et coordination, et 6) connaissances et compétences. Un plan d'action national de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle a été adopté en juin 2008. La lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe est un thème prioritaire dans la coopération suédoise au développement international. L'Agence suédoise de coopération au développement international a formulé un plan d'action, approuvé par le gouvernement en octobre 2007, en vue de combattre ce type de violence dans les pays partenaires.

Outre l'application des conventions des NU relatives aux droits des femmes, la **Tunisie** a achevé le processus de validation de sa stratégie de lutte contre la violence fondée sur le sexe et s'apprête à entamer la mise en œuvre de plans sectoriels et la réalisation d'une enquête nationale, avec le soutien du FNUAP et de la coopération espagnole au développement.

La **Turquie** mentionne la circulaire du premier ministre sur «Les mesures à prendre pour la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des enfants et des crimes d'honneur», qui comporte des dispositions visant à changer les stéréotypes traditionnels. En conformité avec cette circulaire, le « Plan d'action national pour combattre la violence domestique contre les femmes » a été mis en place avec la participation de tous les partenaires compétents. Afin de combattre la violence domestique à l'égard des femmes, des formations sont dispensées au personnel des services de police et de santé. En outre, la campagne "Stopper la violence contre les femmes » avec le soutien du FNUAP est encore en cours d'exécution.

La **Commission européenne** rapporte que le nouveau programme régional de renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed (2008-2011) inclut une composante portant sur l'accroissement des connaissances et le renforcement des actions contre la violence fondée sur le sexe sous toutes ses formes. Les activités prévues passent par le développement de protocoles et d'outils méthodologiques pour mesurer l'incidence de la violence fondée sur le sexe, des enquêtes-pilotes dans trois pays, et un rapport analytique régional qui fait le point sur la situation de la lutte contre la violence fondée sur le sexe dans les pays EuroMed. Ce rapport servira de base à des plans d'action nationaux afin d'aborder le problème par le biais d'une série d'actions coordonnées (réformes législatives, développement des capacités, collecte de données, sensibilisation, etc.).

2.5 Améliorer la participation entière et égale des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la consolidation de la paix

Quelques pays mentionnent des actions en rapport avec l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU, sur leur territoire national (plans et programmes nationaux) ou dans le cadre de programmes de coopération au développement, assortis de mécanismes de déclaration et de suivi appropriés (par exemple, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Commission européenne, l'Allemagne, la Jordanie, le Liban, les TPO, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Suède). Les mesures concernent la reconnaissance de la vulnérabilité particulière des femmes dans les

situations de guerre, leur participation égale dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que des campagnes de sensibilisation (par exemple, à Chypre, en Hongrie, en Israël, au Liban et en Syrie).

L'**Autriche** a préparé son rapport sur le déploiement du plan d'action national concernant l'application de la RCSNU 1325, qui fera l'objet d'une évaluation au Parlement en octobre 2008.

La **Belgique** s'emploie, en 2008, à préparer un plan national qui vise à coordonner les efforts et les actions en vue de l'application de la RCSNU 1325.

À **Chypre**, un Centre multiculturel des femmes a été mis en place, avec l'appui du mécanisme national pour les droits des femmes. Il a pour mission de promouvoir la paix, l'égalité et la compréhension parmi les femmes de différentes nationalités.

Les trois objectifs du plan d'action national du **Danemark** pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU sur les femmes, la paix et la sécurité tendent, ensemble, à renforcer les capacités nationales et internationales en ce qui concerne le rôle des femmes en faveur de la paix et de la sécurité, à savoir: a) encourager une participation accrue et active des femmes à la construction de la paix au niveau international et local; b) contribuer à la reconnaissance des besoins et des droits spéciaux des femmes et des filles, avant, durant et après les conflits armés; et c) garantir la protection des filles et des femmes contre la violence, y compris la violence fondée sur le sexe, comme le viol et l'abus sexuel, et en finir avec l'impunité pour les crimes liés au sexe. Le plan d'action insiste sur la nécessité de partager le pouvoir de décision entre les femmes et les hommes pour parvenir à une paix durable. Il comporte des indicateurs et un mécanisme de suivi pour l'établissement de rapports d'exécution basés sur les résultats. La stratégie «Égalité entre les sexes dans la coopération danoise au développement» prévoit également des activités visant à relever le défi de la stabilité et de la sécurité.

En **Finlande**, un groupe de travail a mis la dernière main, en mai 2008, au plan d'action du gouvernement pour l'application nationale de la résolution 1325 (2000) du conseil de sécurité des NU sur les femmes, la paix et la sécurité. Le groupe de travail se composait de représentants de ministères, d'ONG et de chercheurs. Le plan sera publié en septembre 2008.

Dans le contexte de sa présidence de l'Union européenne, (du 1^{er} au 31 décembre), la **France** s'emploie à sélectionner des indicateurs de suivi concernant les engagements pris à Pékin en faveur de la protection des droits fondamentaux des femmes et de leur participation pleine et égale à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits.

L'**Allemagne** mentionne à cet égard l'«Académie mobile de la paix ligne Omnibus 1325»: une formation proposée en vue de la constitution d'une équipe internationale et interculturelle d'experts dans le domaine de la dimension du genre, de la résolution pacifique des conflits et de l'action pour la paix. Le projet est mené par OWEN (Académie mobile de promotion de l'égalité entre les sexes, de la démocratie et de la paix), avec l'appui du ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes. La formation porte sur l'intégration de la dimension du genre dans l'analyse des conflits et leur résolution pacifique, l'action pour la paix et l'éducation par la sensibilisation et l'ouverture des consciences en faveur de la paix.

En **Hongrie**, le Comité des femmes militaires du ministère de la défense, fondé en 2003, examine la situation des femmes dans le système de défense de la Hongrie et publie des rapports annuels.

Israël rapporte que sa législation en matière d'égalité des droits pour les deux sexes a été actualisée afin d'inclure la participation des femmes à la prévention des conflits, etc., et notamment la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ce domaine et dans tous les autres.

La **Jordanie** a mis en place des comités nationaux des parties prenantes, chargés du suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, du renforcement de l'accès et de la

participation des femmes aux structures du pouvoir, et de leur rôle essentiel dans tous les efforts de prévention et de résolution des conflits, afin de contribuer au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité.

Le **Liban** met en œuvre des projets relatifs à l'application de la RCSNU 1325, tant au niveau national que dans des régions touchées par la guerre. Les activités, menées avec le soutien du FNUAP, de la coopération norvégienne et italienne au développement, couvrent notamment: la sensibilisation à l'égalité entre les sexes, à la santé génésique et à la violence domestique; une étude qualitative sur le statut des femmes chefs de ménage et leurs besoins dans les zones les plus touchées du Liban durant et après la guerre de juillet 2006; un protocole d'urgence (afin de protéger les femmes lors des conflits); des filets de sécurité sociale, et l'émancipation économique des femmes chefs de ménage affectées par la guerre.

Outre la «Charte des droits de la femme palestinienne» déjà mentionnée, qui tenait compte de ces aspects, les programmes déployés dans les **TPO** soutiennent et appliquent la résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU.

En **Pologne**, le ministère de la défense s'emploie cette année à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU.

Au **Portugal**, un groupe de travail a été créé en juillet 2008 afin de développer un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Au préalable, une consultation publique avec la société civile, les ONG, les centres de recherche et d'autres parties intéressées avait été lancée, et le groupe chargé de préparer le plan d'action, composé de représentants de plusieurs ministères compétents, a entamé le travail sur son projet en tenant compte des contributions reçues.

L'**Espagne** cite le plan d'action du gouvernement pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU (2000) sur la femme, la paix et la sécurité.

La coopération **suédoise** au développement international porte une attention particulière aux pays en situation de conflit et d'après-conflit. La dimension du genre et l'égalité entre les sexes sont explicitement intégrées dans les stratégies de coopération au développement pour ces pays comme pour d'autres pays partenaires. La coalition des femmes pour la paix dans le nord de l'Ouganda et la participation des femmes aux processus politique et constitutionnel en Irak comptent, par exemple, parmi les actions qui bénéficient d'un soutien sur le long terme aux femmes et au processus de construction de la paix.

En **Syrie**, les femmes participent très activement à la gestion de la crise par leur rôle au sein de certaines organisations importantes comme l'Union générale des femmes et le Croissant rouge. Elles ont notamment porté secours aux centaines de milliers de réfugiés irakiens.

Dans le contexte du suivi européen du programme d'action de Pékin, la **Commission européenne** soutient le travail de la Présidence française pour le développement d'indicateurs dans le domaine critique «Femmes et conflits armés». Les conclusions du Conseil européen, assorties d'une proposition d'indicateurs, devraient être adoptées en décembre 2008. Ce travail comportera aussi un rapport sur la situation dans l'UE.

3. PILIER DEUX: DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES FEMMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Garantir l'égalité de traitement et le respect des droits des femmes dans leur accès aux systèmes de sécurité sociale, aux services de santé et installations de soin, et promouvoir des politiques adaptées aux besoins de la famille

Les réponses couvrent diverses mesures et réformes législatives qui visent à assurer un meilleur équilibre entre travail et vie privée pour les hommes comme pour les femmes et reconnaissent les besoins particuliers des femmes qui travaillent, notamment en ce qui concerne la grossesse, la maternité et la garde des enfants, ainsi que la nécessité de veiller à ce qu'elles ne soient pas pénalisées par un retrait provisoire du monde du travail pour cause de maternité et à ce qu'elles puissent aisément reprendre la vie active (par exemple, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Estonie, en Finlande, à la Commission européenne, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Israël, en Jordanie, à Malte, à Monaco, en Slovaquie, en Espagne et en Tunisie). Les services de garde d'enfants sur le lieu du travail, la garantie de la pension de retraite, les allocations familiales, le congé parental et l'assouplissement des conditions de travail comptent parmi les mesures prises (par exemple, en République tchèque, en Finlande, en Allemagne, en Grèce, en Jordanie, au Portugal, en Espagne, en Suède et en Turquie). Certains pays déclarent avoir mis l'accent sur la santé génésique et sexuelle des jeunes filles et des femmes, au moyen notamment de campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA (par exemple, l'Algérie, la Belgique, la France, le Liban, la Suède, la Syrie, et la Tunisie). Les besoins supplémentaires et la vulnérabilité des femmes handicapées ou des mères célibataires, etc., ont aussi été reconnus dans plusieurs pays (par exemple, en Autriche, à Chypre et en Finlande). Des prix ont parfois été créés pour récompenser les employeurs et les entreprises qui se distinguent particulièrement dans ce domaine (par exemple, en Hongrie).

En **Algérie**, les dispositions législatives et politiques garantissent, aux hommes comme aux femmes, l'égalité des droits à la santé et à la santé génésique, ainsi que l'égalité d'accès aux systèmes et services de sécurité sociale.

Les efforts de l'**Autriche** dans ce domaine ont porté sur la réforme des pensions et de la sécurité sociale, sur le renforcement des structures de garde d'enfants et sur l'accès au marché du travail et les besoins spéciaux des femmes handicapées. Des stratégies sont actuellement développées en vue d'aider les femmes à retourner à la vie active. Le budget fédéral prévoit de déboursier 15 millions d'euros supplémentaires pour permettre aux provinces d'augmenter la capacité d'accueil des crèches, afin de la porter à 8 000 places par an. Dans le cadre de la réforme des pensions et de la sécurité sociale, en 2003, les 24 premiers mois qui suivent l'accouchement ont été assimilés aux périodes de cotisation prises en compte dans le calcul des pensions. La réforme des allocations pour enfant à charge de 2008 a introduit trois catégories différentes d'allocations et de périodes d'admissibilité. Les choix qui s'offrent aux deux parents sont ainsi plus nombreux. Enfin, le projet «Prima Donna» propose aux femmes handicapées un soutien spécial et une formation pour faciliter leur accès au marché du travail.

En **Belgique**, les jeunes femmes de moins de 21 ans ont désormais droit au remboursement par la sécurité sociale des coûts liés aux moyens de contraception. Des campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA ont été menées en juillet 2008, avec des distributions de préservatifs. Par l'intermédiaire des centres de planning familial, la Communauté française a lancé un appel afin que la dimension du genre soit intégrée dans les actions d'information et de sensibilisation des adolescents en matière de sexualité et de relations affectives, comme dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté.

Chypre indique que la loi de protection de la maternité a été modifiée en 2007 et 2008, afin d'allonger le congé de maternité de 16 à 18 semaines pour les mères naturelles et de 14 à 16 semaines pour les mères adoptives, et de porter de 6 à 9 mois la période d'interruption de carrière pour les mères qui assurent la garde quotidienne de leur enfant. Le ministère des finances – département de l'administration publique et du personnel, a modifié les règlements du service public concernant le

congé parental, pour qu'il soit comptabilisé dans le temps d'ancienneté donnant droit à des promotions, à des augmentations de salaire et à la pension. Sous l'égide des Fonds structurels européens (initiative communautaire EQUAL), plusieurs programmes ont été menés en vue d'introduire dans les entreprises des politiques adaptées aux besoins de la famille. Un sous-comité spécial du mécanisme national pour les droits des femmes a été créé pour examiner les difficultés rencontrées par les femmes appartenant à des groupes vulnérables (femmes handicapées, mères célibataires, etc.).

En **République tchèque**, durant la période de référence, un projet de loi sur l'égalité de traitement et sur les mesures juridiques de lutte contre la discrimination, a été débattu au Parlement. L'objectif de ce projet de loi est de mettre en place une réglementation complète sur l'égalité de traitement et la protection contre la discrimination, y compris en matière de sécurité sociale. La proposition transpose notamment dans le droit tchèque la directive 79/7/CEE du Conseil, du 19 décembre 1978, relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale, la directive 86/378/CEE du Conseil du 24 juillet 1986 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale, et la directive 96/97/CE du Conseil, du 20 décembre 1996, modifiant la directive 86/378/CEE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale.

Il n'y a aucune discrimination fondée sur le sexe dans la législation **danoise** concernant la sécurité sociale.

En **Estonie**, la loi relative aux congés qui est entrée en vigueur en 2008 augmente l'allocation versée aux pères pour un congé de paternité de 10 jours pendant la grossesse et le congé de maternité de la mère ou dans les deux mois qui suivent la naissance de l'enfant.

La **Finlande** s'est engagée à prolonger de deux semaines la période du congé parental. L'une des priorités du plan d'action du gouvernement pour l'égalité entre les sexes (2008-2011) concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille. Les allocations familiales versées aux parents célibataires (en majorité des femmes) ont été augmentées au début 2008. Tout enfant en dessous de l'âge de la scolarité (7 ans) a droit à la garde de jour dans les municipalités ou dans des services privés subventionnés par l'État.

Une campagne nationale de planning familial d'une durée de trois ans (2007-2009) a été lancée en **France** sur le thème «la meilleure contraception, c'est celle qu'on choisit» par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). La deuxième phase de cette campagne a démarré le 29 avril 2008, avec trois spots diffusés à la télévision, puis à la radio le 4 mai 2008. Utilisant le ressort de l'humour, les spots décrivent des situations quotidiennes auxquelles sont confrontés les adolescents. En ce qui concerne l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la loi de finance de 2008 facilite l'accès à l'IVG par voie médicamenteuse. Dans ce contexte, les centres de planification et d'éducation familiale ainsi que les centres de santé ont désormais le droit d'y recourir, alors qu'auparavant seuls les médecins des hôpitaux et d'autres médecins de ville liés par une convention à ces établissements étaient autorisés à la pratiquer.

L'**Allemagne** fait état de plusieurs initiatives qui visent à garantir l'égalité d'accès et de traitement pour les droits relevant de ce thème. La première s'intitule «Alliances locales pour la famille». Elle a été lancée par le ministère fédéral des affaires familiales, avec un cofinancement du FSE, et a pour but d'améliorer l'équilibre entre travail et vie de famille en exploitant le potentiel de la coopération locale afin de développer les services de garde d'enfants, notamment pour les moins de trois ans, avec la création, en date du mois de juillet 2008, de 505 alliances locales et la participation de près de 4 000 entreprises. La deuxième initiative représente une innovation dans l'histoire sociale allemande et veillera à ce que tous les citoyens allemands, à partir du 1^{er} janvier 2009, soient dans l'obligation de souscrire une assurance santé s'ils ne sont pas suffisamment couverts. La troisième concerne la nouvelle loi sur le développement des soins de santé, qui introduit le droit, pour tous les salariés,

hommes ou femmes, de prendre un congé pour s'occuper de personnes âgées et autres personnes à charge. Dans le cas d'un congé pour raison familiale, ce droit consiste en un congé sans solde d'une durée allant jusqu'à six mois, avec la possibilité de retrouver son emploi. Il faut noter aussi que des dispositions spéciales ont été introduites pour autoriser des absences inopinées de dix jours sans compensation salariale, lorsque l'état de santé d'un proche parent nécessite des soins. Enfin, des différences propres au sexe sont prises en considération dans la détermination des besoins de soins de santé, avec obligation pour l'assurance maladie d'en tenir compte. Les demandes des patients qui souhaitent être soignés par une personne du même sexe seront satisfaites, dans la mesure du possible. La nouvelle approche a aussi été conçue de façon à prendre en compte les soins de santé culturellement sensibles.

Une série de mesures sont prises au titre du code **grec** de la fonction publique (loi 3528/2007) afin d'aider les femmes dans leurs efforts pour concilier leur travail et leur vie de famille. Des dispositions spéciales s'appliquent aux femmes non mariées et aux femmes qui ont plus de trois enfants, ainsi que dans les cas d'adoption et de maternité de substitution. De plus, pour la première fois, les pères qui travaillent dans la fonction publique peuvent demander un congé parental. Par décision du ministre de l'intérieur (DIDAD/F.53/1222/oik.20561/9-8-2007 – Journal officiel 1613 B'/17-08-2007), les jours de congés accordés aux parents pour s'occuper de questions de scolarité ont été fixés à cinq par an (au lieu de quatre) s'il y a deux enfants et plus, et à six jours par an si les enfants sont dans des niveaux d'enseignement différents. Le programme «Partenaires égaux: reconsidérer le rôle des hommes dans la vie professionnelle et privée», cofinancé par la Commission européenne (80 %) et le Secrétariat général à l'égalité entre les sexes (20 %), est déployé par le KETHI en Grèce, au Portugal, en Pologne et à Chypre. Les publics-cibles sont les citoyens en général, les enfants en âge préscolaire, les adolescents, les hommes, les pères, les femmes et les mères. L'objectif est d'informer et de sensibiliser l'opinion publique, et en particulier les hommes, à propos de la nécessité de remettre en question les préjugés et les stéréotypes concernant le rôle du père, afin de concilier les obligations professionnelles et la vie de famille.

La **Hongrie** mentionne une initiative destinée à encourager les conditions de travail adaptées aux besoins de la vie familiale dans le cadre du «*Prix du lieu de travail respectueux de la famille*» décerné depuis 1999 et repensé en 2008 afin d'y intégrer le principe d'égalité entre les sexes. L'objectif est de parvenir à un équilibre entre le travail et la vie de famille. En mai 2008, le projet intitulé «*Lieux et conditions de travail adaptés à la vie de famille*» s'est achevé, après avoir publié plusieurs manuels et mis en ligne un site web (www.csaladbarat.eu). Les entreprises clientes faisaient l'objet d'une sorte d'audit sur la façon dont les besoins de la famille étaient pris en considération.

L'année 2008 a vu la création en **Israël** d'un nouveau comité chargé d'intégrer des politiques soucieuses de la famille dans la fonction publique. Les membres sont le comité pour l'égalité des chances dans le travail, le ministère de l'industrie, du commerce et du travail, l'autorité pour l'avancement de la condition féminine, le département de promotion de la femme dans la fonction publique, le ministère des finances, des universités et des associations de femmes.

En **Jordanie**, le projet de loi de sécurité sociale est le résultat de 18 mois de dialogue national. Il prévoit la couverture par la sécurité sociale d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires, à savoir les employeurs, les indépendants et les femmes au foyer. Il fait intervenir l'assurance maladie pour les retraités et les femmes en congé de maternité, garantit la couverture des chômeurs et indexe les pensions sur le taux d'inflation annuel. L'un des principaux changements qui sont envisagés à présent est l'introduction du système d'allocations de maternité, qui suppose que tous les salariés et les employeurs contribuent à la constitution d'un fonds de maternité, qu'il y ait ou non des femmes dans l'entreprise, afin de financer un congé de maternité de 120 jours pour les jeunes mères des secteurs public et privé. De cette façon, le coût d'un congé de maternité éventuel n'influerait plus sur les décisions de recrutement des entreprises, puisqu'elles seraient tenues de contribuer au fonds, quel que soit le sexe de leurs salariés.

Le **Liban** cite plusieurs actions nouvelles comme le projet «Émancipation des femmes: action pacifique en faveur de la sécurité et de la stabilité», qui porte sur l'accès aux soins de santé et de santé génésique au niveau local.

Depuis janvier 2008, à **Malte**, l'unité «Genre» de la Corporation pour l'emploi et la formation (Employment and Training Corporation – ETC) a mis en œuvre le projet «Tajjeb», dont l'objectif est de concevoir des systèmes innovants d'organisation du travail, avec le soutien du service public de l'emploi, afin de mieux concilier le travail et la vie de famille. Le projet vise à développer de nouveaux services pour les employeurs dans le domaine de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. En juin 2008, le code d'administration du secteur public (PSMC) a été mis à jour. Il en est à présent à sa neuvième édition. Parmi les innovations apportées au PSMC, il faut mentionner le lien direct avec le manuel des mesures d'adaptation aux besoins de la vie de famille et la mention indiquant que ces mesures s'appliquent non seulement à la fonction publique, mais aussi à tout le secteur public.

Monaco fait état d'un renforcement progressif de la législation relative à l'instauration du congé de paternité à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption.

Grâce au renforcement des capacités des quatre centres Tawasol (centres de ressources pour les femmes lancés par le ministère en 2005), les **TPO** se sont dotés d'une base de données couvrant des informations relatives à la situation des femmes, à leurs besoins, aux ressources disponibles et aux programmes en cours. Son contenu sera diffusé par l'intermédiaire et auprès des femmes (directement sur le terrain) ou des organisations (locales, nationales et internationales) actives dans ces domaines d'intérêt.

Au **Portugal**, durant la période de référence, les allocations familiales pour les foyers monoparentaux ont été augmentées de 20 % afin de renforcer le soutien de l'État aux revenus des familles les plus vulnérables à la pauvreté. Une allocation sociale de maternité a été créée pour garantir la protection des mères qui n'ont pas ou pas suffisamment cotisé. Cette allocation est versée pour une période identique à l'allocation de maternité normale (120 jours). L'allocation de maternité prénatale, correspondant à un autre versement pour une période de six mois, est désormais payée après le 3^e mois de grossesse. Le montant des allocations familiales a été augmenté pour les familles qui ont deux enfants ou plus. Tant que l'un des enfants est âgé de moins de trois ans, les allocations familiales sont doublées ou triplées. Le Programme d'élargissement des réseaux d'équipements sociaux – PARES (2005-2009) a permis d'augmenter la capacité des crèches, qui comptent aujourd'hui 25 000 places supplémentaires.

La **Slovaquie** cite un exemple important d'activités destinées à encourager la responsabilité sociale des entreprises, avec le prix annuel de l'«employeur attentif à la famille», décerné en mai par le ministère du travail, des affaires sociales et de la famille.

Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, le plan stratégique de l'**Espagne** pour l'égalité des chances 2008-2011 inclut la dimension du genre et la gestion de la diversité dans les services, les soins et le suivi assurés par les administrations de la santé publique, de l'éducation, de l'emploi, par les instances judiciaires, les forces de l'ordre et les services du logement (ligne 9, relative à la diversité et à l'insertion sociale du objectif 1). En outre, la loi 35/2007 prévoit des avantages fiscaux et des aides financières en cas de naissance et d'adoption.

L'Agence **suédoise** d'assurance sociale a mis en place un plan d'action pour les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes dans le système d'assurance sociale, qui prévoit 53 actions spécifiques à mener durant la période 2007-2009. Le gouvernement suédois a alloué quelque 8,5 millions d'euros à un programme de recherche sur la santé des femmes, en vue de mieux appréhender les différences dans la situation des hommes et des femmes en matière de santé et de soins. Les parents qui se partagent le congé parental en prenant chacun le même nombre de jours recevront la prime la plus élevée à condition que l'un des parents travaille pendant le congé parental de l'autre. La politique du

gouvernement dans le domaine de la coopération au développement international met l'accent sur la santé des femmes, et notamment sur leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique, et sur la lutte contre le VIH et le SIDA.

En **Syrie**, les services de santé publique, y compris les soins préventifs et thérapeutiques, sont administrés par le ministère de la santé dans le respect du principe de non-discrimination. Ces services sont dispensés gratuitement par le vaste réseau de 1450 centres médicaux répartis dans tout le pays (en zone urbaine comme en région rurale).

La **Tunisie** consacre plus de 6 % de son produit intérieur brut au secteur de la santé, auquel les femmes et les hommes ont un accès égal. Actuellement 90,6 % des centres médicaux dispensent des soins maternels et pédiatriques. La Commission nationale sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille, sous la tutelle du Conseil national des femmes, de la famille et des personnes âgées, a récemment établi un rapport proposant des mesures qui aideront les parents à mieux gérer les sphères professionnelle et familiale. Le système de protection de l'enfance prévoit des mesures spéciales appropriées comme une allocation supplémentaire versée aux femmes qui travaillent pour couvrir les frais de garde d'enfants.

En **Turquie**, la nouvelle politique de l'emploi comporte des dispositions comme la couverture par le fonds de chômage de 5 années de la charge des pensions des femmes qui travaillent depuis peu de temps et des jeunes salariés. Les employeurs peuvent financer la mise à la disposition de leur personnel de crèches et de salles d'allaitement maternel.

La **Commission européenne** a examiné l'opportunité de moderniser la législation communautaire relative à plusieurs formes de congé (congé de maternité, congé parental, etc.). Les partenaires sociaux européens ont également été consultés à propos des améliorations qui devraient éventuellement être apportées aux dispositions existantes, notamment en ce qui concerne le congé parental. Le 3 octobre 2008, la Commission a adopté un « paquet conciliation » qui inclut une communication sur la garde d'enfants, dressant le bilan des progrès effectués dans la réalisation des objectifs fixés à Barcelone en la matière et deux propositions en vue de réviser la législation relative au congé de maternité et au traitement des « conjoints aidants ». La Commission a aussi lancé un programme d'échange de bonnes pratiques. Le thème retenu pour 2009 était la nécessité de concilier vie professionnelle, vie privée et vie de famille. Deux séminaires ont été organisés dans ce contexte: l'un sur la garde d'enfants et l'autre sur les congés parentaux. Le problème du vieillissement de la population, qui pèse lourdement sur la durabilité des systèmes de protection sociale, appelle des efforts de modernisation qui doivent tenir compte de la situation des femmes et des hommes. La Commission a donc lancé une étude sur les régimes de pension et l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les résultats devraient être disponibles en 2009. La Commission a aussi élaboré un manuel destiné à renforcer les capacités des parties prenantes en ce qui concerne l'application de la méthode ouverte de coordination à l'intégration de la dimension du genre dans les politiques d'insertion et de protection sociale.

3.2 Garantir l'égalité d'accès et de traitement, lutter contre la discrimination et promouvoir les droits des femmes dans le domaine de l'éducation, y compris les études primaires, secondaires et supérieures, l'enseignement technique et la formation tout au long de la vie

Les réponses fournies à cet égard portaient sur les efforts consentis afin d'améliorer l'accès à l'éducation pour tous et à tous les niveaux, y compris à l'enseignement universitaire, et de diffuser plus largement l'éducation, la recherche, les programmes d'études spécialisés et la formation sur le thème de l'égalité entre les sexes tant parmi des groupes-cibles particuliers (monde judiciaire, administrations et prestataires de services) qu'auprès du grand public (par exemple, en Algérie, en Belgique, en République tchèque, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie, au Liban, à Malte, au Maroc, dans les TPO, au Portugal, en Espagne et en Suède). Des mesures spéciales ont été prises pour encourager l'insertion des femmes économiquement inactives sur le marché du travail. Plusieurs pays déclarent avoir pris des dispositions pour combattre la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe, au nombre desquelles figurent aussi des actions visant à renforcer

la participation des hommes dans des secteurs où prédominent traditionnellement les effectifs féminins, comme l'enseignement, surtout dans les niveaux inférieurs (par exemple, à Chypre, au Danemark, en Jordanie et en Finlande).

L'**Algérie** a lancé, en 2007, une campagne d'alphabétisation qui vise à réduire de moitié le taux d'illettrisme pour 2012 et à l'éradiquer d'ici 2015. Le gouvernement a poursuivi ses efforts pour assurer la scolarisation universelle et renforcer la présence des filles dans les écoles primaires. Il est à noter que, dans l'enseignement secondaire, leur nombre est beaucoup plus élevé que celui des garçons.

En **Autriche**, les prix Käthe Leichter sont décernés chaque année pour récompenser des travaux de recherche remarquables, en rapport avec les femmes et la dimension du genre, dans les domaines des sciences sociales, humaines et culturelles, ou pour saluer l'action d'associations de femmes et d'autres initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes.

En avril 2008, la **Belgique** a lancé un appel à propositions pour encourager la recherche sur l'inégalité entre les garçons et les filles dans l'éducation, en Communauté française de Belgique. Chaque année, la Communauté française parraine un «prix de l'Université des femmes» qui récompense un travail de fin d'études supérieures en rapport avec la situation des femmes.

Chypre indique que le mécanisme national pour les droits des femmes a organisé en novembre 2007 un séminaire consacré à l'égalité sur le marché du travail. Au titre de l'initiative communautaire EQUAL, plusieurs programmes ont été menés, principalement par des ONG, pour encourager la formation professionnelle des femmes et leur accès au marché du travail. Un guide du droit du travail a été publié par le ministère du travail et a été largement diffusé. Le guide donne des informations sur les lois relatives à la protection de la maternité, à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de formation professionnelle, au congé parental et au congé pour raison de force majeure, et à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes pour un même travail ou un travail équivalent.

En **République tchèque**, le ministère de la justice a proposé en avril 2008 à l'Académie de la justice d'inclure le thème de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans le plan d'enseignement 2009 à l'intention des juges, procureurs et autres experts juridiques. Un projet pluriannuel intitulé «L'éducation des adultes aux différents stades de la vie: priorités, opportunités, possibilités de développement» (pour le compte du ministère du travail et des affaires sociales) a démarré en décembre 2008. Le projet porte sur l'éducation des adultes dans la formation tout au long de la vie.

Au **Danemark**, le gouvernement n'a pas lancé d'initiatives portant sur l'égalité entre les sexes dans l'enseignement universitaire au cours de la période de référence. Il faut cependant noter qu'un des objectifs officiels du ministère des sciences, des technologies et de l'innovation est d'intégrer la dimension du genre dans les politiques, la planification et l'administration du secteur public afin de renforcer l'égalité entre les sexes et la présence des femmes dans les carrières universitaires. Dans cette optique, plusieurs contrats de gestion des universités pour la période 2008-2010 mentionnent la nécessité d'une participation accrue des femmes. Des initiatives prises par les universités pour garantir l'égalité de traitement portent par exemple sur le recrutement du personnel de direction, avec des mesures d'incitation économique, sur la diffusion de données relatives à la représentation des deux sexes, sur la mise en place de réseaux et sur la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle afin d'aider les femmes à se lancer dans une carrière universitaire et à la poursuivre. Enfin, le ministère de l'égalité entre les sexes a relancé un site web interactif destiné à encourager les filles et les garçons à se libérer des stéréotypes dans le choix de leurs études.

En février 2008, le gouvernement **estonien** a traduit la recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation, adoptée le 10 octobre 2007.

En **Finlande**, la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes dans les écoles et la lutte contre la discrimination sexuelle dans l'éducation et sur le marché du travail comptent parmi les six domaines prioritaires du plan d'action du gouvernement pour l'égalité entre les sexes (2008-2011). En 2008, un projet d'une durée de trois ans sur l'intégration de la dimension du genre dans la formation des enseignants a été lancé, avec le soutien financier du ministère de l'éducation.

L'**Allemagne** cite plusieurs événements et mesures visant à promouvoir le rôle des femmes dans l'éducation et la formation, à savoir: a) la campagne «Femmes au sommet»; b) les premiers projets d'intégration de la dimension du genre dans les institutions de recherche, qui ont commencé à la fin 2007 (environ 30 projets, dont une partie doit encore être approuvée); c) le pacte national pour les femmes, d'une durée de trois ans, qui a débuté le 17 juin 2008, et qui cible les professions dans lesquelles interviennent des compétences mathématiques, informatiques, scientifiques et techniques, dans le contexte de l'initiative «Qualification» menée conjointement par des partenaires de la sphère politique, de l'industrie, de la recherche et des médias, et d) le programme pour les femmes professeurs destiné à augmenter la proportion de femmes dans le corps enseignant des universités. L'accord conclu pour cinq ans entre l'État et le Länder a été signé en décembre 2007 et a pris effet au printemps 2008.

Dans le système d'éducation **hongrois**, les questions des droits de l'homme et des responsabilités civiques sont enseignées aux niveaux secondaire et supérieur. La formation tout au long de la vie constitue une démarche relativement nouvelle, que le gouvernement s'emploie actuellement à promouvoir.

En **Jordanie**, le projet JEI (Jordan Education Initiative), soutenu par l'UNIFEM et l'USAID, comporte un aspect relatif à la dimension du genre. Il s'agit d'un projet-pilote visant à introduire les TIC dans l'éducation au moyen d'une méthode révolutionnaire, qui devrait faire des émules dans le monde entier. L'objectif est de contribuer au développement durable de programmes d'enseignement dans des écoles-pilotes en renforçant le rôle du personnel enseignant et administratif, mais aussi des élèves dans l'élaboration d'un ensemble innovant de cours où l'égalité entre les sexes occupe une place importante. Une formation sur la convention CEDAW a aussi été dispensée à différents intervenants, dont le personnel des PFG et de l'administration municipale d'Amman.

Le **Liban** mentionne l'adoption de deux nouveaux programmes développés par l'Institut pour les études des femmes dans le monde arabe (Institute for Women's Studies in the Arab World – IWSAW) à l'Université américaine du Liban (LAU), à Beyrouth: le programme d'acquisition des compétences élémentaires, et le programme d'émancipation des femmes arabes par l'alphabétisation. Des cours d'alphabétisation pour les deux sexes (à partir de 10 ans) sont organisés dans tous les districts. Le ministère des affaires sociales travaille actuellement sur un projet-pilote «De l'illettrisme à la maîtrise des outils informatiques: enseigner et apprendre au moyen des technologies de l'information», en coopération avec l'université américaine de Beyrouth (AUB). Deux études sur la discrimination à l'encontre des femmes dans les manuels scolaires (cycles élémentaire et moyen) et sur la sensibilisation à la convention CEDAW et aux droits des femmes dans l'éducation ont aussi été effectuées.

Malte a déployé le projet «Les inégalités entre les sexes dans les matières scientifiques et technologiques à Malte» qui comportait des séances d'information à l'intention des enseignants, des conseillers en orientation, des élèves de l'enseignement secondaire et des parents. Ce projet porte sur un déséquilibre spécifique du système d'éducation maltais, où les femmes constituent déjà la majorité des étudiants au niveau supérieur.

L'égalité entre les sexes faisait partie intégrante du plan d'urgence du ministère de l'éducation au **Maroc**.

Ainsi qu'il a déjà été mentionné au point 1.1, le secteur de l'éducation s'efforce, dans les **TPO**, de briser le cercle vicieux de la discrimination, à travers des actions dans les niveaux primaires et

secondaires pour sensibiliser les élèves aux souffrances des femmes et des filles, d'une part, et leur enseigner le respect des droits humains, d'autre part.

Le **Portugal** rapporte qu'un manuel avec des lignes directrices sur la citoyenneté et l'égalité entre les sexes pour l'éducation préscolaire et le 3^e cycle de l'enseignement fondamental sera publié par le ministère de l'éducation, avec le soutien de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes, afin d'aider les enseignants à éduquer leurs élèves dans ces domaines et à organiser des activités.

L'**Espagne** mentionne plusieurs stratégies et programmes qui visent à promouvoir l'égalité entre les sexes. La ligne 4 du *plan stratégique 2008-2011 pour l'égalité des chances* est consacrée à l'éducation. Elle présente sept objectifs couvrant notamment la «coéducation», la prévention de la violence fondée sur le sexe, l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, l'adoption de critères d'égalité et de non-discrimination, la prise en compte du point de vue et des contributions des femmes, et l'adaptation de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes à chaque niveau d'éducation. L'Institut des femmes, en collaboration avec d'autres organisations, développe actuellement plusieurs programmes et projets, comme le *programme RELACIONA* qui vise à prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe à tous les niveaux du système éducatif; le *projet de matériel didactique* destiné à promouvoir, élaborer et publier des outils d'aide à l'enseignement en matière d'égalité entre les sexes à tous les niveaux d'éducation; le *projet INTERCAMBIA* consacré à l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité entre les sexes dans les administrations régionales et nationales espagnoles; et enfin le *projet SINDICADAS* qui s'adresse aux sections syndicales concernées par ces questions.

En juin 2008, le gouvernement **suédois** a débloqué de nouveaux budgets pour financer l'établissement d'une délégation à l'égalité entre les sexes, la formation continue des enseignants, le renforcement des services de médecine scolaire et le recrutement de professeurs de sexe masculin. Le gouvernement a chargé l'Agence suédoise de l'enseignement supérieur de mener une étude sur les différences entre les sexes dans la formation des enseignants, par exemple en ce qui concerne le choix des disciplines, les taux d'abandon et la proportion d'hommes diplômés.

La Constitution **syrienne** proscrit toute discrimination en fonction du sexe dans l'admission des élèves, à tous les niveaux d'éducation.

En **Tunisie**, l'égalité des droits et de l'accès à l'éducation est garantie par la Constitution et par les textes de loi. L'éducation est gratuite et obligatoire. L'enseignement secondaire a été restructuré de façon à veiller à ce que le principe d'égalité entre les filles et les garçons soit respecté pour promouvoir le développement social.

3.3 Améliorer les connaissances sur l'incidence des politiques macroéconomiques sur l'emploi et mettre au point des activités de recherche ciblées par sexe permettant d'élaborer des stratégies efficaces visant à renforcer le rôle des femmes dans l'économie

Plusieurs réponses font état de recherches sur l'incidence et les causes sous-jacentes des inégalités salariales et de la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe (par exemple, en Algérie, en Autriche, à Chypre, au Danemark, à la Commission européenne, en Allemagne, au Liban, au Maroc et en Espagne). Des évaluations de l'impact des réformes économiques en termes d'égalité des sexes ont aussi été effectuées durant la période de référence (par exemple, en Allemagne). Des études ont, par ailleurs, été menées sur la participation des femmes à l'économie domestique et sur les différences dans l'emploi du temps des hommes et des femmes (par exemple, à Chypre, à la Commission européenne, en Italie, en Jordanie, au Maroc, en Suède, en Syrie et en Tunisie).

En **Algérie**, une étude sur les femmes et l'économie, parrainée par l'Association des femmes arabes, a été menée et ses résultats ont été diffusés par le ministère de la famille et de la condition féminine.

L'**Autriche** a procédé à diverses recherches dans ce domaine, dont une étude destinée à établir des indicateurs concernant les différences de revenus selon les sexes (2007).

Chypre indique que la recherche sur les questions d'égalité entre les sexes compte parmi les priorités du programme de financement du mécanisme national pour les droits des femmes. Plusieurs ONG consacrent des travaux à ces questions, et en particulier l'Institut méditerranéen des études de genre. Le ministère du travail et de l'assurance social a effectué des recherches sur les inégalités salariales. Une étude, qui s'est achevée en novembre 2007, montre que l'écart salarial peut être imputé à une surreprésentation des femmes dans les professions non qualifiées et les secteurs à bas salaires, à la sous-évaluation de l'expérience professionnelle des femmes et aux périodes d'emploi plus courtes dans l'expérience professionnelle accumulée par les femmes.

Plusieurs initiatives menées au **Danemark** ont pour objectif d'accroître les connaissances concernant l'impact des politiques macroéconomiques sur les femmes, et donc de renforcer le rôle qu'elles jouent dans l'économie. Toutes les grandes entreprises sont notamment tenues, depuis janvier 2007, d'établir des statistiques des salaires ventilées selon les sexes. De plus, le gouvernement danois a décidé de mettre en place une commission des salaires qui, entre autres tâches, examinera les différences entre les hommes et les femmes en termes de niveau de rémunération. Le ministère de l'économie et des entreprises a par ailleurs mis en place un Comité indépendant sur la gouvernance des entreprises, dont il nomme les membres. Le comité, qui s'emploie activement, depuis 2002, à promouvoir une bonne gouvernance des entreprises, a été chargé de réfléchir à des moyens de promouvoir la diversité dans les entreprises danoises cotées sur un marché réglementé, et notamment la représentation des femmes dans les conseils d'administration. Ses recommandations sont attendues pour la fin 2008.

En **Allemagne**, des recherches sont en cours pour évaluer les vastes réformes du marché du travail. Parmi les éléments essentiels pris en considération dans ce contexte figurent notamment les effets sur la main-d'œuvre féminine et masculine d'importants instruments et mesures de la politique de l'emploi, qui ont été introduits ou modifiés dans le cadre des réformes. L'égalité entre les sexes est prise en compte dans l'évaluation d'ensemble, qui porte par exemple sur la couverture sociale, les structures d'accueil des enfants et l'insertion sur le marché de l'emploi. Deux actions plus spécifiques ont été mises en place: l'Office fédéral des statistiques a entrepris un projet à deux volets sur les «Inégalités salariales entre les femmes et hommes» et la Hans-Böckler-Stiftung élabore une étude sur la «Comparaison des rémunérations – différences des revenus en début de carrière».

En **Italie**, le Plan d'action national lancé dans le contexte de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous inclut une étude qui vise à définir des méthodes d'analyse du travail non déclaré dans l'économie domestique, qui est très largement répandu parmi les femmes issues de l'immigration. L'étude a permis de cerner: a) les meilleures pratiques en matière de régularisation du travail non déclaré; b) les outils nécessaires pour garantir la qualité des services de soins à domicile; c) les droits qui doivent être reconnus aux prestataires de ces soins; d) des modèles d'action relatifs à la qualification de ces services.

En **Jordanie**, une étude-pilote sur la participation informelle des femmes à l'économie dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est actuellement menée par le département des statistiques en collaboration avec la Banque mondiale, le ministère du plan et de la coopération internationale, et la JNCW. Cette étude vise à évaluer la contribution des femmes à l'économie informelle et à donner un aperçu du rôle joué par l'économie informelle dans l'atténuation de la pauvreté et l'émancipation économique des femmes dans les zones urbaines. Le département des statistiques dresse aussi une carte des taux de chômage des femmes et de leurs variations entre les différents gouvernorats de Jordanie, et fait le bilan des progrès accomplis depuis 2004-2007. Le département utilise l'indice régional de l'égalité entre les sexes comme instrument de référence pour mesurer les niveaux de participation des femmes dans tous les aspects de la vie et leur évolution au cours des années au moyen de 17 indicateurs qui couvrent l'éducation, la participation à l'économie, la participation à la vie publique, l'équilibre des rôles entre les sexes et le revenu annuel moyen. Il faut aussi mentionner le projet «création de la sphère publique», dont l'objectif est de favoriser un développement des

capacités et l'ouverture de la sphère publique aux femmes, pour renforcer leur participation à différents degrés d'organisation de l'économie.

Le **Liban** indique que les questions de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes sont intégrées dans la base de données du ministère du travail et traitées dans le magazine qu'il publie tous les mois.

Deux études ont été menées au **Maroc** durant la période de référence: l'une concernait l'analyse de l'impact des campagnes nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'autre évaluait le programme d'insertion des jeunes sur le marché du travail dans une perspective d'égalité entre les sexes.

Les **TPO** font état d'un «Programme de crédit pour les femmes des régions rurales et marginalisées» et d'un renforcement des capacités des ONG présentes sur le terrain pour leur permettre de mettre en œuvre le programme, en étroite coopération avec les centres de ressources Tawasol.

Il est prévu, au titre de la ligne 2 du plan stratégique 2008-2011 de l'**Espagne** pour l'égalité des chances, d'analyser et de mesurer la participation des femmes à l'économie, par rapport aux hommes, afin d'élaborer des actions en faveur d'un modèle d'égalité entre les sexes (objectif 4).

En **Suède**, une des priorités de la politique de coopération au développement international est de lutter contre l'exclusion économique des femmes et d'encourager leur participation au marché du travail et au développement du secteur privé.

En **Syrie**, la stratégie nationale d'émancipation des femmes, déployée sous la supervision de la Commission syrienne des affaires familiales et de l'Union générale des femmes, comportait un volet consacré à l'émancipation économique des femmes syriennes. La Commission syrienne des affaires familiales a effectué une enquête sur les conditions de vie des familles syriennes (2007), dans le but de mesurer l'impact social des politiques macroéconomiques.

La **Tunisie** a mené diverses études sur la dimension du genre et l'entreprise privée en Tunisie ou encore l'emploi du temps parmi les femmes et les hommes. À la fin février 2008, un guide statistique sur l'égalité entre les sexes a été publié en coopération avec l'Agence suédoise de développement international.

La **Commission européenne** rapporte que le programme régional sur le «Rôle des femmes dans la vie économique» a produit une «analyse comparative de la situation économique des femmes dans dix pays sud-méditerranéens». Deux séminaires (au Caire, en mai 2008, et en Jordanie, en juillet 08) ont été organisés pour analyser les résultats de ces études, examiner les problèmes et proposer des orientations stratégiques. Afin de renforcer les connaissances en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale, la Commission européenne finance un réseau d'experts dans les questions d'emploi et d'égalité des genres et un autre chargé des questions d'égalité des genres, d'inclusion sociale, de soins de santé et de soins de longue durée. La Commission projette aussi de publier un rapport sur la contribution des femmes à la croissance économique et l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que facteur de productivité. Les résultats devraient être disponibles en 2009

3.4 Garantir l'égalité d'accès et de traitement, lutter contre la discrimination et promouvoir les droits des femmes sur le marché du travail, y compris le retour à l'emploi après une longue absence

Si la loi garantit l'égalité des droits, certains pays déclarent cependant qu'ils ont déployé en outre des efforts particuliers en faveur des femmes qui peuvent éprouver plus de difficultés à faire valoir leurs droits, du fait de leur situation (zones rurales, détention carcérale, etc.) ou en raison d'autres désavantages comme un handicap (par exemple, l'Algérie et l'Espagne). Les mesures prises passent par des apprentissages spécialement destinés aux femmes, surtout dans les domaines de compétences où elles sont actuellement sous-représentées; par la mise en place de programmes d'enseignement à

distance; et par des initiatives de formation tout au long de la vie en vue de favoriser la réinsertion professionnelle des femmes qui ont quitté le marché du travail pour des raisons familiales ou autres (par exemple, en Algérie, en Autriche, en République tchèque, au Danemark, en France, en Allemagne, en Grèce, en Israël, en Jordanie, en Syrie et en Turquie). Des allocations familiales spéciales et un assouplissement de l'organisation du travail, ainsi que des structures d'accueil pour les enfants sur le lieu de travail ont parfois été prévus pour permettre aux hommes et aux femmes de trouver un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie de famille (par exemple, en Autriche). Des efforts visant à réduire l'écart salarial sont actuellement consentis par de nombreux pays (par exemple, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la Commission européenne, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, Malte, le Portugal, la Suède et la Tunisie).

L'**Algérie** cite une nouvelle initiative concernant la promotion de l'emploi et de l'émancipation des femmes, qui se traduit par divers mécanismes de production de revenus. L'égalité d'accès est garantie aux femmes et aux hommes, sans aucune forme de discrimination. Le secteur de l'éducation et de la formation a mis en place des mesures en faveur des jeunes femmes dans les zones rurales et de certaines catégories de femmes défavorisées, comme celles qui souffrent d'un handicap ou qui purgent une peine de prison, et propose également des programmes d'enseignement à distance que les femmes peuvent suivre à domicile.

Dans ce contexte, l'**Autriche** mentionne la modification de la loi sur l'égalité de traitement dans l'administration fédérale (B-GBG) et de la loi sur l'égalité de traitement (GIBG). En ce qui concerne la répartition des ressources, au moins 50 % des subventions prélevées sur le budget du service public de l'emploi doivent servir à promouvoir l'égalité entre les sexes. L'adoption d'un salaire minimum de 1000 € dans les conventions collectives sectorielles jusqu'en 2009 est une mesure qui profite plus particulièrement aux femmes. Le programme FIT est destiné à aider les femmes qui exercent des métiers artisanaux et techniques, à favoriser le retour à l'emploi des femmes après une interruption de carrière et à encourager la participation des jeunes femmes aux filières d'apprentissage dans des domaines de compétences où la main-d'œuvre féminine est sous-représentée.

En mars 2008, la **Belgique** a publié son deuxième rapport sur les mesures nécessaires pour combattre les inégalités salariales. En 2007, une liste de contrôle portant sur le «non-sexisme» dans la classification des fonctions a été élaborée et diffusée sur l'internet à l'intention de tous les employeurs.

La **République tchèque** rapporte que la loi sur la stabilisation des budgets publics, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, permet aux parents de choisir leur propre stratégie pour concilier la garde de leurs enfants et leurs obligations professionnelles. La possibilité de s'assurer des revenus complémentaires, non plafonnés, en dehors du travail, reste inchangée et est assez unique.

Le gouvernement **danois** publie régulièrement des informations sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Le troisième rapport sur les inégalités salariales, qui doit être publié cet automne, présentera un comparatif des différences salariales depuis 1997 jusqu'en 2006. Les grandes entreprises sont censées publier des statistiques des salaires ventilées selon les sexes et en discuter avec leur personnel afin de réduire les différences injustifiées, le cas échéant. Dans sa dernière évaluation, le ministère de l'emploi analyse les différences de rémunération entre les femmes, selon qu'elles ont ou non des enfants. Le ministère de l'emploi accueille trois ou quatre fois par an des séminaires très largement suivis sur le thème de l'égalité salariale, où d'importantes questions sont abordées avec les acteurs du marché. Un guide à l'intention des entreprises est distribué par le ministère afin de sensibiliser les employeurs à la nécessité d'en finir avec les discriminations fondées sur le sexe. Ce guide est un précieux outil pour les entreprises qui s'efforcent de réduire les inégalités salariales. Une page web sur l'égalité des rémunérations a aussi été mise en ligne. Les visiteurs peuvent y trouver des documents de référence sur la question, ainsi que des décisions récemment adoptées en la matière et des informations sur les séminaires. Enfin, le ministère surveille l'évolution des salaires pour prévenir l'apparition inattendue d'inégalités entre les sexes.

En **Estonie**, le projet EQUAL «Choix et équilibre», mené par la confédération estonienne des employeurs et ses partenaires, visait à proposer des solutions pour aider les parents d'enfants en bas âge à mieux concilier leur vie de famille et leurs obligations professionnelles. Depuis janvier 2008, un programme a été mis en place pour promouvoir l'égalité entre les sexes, avec le soutien financier du FSE. Le programme vise à sensibiliser les employeurs et les salariés, et à leur rappeler leurs droits et leurs responsabilités.

En **Finlande**, le gouvernement s'emploie à réduire l'écart salarial entre les sexes au moyen d'un programme tripartite sur l'égalité des salaires. C'est aussi l'un des domaines prioritaires du plan d'action du gouvernement pour l'égalité entre les sexes (2008-2011). Diverses mesures visant à combattre les discriminations sexuelles sur le marché du travail seront également soutenues.

En **France**, le gouvernement a pris des dispositions obligeant les entreprises de plus de 50 salariés à adopter, avant le 31 décembre 2009, un plan de réduction des écarts salariaux entre les hommes et les femmes. À partir de 2010, toute entreprise récalcitrante s'exposera à des sanctions. Parallèlement, il a été décidé que des efforts particuliers seront consentis pour lutter contre la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe, pour améliorer les conditions du travail à temps partiel et pour trouver des solutions permettant de concilier la vie professionnelle, la vie de famille et la vie privée, en instaurant notamment des formules de congé parental qui facilitent le retour à l'emploi des mères et en incitant les pères à prendre une part plus active dans les responsabilités parentales.

L'**Allemagne** cite plusieurs programmes qui comportent divers éléments: a) le programme «Perspectives de réinsertion» qui vise à promouvoir des initiatives et mesures facilitant le retour à l'emploi des femmes et à sensibiliser les employeurs; b) en vertu de la loi sur la promotion du travail, les femmes sont censées bénéficier d'un soutien proportionnel au taux de chômage de la population féminine – cela s'applique également aux femmes touchées par le chômage de longue durée et aux chômeuses en fin de droits: l'Agence fédérale pour l'emploi a débloqué des fonds supplémentaires, à hauteur de 175 millions d'euros, pour les femmes qui ne reçoivent aucune sorte d'allocations; c) une Journée de l'égalité salariale a été célébrée le 15 avril 2008, sur l'initiative de l'Association des femmes chefs d'entreprise et membres de professions libérales, avec le soutien du Conseil des femmes allemandes et de ses associations membres. À cette occasion, le ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes a publié une étude de l'institut Sinus sur les inégalités salariales.

En **Grèce**, le SGES est chargé de veiller à l'application des principes d'égalité d'accès, d'égalité de traitement, etc., au moyen de divers programmes et mesures. Le SGES a participé au comité d'élaboration des lois du ministère de l'emploi et de la protection sociale pour le rapprochement du droit national avec les dispositions de la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail. Pour la première fois, la loi 3488/2006 définit le harcèlement sexuel, qui est traité comme une discrimination sur le lieu de travail et donne droit à une indemnisation pour la victime. En outre, toute discrimination entre les hommes et les femmes est proscrite dans les secteurs privé et public, en ce qui concerne l'accès à l'emploi, ainsi que l'établissement, le déroulement et la cessation de la relation d'emploi. Un employeur ne peut refuser d'engager des femmes en raison d'une grossesse ou d'un récent accouchement et, à l'issue d'un congé de maternité, une salariée doit pouvoir retrouver son emploi à un poste équivalent et aux mêmes conditions, et bénéficier de toute amélioration des conditions de travail. Cette protection s'applique également aux parents qui prennent un congé parental.

En **Hongrie**, la loi sur l'égalité de traitement a été adoptée en 2003. Elle définit les droits et obligations en la matière, ainsi que le principe de l'égalité de traitement et prévoit aussi des mesures en faveur des victimes de discrimination. La loi sur l'égalité de traitement interdit toute discrimination fondée sur le sexe, l'état civil et la maternité (grossesse). La loi établit aussi le principe d'égalité des chances. Le code du travail hongrois comprend plusieurs dispositions spécifiques sur l'application du principe d'égalité des chances dans le monde du travail et de l'emploi.

En **Israël**, une Commission mise en place cette année (2008) proposera aux employeurs des incitations financières pour favoriser le recrutement et la promotion des femmes.

En **Jordanie**, le projet «Création de la sphère publique», déjà mentionné, contribue au développement des capacités du personnel du ministère du travail et soutient la mise en place d'un fonds d'allocation de maternité qui a été proposé par le ministère.

Durant la période de référence, le projet de «Renforcement de l'intégration de la dimension du genre au niveau national» (cofinancé par l'EU) a été déployé à **Malte** en vue de contribuer à l'accroissement du taux d'emploi des femmes. Il concerne toutes les formes de discrimination sexuelle, directe ou indirecte, et s'efforce de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères d'activité. L'unité «Genre» de l'ETC a lancé le projet d'«Augmentation de la participation des femmes grâce aux services de garde d'enfants sur le lieu de travail».

À **Monaco**, le code civil (article 301) dispose que l'autorité parentale est exercée en commun et en totale égalité par les femmes et les hommes.

Au **Portugal**, dans le contexte du programme opérationnel pour la promotion du potentiel humain, l'un des trois programmes déployés dans le cadre de référence stratégique national, la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes apporte un soutien technique et financier à la promotion et l'application de plans pour l'égalité entre les sexes dans les entreprises publiques et privées afin de garantir l'égalité d'accès à l'emploi des femmes et des hommes, l'égalité des salaires, l'égalité d'accès à la formation, à l'avancement professionnel et à la conciliation du travail et de la vie de famille.

L'**Espagne** prépare des actions de soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les régions rurales.

En **Suède**, l'égalité entre les sexes sur le marché du travail repose sur la loi d'égalité des chances qui s'inscrira dans la nouvelle législation relative à la non-discrimination à dater du 1^{er} janvier 2009.

En **Syrie**, la législation protège les droits des femmes qui travaillent: les salariées ont droit à 120 jours de congé de maternité pour le premier enfant, 90 jours pour le deuxième et 75 jours pour le troisième (décret n° 35 de 2002).

Diverses stratégies adoptées par la **Tunisie** visent à renforcer l'emploi, sans distinction entre les candidats sur quelque motif que ce soit, y compris le sexe. La législation tunisienne met aussi à la disposition des femmes des moyens de concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille.

En **Turquie**, un projet de loi sur le congé parental a été déposé et une modification de la loi relative à l'impôt sur le revenu prévoit une exonération pour les revenus de la vente de produits réalisés par les femmes à domicile et distribués à l'occasion de fêtes, de ventes de charité, de foires ou de marchés temporaires institués par les pouvoirs publics.

Un réseau communautaire composé d'organisations qui s'emploient à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes a été mis en place par la **Commission européenne** pour garantir l'application harmonisée du droit européen en matière d'égalité. Un rapport établi par le réseau d'experts analyse chaque année les progrès accomplis dans le domaine du droit communautaire. La Commission a adopté en 2007 une communication sur l'écart de rémunération entre les sexes.

3.5 Favoriser l'esprit d'entreprise chez les femmes

Beaucoup de pays ont déclaré poursuivre leurs efforts ou en entamer de nouveaux afin d'encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes au moyen de subventions spéciales pour la création de sociétés, d'activités de formation, d'accompagnement et de mentorat, et de services d'assistance téléphonique à l'intention des entreprises (par exemple, en Algérie, à Chypre, en République tchèque, à la

Commission européenne, en Finlande, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Israël, en Italie, en Jordanie, en Lettonie, à Malte, au Portugal, en Espagne, en Suède, en Syrie, en Tunisie et en Turquie). Des études sont en cours dans plusieurs pays afin de mieux cerner la situation et les besoins des femmes entrepreneurs et de comparer les résultats avec la demande du marché (par exemple, au Danemark, en Allemagne, en Italie, au Portugal et en Suède). La coopération entre les pouvoirs publics et les ONG et autres organisations de la société civile joue, à cet égard, un rôle crucial (par exemple, en Algérie, en Jordanie, au Portugal et en Syrie).

L'**Algérie** a organisé une conférence internationale sur l'esprit d'entreprise des femmes et entamé une réflexion en vue d'adopter une stratégie nationale à cet égard. Un prix est décerné chaque année à la meilleure entreprise gérée par une femme, avec la contribution du secteur privé et du monde associatif.

À **Chypre**, le ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme met en place deux mécanismes intéressants à cet égard, à savoir: le mécanisme d'encouragement, de consolidation et de renforcement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et le mécanisme d'encouragement, de consolidation et de renforcement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes (appliqué aux jeunes femmes).

Dans le cadre de son programme EQUAL d'«Association des femmes entrepreneurs et chefs d'entreprise», la **République tchèque** a proposé le projet «Femme d'affaires européenne du 21^e siècle». L'objectif du projet, financé par les Fonds structurels de l'UE, est d'encourager les activités de création d'entreprise parmi les femmes issues de groupes de population défavorisés, dans des régions à fort taux de chômage. Le projet «Femme d'affaires – Formation générale des femmes et des femmes d'affaires – Initiation au développement fructueux de sa propre entreprise» vise à encourager les femmes, et en particulier celles qui se lancent dans les affaires ou dans le monde du travail. Le projet contribue à supprimer les obstacles qui entravent l'accès au marché du travail et à combattre le chômage.

Sur la base des résultats d'un projet de recherche et des dernières statistiques, une publication sur l'esprit d'entreprise des femmes a été lancée au **Danemark** le 25 août 2008. Les résultats ont aussi été présentés lors de cinq réunions de femmes entrepreneurs dans chacune des cinq régions danoises, du 25 au 29 août de cette année.

En **Finlande**, le ministère de l'emploi et de l'économie alloue une subvention à l'Agence des femmes pour l'entreprise, qui reçoit en outre un financement pour mener à bien son projet. Le ministère de l'emploi et de l'économie a mis en place, en juin 2008, un groupe de travail chargé de développer des actions concrètes pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes.

La **France** a lancé plusieurs actions destinées à encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes, qui portent sur: 1) l'amélioration des moyens de financement et de l'accès au crédit; 2) la promotion d'actions visant à accompagner les femmes qui créent des entreprises; et 3) le renforcement de la communication sur le thème de l'esprit d'entreprise des femmes, en vue de créer des partenariats avec des institutions et des associations.

L'**Allemagne** a créé une agence nationale de services et de compétences pour les femmes entrepreneurs, avec une ligne d'assistance téléphonique pour répondre aux premières questions des femmes qui veulent créer leur entreprise et les guider. Le site web de l'agence propose des conseils, des contacts, et des services d'accompagnement pour les femmes qui se lancent dans les affaires. La brochure intitulée «Politique en faveur des femmes dans les PME» a été récemment mise à jour.

En **Hongrie**, le programme opérationnel de développement des ressources humaines vise à favoriser le retour à l'emploi des femmes et leur établissement comme entrepreneurs grâce à des services personnalisés. Une formation est dispensée dans les domaines des compétences entrepreneuriales, de l'économie, du commerce et du droit. Le programme peut aussi aider les femmes entrepreneurs déjà en activité en mettant à leur disposition des services d'information spécialisés, en encourageant la mise en place de réseaux et en facilitant l'accès au crédit.

En **Israël**, l'agence des petites et moyennes entreprises propose des bourses d'études et des formations en création d'entreprise aux femmes du secteur non juif.

En **Italie**, le Fonds des entreprises institué au titre de la loi de finance 2007 a servi, durant l'année 2008, à financer la création des nouvelles entreprises par des femmes et à soutenir des entreprises existantes dans la région défavorisée du sud de l'Italie. Il faut aussi mentionner l'action n° 5 de l'AEEC 2007 en Italie, intitulée «La difficile transizione verso la parità: superare i differenziali salariali di genere e la precarizzazione del lavoro femminile» qui visait à mesurer l'écart salarial dans les différents pays de l'Union, à comparer les principales études de cas et à analyser les différences de rémunération et la discrimination entre les sexes sur le marché du travail.

En **Jordanie**, un accord a été signé entre la Société financière internationale (SFI) – la branche du Groupe de la Banque mondiale chargée des opérations avec le secteur privé – et la Société générale de banques de Jordanie, sous le patronage du ministère du plan et de la coopération internationale, qui prévoit que la SFI accordera sa première garantie de crédit partielle en Jordanie (la deuxième dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) à la Société générale de banques de Jordanie pour le «Microfonds des femmes», une importante institution de microcrédit en Jordanie.

En **Lettonie**, les femmes représentent un tiers de l'ensemble des entrepreneurs et l'État s'efforce de faciliter leur participation à l'économie. Les principaux instruments utilisés sont les fonds structurels. Quand les circonstances le permettent, l'avantage est donné aux propositions de projets qui encouragent la création d'entreprise par des femmes. Le ministère de l'économie a signé le contrat de coopération intitulé «Mise en œuvre de certaines tâches de l'administration publique dans la sphère du mentorat» qui prévoit le déploiement d'un programme de mentorat en Lettonie en 2007 et 2008.

À **Malte**, l'unité «Genre» de l'ETC a lancé le projet «Promotion d'une culture de la femme entrepreneur» qui vise à encourager les femmes à envisager de monter leur propre affaire, tout en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes dans les microentreprises et les PME ou dans les professions indépendantes.

Le **Portugal** indique que son programme de promotion du potentiel humain (2008-2013) inclut une typologie des projets afin d'encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes et la création de réseaux d'entreprises gérées par des femmes. Des ONG peuvent obtenir un financement pour des projets destinés à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'emploi dans des groupes sociaux particulièrement vulnérables. Une étude sur les femmes portugaises et l'esprit d'entreprise, ainsi qu'une autre sur la création d'entreprises par des femmes issues de l'immigration au Portugal seront lancées en 2008, en vue d'élaborer des politiques d'encouragement. Durant la Présidence portugaise de l'Union européenne, une conférence d'experts sur l'égalité entre les sexes – «Employabilité et esprit d'entreprise – les stéréotypes du genre» – a aussi été organisée dans le but, notamment, d'explorer des pistes pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes.

L'**Espagne** encourage l'esprit d'entreprise et l'émancipation économique des femmes. L'Institut des femmes développe actuellement plusieurs programmes¹¹ pour soutenir et promouvoir les professions indépendantes et les carrières d'entrepreneur parmi les femmes. Les principales composantes de ces programmes sont: l'information sur la gestion d'entreprise, les conseils pour l'élaboration des plans de développement, les services en ligne (e-empresarias.net), la mise en place d'une stratégie de sensibilisation et l'aide à la création et à la consolidation de réseaux européens et internationaux; les conseils techniques et l'accès au financement pour le lancement d'une entreprise, la promotion et le soutien financier de projets portés par des femmes, notamment grâce à l'octroi de microcrédits et à des

¹¹ Programme de soutien entrepreneurial pour les femmes [Programa de Apoyo Empresarial a las Mujeres(PAEM)], programme de microcrédit, programme de tutorat d'entreprise [Programa de tutorización de empresas], programme «Emprender en Femenino», programme de formation en gestion et de consolidation pour les femmes entrepreneurs...

formations en gestion, en collaboration avec la Fondation d'enseignement sur l'organisation industrielle, pour la mise en place de formations spécifiques et d'activités de mentorat à l'intention des femmes entrepreneurs.

En 2007, le gouvernement **suédois** a annoncé une initiative pour la période 2007-2009, en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes et de développer les connaissances et les travaux de recherche concernant les entreprises gérées par des femmes. Les actions porteront notamment sur le conseil en entreprise, la formation, le développement de réseaux, l'information, la production de statistiques, la recherche, etc. Cette même année, le gouvernement a aussi augmenté le niveau maximum des microcrédits, qui sont gérés par ALMI Business Partner AB, pour le porter de 50 000 à 100 000 SEK.

En **Syrie**, les femmes qui travaillent, qu'elles soient mariées ou célibataires, peuvent bénéficier au même titre que les hommes d'une aide de l'État et d'allocations diverses. Au cours des dernières années, en outre, ce soutien a eu tendance à se renforcer, avec la création d'organisations de la société civile spécialisées dans les formules de prêts et de crédits pour les femmes entrepreneurs et celles qui exercent leurs activités en milieu rural, comme Fardous et Mawred.

En **Tunisie**, les principales activités organisées par le mécanisme mis en place pour soutenir les initiatives économiques des femmes sont les suivantes: 1) visites sur le terrain de 10 projets réalisés en collaboration avec 10 ONG d'aide au développement dans le contexte du recyclage de la dette à l'égard de la Suède; 2) formation des femmes artisans dans le cadre du projet «Sejnene, village de l'artisanat»; 3) formations en matière d'égalité entre les sexes et de développement assurées par 10 ONG. Il faut noter que le nombre de femmes qui gèrent leur propre entreprise est passé de 10 000 en 1991 à 18 000 en 2007.

En **Turquie**, l'Organisation de développement de la petite et moyenne industrie et la Confédération des négociants et artisans turcs administrent le projet de «Soutien à l'esprit d'entreprise des femmes». La Direction générale de la condition féminine mène des actions positives pour les femmes en matière de microcrédit au titre de la loi sur l'administration provinciale. En outre, un « Conseil pour l'esprit d'entreprise des femmes » avec des bureaux établis dans les 81 provinces du pays a été créé.

La **Commission européenne** rapporte que, dans le cadre du programme régional sur le «Rôle des femmes dans la vie économique», plusieurs modules de formations ont été mis au point par les sept consortiums d'ONG, coopératives de femmes et femmes entrepreneurs qui participent au programme. Les modules portaient notamment sur la formation aux fonctions de direction, la sensibilisation et la formation des formateurs.

3.6 Renforcer la protection et l'intégration des femmes migrantes et veiller à ce qu'elles exercent pleinement leurs droits fondamentaux, notamment en intégrant la dimension du genre dans les études et recherches sur la migration

Certains pays font état d'initiatives qui tiennent compte de la situation particulière et des besoins des femmes migrantes dans le cadre plus large des politiques d'intégration (par exemple, en Autriche, en Belgique, en République tchèque, à Chypre, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, au Portugal et en Syrie). Si, à ce jour, le débat a surtout porté sur la situation problématique des femmes migrantes, un changement de perspective s'impose afin qu'elles puissent être considérées comme une précieuse ressource humaine (par exemple, à Chypre, au Danemark, en Finlande et en Allemagne). De nombreux pays s'efforcent de modifier leur législation et d'introduire des programmes spéciaux pour garantir la sûreté, la sécurité et le traitement respectueux des femmes et de leurs enfants dans les centres d'accueil, et pour les aider ensuite à trouver un logement et un emploi (par exemple, en République tchèque, en France, à Chypre, en Finlande, en Allemagne, en Grèce, en Israël, en Italie, au Liban, à Malte, en Slovaquie, en Espagne, en Syrie et en Tunisie).

L'**Autriche** a publié un rapport sur la situation des femmes migrantes en 2007.

En avril 2008, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en **Belgique**, s'est constitué partie civile dans une affaire pénale qui est toujours pendante, concernant l'assassinat d'une jeune pakistanaise âgée de moins de 18 ans par son frère dans le contexte d'un crime dit «d'honneur».

À **Chypre**, le ministère de l'intérieur prévoit de lancer une campagne de sensibilisation sur la traite des êtres humains en septembre 2008. Une conférence sur ce thème sera organisée conjointement par le ministère de l'intérieur et le ministère des affaires étrangères en coopération avec l'OSCE. Le Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Kofinou accorde la priorité aux femmes, qui y sont logées et nourries gratuitement et qui reçoivent une allocation mensuelle. Elles ont aussi droit à une aide sociale et psychologique et ont la possibilité de participer à diverses activités conçues spécialement à leur intention. Les femmes réfugiées bénéficient de soins de santé gratuits et d'une allocation de subsistance (sous conditions), ainsi que d'autres services de protection sociale. Elles ont également le droit de travailler. Dans le cadre des programmes du Fonds européen pour les réfugiés, les femmes qui jouissent d'une forme de protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) se voient proposer de participer à des programmes de formation professionnelle ou d'orientation dans la société chypriote et peuvent aussi suivre des cours de langue grecque.

La **République tchèque** mentionne des projets pour l'intégration des étrangers, menés avec le soutien du ministère de l'intérieur. Les organisations subventionnées dispensent gratuitement des conseils juridiques aux étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou dont le visa a une validité de plus d'un an. Des informations leur sont fournies sur le droit de la famille, sur des questions juridiques en rapport avec le logement ou l'emploi, ou encore à propos d'autres dispositions légales qui ne sont pas directement liées au statut des étrangers, mais qui sont différentes du pays d'origine (par exemple, en matière de mariage ou de divorce, sur les conditions d'accès à la propriété, les services bancaires, la création d'une entreprise, l'obtention d'un permis de conduire, etc.).

La politique d'intégration **danoise** inclut un programme général pour les immigrants nouvellement arrivés – hommes ou femmes. Les adultes, qui ont obtenu l'asile, peuvent suivre un programme spécial d'intégration d'une durée de 3 ans, financé par des fonds publics. En outre, le Danemark a mis en place plusieurs initiatives politiques qui visent notamment à favoriser l'insertion et la protection des femmes migrantes et à leur garantir la jouissance de leurs droits. Par exemple, l'initiative intitulée «Les mères du quartier» déployée durant la période de septembre 2007 à juillet 2008. Sous la tutelle du ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration, plusieurs fonds soutiennent des initiatives destinées à développer l'emploi, l'éducation et la participation à la vie sociale des femmes migrantes. Des mesures ont aussi été prises pour combattre diverses formes de violence à l'égard des femmes, y compris les «crimes d'honneur» et les mariages forcés, afin de garantir leur protection et leur sécurité à tous les âges de la vie. Le Danemark intègre également la dimension du genre dans les études et les recherches sur la migration, dans le contexte de son programme de recherche stratégique, qui comporte plusieurs projets relatifs à l'égalité entre les sexes ou les femmes migrantes et dont certains résultats seront publiés à la fin 2008 ou en 2009. Le ministère de l'intégration en finance plusieurs, comme par exemple: a) «Les femmes immigrantes qui subviennent à leurs propres besoins», une étude sur les opportunités et les obstacles rencontrés par les femmes immigrantes qui subviennent à leurs propres besoins quand elles cherchent à trouver du travail ou à suivre des études (publiée en octobre 2008); «La langue des femmes immigrantes» sur les possibilités qui s'offrent aux femmes immigrantes pour améliorer leur connaissance du danois (publiée en juin 2008); «L'Islam et l'intégration sur le marché du travail danois»; «La vie sous un "seuil du langage"»; «Récits de femmes mariées d'origine turque», etc.

Dans l'accueil des réfugiés et des immigrants, la **Finlande** accorde une attention particulière aux besoins spéciaux des femmes, comme le prévoit la loi 493/1999 sur l'intégration des immigrants et l'accueil des demandeurs d'asile. La loi de 2004 sur la non-discrimination interdit toute discrimination fondée sur l'âge, l'origine ethnique ou nationale, la nationalité, la langue, la religion, les croyances, les opinions, la santé, le handicap et l'orientation sexuelle. Le ministère du travail et le médiateur pour les minorités ont publié un dépliant d'information: «L'Égalité en Finlande – Informations à l'intention des

immigrants». Des études sur la condition des femmes migrantes sont menées dans diverses universités finlandaises. Les statistiques sur la migration incluent une variable relative au sexe.

En **France**, le ministère des droits de la femme joue un rôle actif dans la réforme de la politique d'intégration et s'efforce de lutter contre les inégalités auxquelles pourraient se heurter les femmes migrantes, en donnant la priorité à trois objectifs: 1) faciliter l'accès à l'information; 2) faciliter l'accès à l'emploi et combattre le phénomène de la double discrimination; et 3) lutter contre la violence et les droits fondamentaux.

Pour la période de référence, l'**Allemagne** cite notamment son plan d'intégration national qui vise, entre autres choses, à renforcer le rôle des femmes dans la société et dans la sphère familiale. Une anthologie présentant des faits, des chiffres et le contexte des mariages forcés en Allemagne a été publiée, ainsi qu'une vaste étude sur le problème et un rapport d'experts concernant les aspects juridiques liés aux mariages forcés, qui examine plus particulièrement les questions des nouvelles identités et de la protection des victimes. Un service en ligne de conseil a été créé à l'intention des femmes migrantes menacées de mariage forcé et le «Réseau 21» (vivre et travailler dans une société transculturelle) organise un programme de mentorat pour les jeunes femmes migrantes qui s'appêtent à entrer sur le marché du travail.

En **Grèce**, un protocole d'accord a été signé entre le Secrétariat général à l'égalité entre les sexes (SGES) et le bureau du Haut Commissaire des NU aux réfugiés, dans le but de garantir les droits des femmes et des filles qui ont obtenu ou demandé l'asile en vertu de la Convention de Genève. Les termes de ce protocole permettent aux deux institutions d'apprécier les problèmes rencontrés par les femmes étrangères dans les centres de détention et d'y remédier. Une requête exprimant le souhait d'être gardées par des policiers de sexe féminin a par exemple été immédiatement acceptée.

Israël mentionne des programmes spéciaux et des actions de grande envergure à l'intention des immigrants dans tous les domaines relevant de la compétence du ministère de l'intégration. L'ONG Kav-Laoved (une ligne d'assistance téléphonique) s'emploie très activement à protéger les droits des travailleurs migrants.

En **Italie**, le ministère de l'égalité des chances a lancé en février 2008 plusieurs projets concernant l'accueil et la protection des immigrants, afin de mettre à leur disposition un bon système d'insertion économique et sociale et d'intégration, en organisant notamment des cours de langue et des formations professionnelles pour leur donner les moyens d'accéder au marché du travail.

Une étude sur les travailleurs migrants au **Liban** a été présentée à la commission parlementaire sur les droits de l'homme. Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées, comme des spots télévisés produits par des ONG et par le ministère de la santé ou la conception et la diffusion d'une brochure (un manuel pratique à l'intention des travailleurs migrants et des employeurs). Un comité interministériel a aussi été mis en place, avec pour mission: 1) d'examiner la situation des travailleurs migrants dans les emplois domestiques; 2) d'améliorer leurs conditions de travail; 3) de modifier le code du travail pour garantir leur protection; 4) d'établir un modèle unique de contrat pour les travailleurs migrants dans les emplois domestiques.

Malte rapporte qu'en juillet 2008, la population des centres d'accueil ouverts incluait 10,09 % de femmes adultes (224 personnes au total) et 3,38 % de femmes mineures (75 personnes au total). Selon la loi sur les réfugiés (cap. 420), la protection est accordée ou refusée, aux hommes comme aux femmes, par le bureau du commissaire aux réfugiés, lorsque la demande d'asile a été examinée. D'importants efforts sont consentis et des ressources sont mobilisées pour garantir que les femmes qui résident dans des centres d'accueil ouverts bénéficient de conditions d'hébergement décentes. Les locaux d'hébergement des femmes adultes et mineures sont choisis avec soin, de façon à assurer leur protection et leur sécurité.

Au **Portugal**, la CIG collabore avec l'ACIDI – le Haut commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel – pour déployer certaines mesures du Plan national pour l'intégration des immigrants, et notamment celles qui concernent les femmes. Ce plan a été adapté par le Conseil des ministres dans sa résolution 63-A/2007 du 3 mai 2007.

Dans son Plan d'action pour la prévention de toute forme de discrimination, racisme, xénophobie, antisémitisme et autres manifestations d'intolérance pour la période 2006-2008, le Bureau de la migration **slovaque** développe une politique de sécurité pour la protection des groupes vulnérables de demandeurs d'asile (principalement, les femmes et les jeunes filles seules, les mères célibataires avec leurs enfants) et s'efforce d'éviter qu'elles soient maltraitées. Ces activités sont réalisées au moyen du projet intitulé «Mesures destinées à prévenir les violences sexuelles ou fondées sur le sexe à l'égard des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes nécessitant une protection supplémentaire».

La ligne 9 du plan stratégique 2008-2011 de l'**Espagne** pour l'égalité des chances, qui traite de la diversité et de l'insertion sociale, couvre ce thème à travers 5 objectifs adoptés pour répondre aux besoins et protéger les droits des femmes en situation de risque, d'exclusion ou de marginalisation, et notamment des femmes migrantes, en intégrant la dimension du genre et la gestion de la diversité dans les politiques et stratégies nationales, comme dans les services, les soins et le suivi assurés par les administrations de la santé publique, de l'éducation, de l'emploi, par les instances judiciaires, les forces de l'ordre et les services du logement. L'institut des femmes, en collaboration avec d'autres entités, développe actuellement des programmes de protection et d'intégration des femmes migrantes, comme le programme SARA, qui s'adresse plus spécialement aux femmes migrantes, et le programme CLARA, qui concerne les femmes exposées à des risques d'exclusion sociale, y compris les femmes migrantes.

Parmi les pays arabes et les pays voisins de l'Irak, la **Syrie** est celui qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés irakiens (plus d'un million). Les femmes et les enfants représentaient un pourcentage important des réfugiés, qui ont pu jouir de l'ensemble de leurs droits, y compris le droit à l'éducation gratuite et le droit au travail. La Syrie a adhéré à la Convention des Nations unies relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1985). Elle est aussi signataire du protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et elle a ratifié récemment la convention relative aux travailleurs migrants.

La **Tunisie** a adopté plusieurs mesures importantes pour permettre à ses propres nationaux, qui comptent un nombre croissant de femmes, de jouir des mêmes services sociaux que les citoyens du pays de résidence par le biais de conventions bilatérales. Ces conventions ont abandonné le principe de la territorialité des services au profit de l'égalité de traitement. C'est-à-dire que les principes de non-discrimination à l'encontre des étrangers et d'égalité de traitement se concrétisent par l'exportation de services sociaux. Les conventions bilatérales relatives à la sécurité sociale conclues par la Tunisie renforcent l'esprit de non-discrimination à l'égard des femmes, quelle que soit leur nationalité, et leur accordent, au même titre qu'aux hommes, le bénéfice de tous les services sociaux couverts par ces conventions.

4. PILIER TROIS: DROITS DES FEMMES DANS LE DOMAINE CULTUREL, RÔLE DES COMMUNICATIONS ET DES MÉDIAS

4.1 Favoriser l'accès effectif des femmes aux sciences et aux technologies dans le domaine des TIC

Bien que quelques pays ne constatent pas de différences entre les sexes dans l'accès aux TIC (par exemple, l'Allemagne, la Finlande, la Hongrie, la Syrie et la Tunisie), la majorité d'entre eux explorent des pistes pour combler l'écart existant, avec parfois un soutien financier de l'UE (par exemple, l'Algérie, Chypre, le Danemark, l'Italie, la Jordanie, le Liban, la Mauritanie, les TPO, la Pologne, l'Espagne et la Suède).

L'**Algérie** poursuit le déploiement de son opération «Ousratic», lancée en 2005, qui consiste à mettre chaque année des ordinateurs portables à la disposition d'un million de ménages, afin de faire en sorte que chaque famille dispose au moins d'un ordinateur en 2010.

À **Chypre**, le ministère de l'éducation et de la culture soutient la participation des filles dans les études d'informatiques et dans les matières scientifiques, et les encourage à fréquenter l'Université technologique récemment créée.

Le **Danemark** mentionne, pour la période de référence, plusieurs activités qui relèvent de ce pilier, comme l'organisation d'une formation de base dans les TIC pour le personnel en contact direct avec la population, dans le cadre d'une initiative politique en faveur de la maîtrise des outils informatiques par les citoyens, y compris les femmes, qui n'ont que des notions limitées en la matière, ou encore la mise en place de programmes de formation en ligne à l'intention des femmes qui travaillent dans les services de santé des municipalités, en vue de développer leurs compétences en matière de soins et d'utilisation d'appareils mobiles à des fins d'apprentissage.

En **Allemagne**, un nombre record de participantes ont célébré la Journée des filles en avril 2008. Il s'agit d'un événement annuel organisé par le gouvernement fédéral et le secteur privé. Les activités proposées visent à intéresser les filles aux professions à caractère technologique en organisant des visites d'entreprises dans les secteurs concernés.

La **Finlande** observe le principe de l'égalité entre les sexes dans l'accès aux TIC, comme dans d'autres domaines.

En **Hongrie**, le Plan de développement national pour 2007-2013 tente d'accroître le nombre de femmes dans les disciplines scientifiques, mathématiques et technologiques, et encourage, au moyen de divers mécanismes, l'augmentation du nombre et de la proportion de femmes dans les activités de recherche et de développement, y compris aux postes de direction. Selon les données statistiques de 2006, on ne constate pas d'écart important entre les sexes dans l'accès aux outils informatiques et aux professions concernées. Cependant, la surreprésentation des hommes dans l'enseignement supérieur scientifique et technologique est en augmentation.

L'**Italie** rapporte que le projet «Pratique de l'égalité entre les sexes dans les sciences» («Practicing Gender Equality in Science» – PRAGES), d'une durée de 18 mois, a été lancé en mars 2008 en vue de comparer les diverses stratégies mises en œuvre pour promouvoir la présence des femmes aux postes de décision dans les institutions publiques de recherche scientifique.

En **Jordanie**, une initiative-pilote intitulée «Atteindre l'E-galité dans le secteur des TIC» s'emploie à soutenir l'émancipation féminine dans le secteur des TIC en développant les capacités et les compétences professionnelles des femmes, en veillant à l'égalité des chances sur le marché de l'emploi, en menant des actions de sensibilisation et en créant un contexte politique favorable.

Le **Liban** a organisé une formation sur les TIC à l'intention des femmes dans les Centres de développement social.

À **Malte**, le projet intitulé «L'écart entre les sexes en science et en technologie à Malte» (cofinancé par l'UE) avait pour but de sensibiliser l'opinion publique en général, mais en particulier les étudiantes et leurs parents, aux nombreuses perspectives de carrière qui s'offrent aux femmes dans le domaine de la science et de la technologie. Les élèves avaient aussi l'opportunité de rencontrer des femmes qui travaillent déjà dans diverses professions scientifiques pour en apprendre davantage sur leurs expériences personnelles. Par ailleurs, le programme «Smartwomen» a été lancé au début 2008 par le ministère de l'infrastructure, du transport et des communications (MITC) afin de renforcer la participation des femmes sur le marché du travail en leur proposant d'acquérir diverses qualifications dans le domaine des TIC.

Il n'y a pas, en **Mauritanie**, de dispositions légales spécifiques qui puissent être citées en ce qui concerne les droits des femmes dans le domaine culturelle et les médias. Il existe cependant diverses initiatives de la société civile, comme le site web «Maurifemme» qui offre une plateforme d'information et de dialogue. En février 2007, ce site a été reconnu comme un exemple de bonne pratique en faveur de l'égalité entre les sexes dans la région et a été récompensé par le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (Centre of Arab Women for Training and Research – CAWTAR). De nombreuses femmes jouent un rôle actif dans les médias, que ce soit à la radio, à la télévision ou dans la presse écrite.

Dans les **TPO**, le ministère de la condition féminine a élaboré un projet intitulé «falastiniyya¹²» visant à développer le secteur des TIC en mobilisant les femmes diplômées dans ces disciplines autour de deux objectifs principaux: 1) créer davantage d'opportunités d'emplois pour les femmes disposant de qualifications dans le secteur des TIC, notamment les détentrices d'un diplôme universitaire, en vue d'accroître leur contribution au développement du secteur et donc à l'économie nationale; 2) encourager la participation des femmes dans les activités économiques liées aux TIC par des actions en faveur de l'émancipation féminine, par la diffusion de bonnes pratiques et par la remise en question des clichés et des procédures qui prévalent actuellement.

La **Pologne** mentionne un projet d'envergure nationale, «Les filles en polytechnique» qui encourage l'inscription d'étudiantes dans les universités techniques.

Le plan stratégique 2008-2011 de l'**Espagne** pour l'égalité des chances consacre la ligne 5 à l'*innovation*, avec 5 objectifs visant: à intégrer une approche intersectorielle de la dimension du genre comme principe directeur des politiques de l'innovation et de la société de l'information (objectif 1); à étoffer les informations actuellement disponibles sur la participation des femmes dans les domaines scientifiques et technologiques et sur la fracture numérique entre les sexes pour mettre au point des stratégies innovantes en vue de parvenir à l'égalité dans ces domaines également (objectif 2); à faire en sorte que les pouvoirs publics centraux, régionaux et locaux accordent aux femmes un rôle de premier plan à travers des actions qui facilitent leur participation dans les domaines technologiques et l'acquisition des compétences nécessaires, tout en favorisant l'insertion de groupes vulnérables (objectif 3); à atteindre l'égalité technologique par l'intégration de la vision des femmes dans la conception, la production et l'administration des travaux scientifiques (objectif 4); et enfin à encourager le développement de projets par des femmes et contribuer à changer les stéréotypes et les relations entre les sexes en imaginant des actions pour faire de l'internet un espace de liberté (objectif 5).

En 2006, le gouvernement **suédois** a chargé l'Institut royal de technologie d'élaborer un plan d'action comportant des mesures destinées à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les TIC, en donnant la priorité à trois groupes-cibles: 1) le secteur des TIC; 2) les acteurs de

¹² Palestinienne.

l'enseignement des TIC dans les centres de formation; et 3) le gouvernement, par l'intermédiaire des ministères et autres agences. Les recommandations pour chaque groupe-cible sont: 1) de changer l'image actuelle de la profession, de donner plus de visibilité aux modèles positifs et de créer de meilleures perspectives de carrière pour les femmes dans le secteur des TIC; 2) de mieux adapter le contenu et la forme de l'éducation à la structure actuelle et future du marché du travail; 3) d'encourager les femmes entrepreneurs dans le secteur des TIC et, par l'intermédiaire des médias, de rendre plus visibles les contributions des femmes au développement des TIC. Les résultats ont été présentés au gouvernement en octobre 2007 et sont actuellement examinés par les services compétents. L'Agence suédoise des postes et des télécoms (PTS) a été chargée par le gouvernement de mettre en place un programme de mentorat dans le but d'accroître le nombre de femmes dans les fonctions d'encadrement du secteur des télécoms. Trente entreprises du secteur ont participé à l'initiative.

En **Syrie**, les femmes ont pleinement accès aux disciplines scientifiques et aux technologies de la communication, au même titre que les hommes.

En **Tunisie**, un programme de formation a été élaboré pour renforcer la capacité des femmes dans les TIC. La présence féminine dans les domaines d'études qui concernent les TIC à l'université est en augmentation: les filles représentaient 28 % de l'ensemble des étudiants en informatique en 2000, 40,7 % en 2003-2004 et plus de 50 % en 2007-2008. Les 25 et 26 mars 2008, un forum intitulé «La femme arabe et l'espace mondialisé de la communication» a été organisé à Tunis par le ministère des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées (MAFFEPA) en collaboration avec l'Organisation arabe des technologies de la communication et de l'information (AICTO).

4.2 Renforcer la participation des femmes aux échanges culturels et au dialogue interculturel

Plusieurs pays citent des activités menées dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel, qui ont déjà intégré la dimension du genre et dans lesquelles les femmes tiennent un rôle de premier plan (par exemple, à Chypre, en Pologne et au Portugal). D'autres pays mentionnent des activités transculturelles à l'intention des femmes de communautés ou de pays différents (par exemple, en République tchèque, en Finlande, en Allemagne, en Espagne, en Suède et en Tunisie). La participation au forum euro-méditerranéen représente une précieuse opportunité de renforcer la participation des femmes au dialogue interculturel (par exemple, en Italie).

À **Chypre**, les programmes d'échanges avec d'autres pays comptent un large pourcentage d'étudiantes de l'enseignement secondaire ou supérieur. Durant l'année 2008 – l'Année européenne du dialogue interculturel – de nombreuses ONG de femmes ont participé en proposant leurs propres programmes et activités. Le Centre multiculturel des femmes aura une contribution importante à apporter dans ce domaine.

En 2007, le ministère de la culture de la **République tchèque** a soutenu le projet «Cercles – Groupes multiculturels de femmes». Le Centre de la migration s'occupe de mettre en œuvre le projet. L'ONG Berkat accueille régulièrement des réunions des «groupes de femmes», qui font partie du «cercle», c'est-à-dire des groupes multiculturels constitués au sein du centre communautaire, en vue de favoriser l'intégration des femmes étrangères. Les groupes multiculturels de femmes s'efforcent de favoriser l'insertion des femmes, sans aucune exclusive, quelle que soit leur culture, qu'elles soient d'origine étrangère (migrantes, demandeuses d'asile ou autres) ou tchèque.

En **Finlande**, le niveau de participation et de représentation des femmes dans les échanges et le dialogue interculturel est très élevé.

L'**Allemagne** mentionne un centre de formation transculturel et interreligieux pour les femmes, lieu d'échange privilégié entre des femmes issues de différentes communautés culturelles, ethniques et religieuses, où elles apprennent à développer leur rôle de médiatrices.

L'**Italie** participe activement au forum euro-méditerranéen des femmes parlementaires, qui vise à promouvoir le dialogue interculturel et les échanges de bonnes pratiques, à créer des liens durables entre les femmes du bassin méditerranéen et à assurer le suivi de la mise en œuvre et du respect des principes d'égalité entre hommes et femmes.

La **Pologne** rapporte que la question de l'égalité entre les sexes est intégrée dans toutes les activités menées dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) dans l'UE.

L'**Espagne** renvoie essentiellement à la déclaration de Niamey adoptée par les femmes d'Afrique et d'Espagne.

Depuis 2006, toutes les administrations et institutions qui s'occupent de la politique culturelle en **Suède** ont reçu des consignes plus claires en matière d'égalité entre les sexes, à savoir que la dimension du genre et le principe de diversité doivent être intégrés dans le travail de l'institution tout entière et non pas relégués en marge des opérations régulières. Dans certains domaines de la politique culturelle, des dispositions spécifiques ont été prises pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Des mesures visent par exemple à favoriser les projets des réalisatrices de cinéma. L'accord d'aide à la production cinématographique qui s'applique pour la période 2006-2010 prévoit explicitement que les fonds alloués aux films suédois doivent être équitablement partagés entre les hommes et les femmes. Au plus tard un an avant l'expiration de cet accord, chaque sexe doit être représenté à hauteur d'au moins 40 % dans les catégories «scénaristes», «producteurs» et «réalisateurs», en termes de projets bénéficiant d'un soutien. En 2007, le gouvernement a subventionné des projets qui, sur le long terme, renforceront l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'art dramatique.

En **Tunisie**, des événements organisés au niveau national, régional et international, avec une participation féminine importante, ont pour objectif de partager des expériences et des connaissances sur la situation tunisienne en termes de droits et d'émancipation des femmes et d'entretenir un dialogue interculturel. La contribution des femmes tunisiennes dans les domaines de l'art et de la culture est aussi largement reconnue. Le cinéma en est un exemple: on compte aujourd'hui 11 réalisatrices de renommée mondiale, 5 scénaristes et 5 productrices. Le travail de certaines d'entre elles a été salué par des prix internationaux.

4.3 Renforcer la participation des femmes dans les médias et la formation des professionnels des médias en matière d'égalité entre les sexes

Plusieurs pays ont abordé les différents aspects de la représentation des sexes dans les médias. Certains ont mentionné des tentatives pour accroître la représentation et les responsabilités des femmes parmi les professionnels des médias, notamment aux postes de décision et pas uniquement dans leur rôle traditionnel de présentatrices des informations et autres émissions (par exemple, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Finlande, en Allemagne, en Israël, à Malte, au Portugal, en Espagne et en Tunisie). D'autres pays, conscients de l'importance cruciale des médias en tant que canal de socialisation, ont aussi déclaré poursuivre leurs efforts pour combattre les stéréotypes sexistes dans la représentation des femmes par différents médias (par exemple, la Belgique, Chypre, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie). Plusieurs pays s'emploient aussi à garantir un traitement sérieux et approfondi des questions de l'égalité entre les sexes et de la condition féminine, tant en ce qui concerne les progrès accomplis qu'en termes de défis restant à relever (par exemple, la Belgique, Chypre et l'Italie).

En **Autriche**, la série de rencontres intitulées «Qui porte la culotte dans le journalisme?» organisées en quatre endroits différents (Styrie, Carinthie, Salzbourg et Vienne) s'adresse exclusivement aux femmes journalistes, aux étudiantes en journalisme, aux attachées de presse et à d'autres femmes qui travaillent dans le secteur des médias. L'idée est de diffuser des informations, de créer des réseaux parmi les participantes et de discuter des perspectives de carrière pour les femmes, ou des moyens de renforcer leur influence et de surmonter les obstacles.

La **Belgique** a organisé, en 2007, une table ronde réunissant 100 participants à Bruxelles afin de présenter et de diffuser le rapport final de l'étude intitulée «Comment les jeunes intègrent-ils les messages et images sexistes véhiculés par les émissions audiovisuelles, essentiellement télévisuelles?» L'avis n° 05/2006 du Conseil supérieur de l'audiovisuel porte sur le thème «Présence et représentation des femmes dans les services de radiodiffusion» et couvre trois aspects: a) présence des femmes dans les services de radiodiffusion; b) représentation et image des femmes et des hommes véhiculées par les services de radiodiffusion; et c) traitement journalistique des cas de violence à l'égard des femmes. Un accord conclu avec la radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF) débouchera sur une étude de faisabilité en rapport avec un projet de «voix de femmes méditerranéennes à la radio» qui vise à créer un média radiodiffusé, généraliste et multilingue pour faire entendre la voix des femmes des régions entourant la Méditerranée.

Les services de radio-télévision **chypriotes** encouragent, par des séminaires et d'autres moyens, une représentation équilibrée et non stéréotypée des hommes et des femmes dans les médias. Les femmes jouent un rôle très actif dans ce secteur et y occupent déjà des postes de direction, par exemple directrices de l'information, rédactrices en chef, etc. Le mécanisme national pour les droits des femmes lance une campagne nationale pour sensibiliser et informer les professionnels des médias aux questions relatives à la dimension du genre, ainsi qu'au rôle des femmes journalistes.

La **Finlande** mentionne le Yleisradio Oy, qui administre le service public de télévision et de radio, dont le fonctionnement intègre la mission d'éducation et la dimension du genre, ainsi que le programme pour l'égalité entre les sexes de l'Union des journalistes. L'Union compte presque le même nombre de membres de chaque sexe. Les deux sexes sont représentés à son conseil de direction.

L'**Allemagne** met en œuvre un projet de mentorat destiné aux journalistes afin de renforcer la prise en considération de la dimension du genre, en coopération avec le Journalistinnenbund [la fédération des femmes journalistes].

Selon la loi hongroise sur la radiodiffusion et la télévision, en **Hongrie**, l'institution doit respecter l'ordre constitutionnel de la république de Hongrie. Ses activités ne peuvent donc enfreindre les droits de l'homme et ne peuvent servir à véhiculer des messages d'incitation à la haine contre des personnes, des sexes, des peuples, des nations, des minorités nationales, ethniques, linguistiques et autres, des confessions ou des groupes religieux. Les émissions ne peuvent, ni ouvertement ni insidieusement, insulter ou exclure une quelconque minorité ou majorité, ni les présenter en termes discriminatoires.

Israël rapporte que le nombre de femmes dans les médias est en augmentation constante.

En **Italie**, le ministère de l'égalité des chances a financé un projet concernant un «magazine en ligne» dans le but de renforcer la sensibilisation aux questions de discrimination et d'égalité des chances. Le magazine, intitulé «Women in the City», peut être consulté à l'adresse <http://womeninthecity.articolo21.com>.

Une formation a été organisée en **Jordanie** pour l'équipe «médias» de la JNCW sur différents thèmes, et en particulier sur certains concepts liés à la dimension du genre. La station de radio Farah a été créée pour promouvoir les droits des femmes.

Au **Liban**, des ateliers portant sur l'égalité des chances et l'émancipation féminine, à côté d'autres thèmes apparentés comme la santé génésique et la violence à l'égard des femmes, ont été organisés pour les responsables et décideurs du monde des médias.

Le travail actuellement mené par la NCPE, à **Malte**, dans le secteur des médias, inclut des formations destinées à sensibiliser les intervenants aux stéréotypes sexistes et au rôle que les médias peuvent jouer dans l'intégration de la dimension du genre. La NCPE a publié à cet égard des lignes directrices pour les médias, qui peuvent être consultées sur le site web de la Commission. En octobre 2007, une réunion de suivi s'est tenue dans le cadre du projet «Gender News Good News» de l'unité «Genre» de

l'ETC, lancé en collaboration avec la NCPE, qui vise à faciliter un changement culturel à propos des stéréotypes et de la ségrégation professionnelle en mobilisant des «réseaux de communication» capables d'influer sur les comportements et les attitudes. Grâce à ce projet, les stéréotypes sexistes sont remis en cause, d'abord parmi les professionnels des médias, qui deviennent ensuite des acteurs responsables dans un processus de changement culturel.

Le **Maroc** cite un programme à moyen terme en vue d'institutionnaliser l'égalité entre les sexes dans le monde de la communication, qui passe par des actions de renforcement des capacités à l'intention des acteurs-clés du secteur.

Dans les **TPO**, le ministère de la condition féminine a organisé une formation sur l'égalité des sexes, destinée aux professionnels des médias.

Au **Portugal**, un «Prix de la parité hommes-femmes dans les médias» est décerné chaque année par la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes (CIG).

La ligne 1 du plan stratégique de l'**Espagne** pour l'égalité des chances 2008-2011, qui porte sur la participation politique et sociale, prévoit, au titre de son objectif 5, d'accroître la participation des femmes dans les fonctions d'encadrement et autres postes à responsabilité dans les médias.

En **Syrie**, la CSAF organise régulièrement des ateliers de formation et de développement des capacités en coopération avec le ministère de l'information, qui est chargé de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation féminine.

Dans le cadre des efforts de promotion de la participation des femmes dans les médias, les actions menées en **Tunisie** ont abouti à des progrès concrets, comme en atteste la proportion de 42,8 % de femmes parmi les journalistes à la fin 2007. Pour cette même année, le nombre de jeunes filles inscrites à l'Institut de presse et des sciences de l'information s'élevait à 5 114, sur un total de 7 171 étudiants, soit 71 %. Grâce à son mécanisme de suivi de l'image de la femme dans les médias, le CREDIF continue à examiner la façon dont évolue la représentation de la femme tunisienne par les médias. Sur le même thème, le CREDIF a constitué une base de données relative aux professionnels des médias et des journalistes, qu'il compte mobiliser afin de populariser le principe d'égalité entre les sexes, de combattre les stéréotypes et les préjugés sexistes et de promouvoir les droits de la femme par le biais d'ateliers de formation sur le thème «genre et médias» jusqu'en 2009, à l'échelle nationale et régionale.

En **Turquie**, dans le contexte du projet de lutte contre la violence domestique à l'égard des femmes intitulé «Rôle des médias locaux dans la lutte contre la violence domestique envers les femmes», des ateliers d'écriture journalistique ont été organisés à l'intention des professionnels des médias. Des ateliers «Genre et médias» ont aussi été proposés aux étudiants en journalisme pour les sensibiliser aux questions de l'égalité entre les sexes et de la violence domestique à l'égard des femmes.

PARTIE B. Priorités pour la prochaine période

1. Analyse d'ensemble

Le tableau 1 résume les priorités retenues par les pays pour la prochaine période de référence (2008-2009) et les met en regard de celles qui avaient été sélectionnées pour la période de référence précédente (2006-2007).

- Parmi les 32 pays qui ont répondu, seuls 24¹³ ont mentionné des priorités, qui couvrent une période allant de 2007 à 2016.
- Certains pays comme l'Italie, la Jordanie, le Portugal, la Slovaquie et la Suède n'ont retenu que deux priorités, tandis que d'autres, comme la Grèce, en ont proposé quatre, ou six, pour la Lettonie¹⁴. Plusieurs pays, comme la Belgique, le Danemark, la Mauritanie, la Turquie et Israël, n'ont pas indiqué de priorités. La République tchèque investit tous ses efforts dans les «priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes», adoptées par la résolution n° 540 du gouvernement, le 14 mai 2008¹⁵.
- Quelques pays ont présenté des priorités sans donner de précisions, comme l'Autriche, Chypre, la France (priorité 1), le Portugal, l'Espagne, la Syrie et la Tunisie. Il faut noter aussi que certaines priorités doivent être détaillées (contenu et/ou indicateurs).
- Plusieurs pays ont modifié l'ordre des priorités ou les priorités elles-mêmes d'une année à l'autre.
- Certaines priorités proposées se recouvrent en partie (par exemple, l'égalité entre les sexes, l'accès au marché du travail et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée), parfois pour un même pays, en termes de contenu ou de points mentionnés, mais aussi en termes de mesures à prendre.

2. Classement et analyse des tendances

Un classement des priorités nationales, basé sur la fréquence des réponses se rapportant à différentes priorités et sur leur niveau d'importance respectif, a été établi afin de cerner les préoccupations et priorités communes dans la région EuroMed (voir le tableau 2).

Les résultats de ce classement peuvent être utiles pour contribuer au développement d'un plan d'action général d'Istanbul destiné à appliquer les conclusions ministérielles et d'un ensemble d'indicateurs et de points de repère pour le suivi et l'évaluation des progrès.

Un tel plan d'action aurait non seulement l'avantage de refléter les différentes priorités nationales, mais il pourrait aussi orienter les décisions de financement des bailleurs de fonds, des pouvoirs publics et des ONG, et faire ressortir des possibilités d'échange d'expérience et d'expertise entre les pays dans les relations Sud-Sud, Sud-Nord et Nord-Nord.

▪ Accès au marché du travail

- Neuf pays sur les 24 considèrent cet aspect comme leur première priorité pour 2009.
- Le point de vue ou l'intérêt varie d'un pays à l'autre. Pour ne citer que quelques exemples, la priorité couvre tantôt la participation pleine et entière des femmes au marché du travail, tantôt la conciliation de la vie de la famille et de la vie professionnelle, le chômage des femmes, etc.
- Selon les cas, il est fait mention de l'insertion sur le marché du travail, des inégalités salariales, de la discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail,...
- Même s'il n'est pas fait état d'une méthodologie structurée pour aborder cette priorité, certains programmes et actions stratégiques sont aussi retenus, par exemple:

¹³ En tenant compte du fait que la République tchèque prend son propre programme de priorités comme cadre de référence pour cette partie.

¹⁴ Seules les trois premières ont été prises en considération.

¹⁵ <http://www.vlada.cz/scripts/detail.php?id=43728>.

- réaliser une étude sur l'écart salarial entre les sexes et le chômage des femmes (Estonie, Malte);
 - mettre en place des stratégies et des programmes sur lesquels reposeront l'égalité d'accès au travail ou l'égalité des salaires (Suède, Finlande);
 - encourager les entreprises et autres organisations à tenir compte de la vie de famille;
 - assurer le suivi ou l'évaluation du programme pour l'égalité entre les sexes (Estonie, Allemagne);
 - sensibiliser les employeurs et les salariés à leurs droits et devoirs en matière d'égalité entre les sexes (Estonie, Malte);
 - dispenser des formations pour favoriser l'égalité des chances dans l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise (par exemple, Grèce);
 - promouvoir le retour à l'emploi des femmes (Allemagne);
 - promouvoir des modèles d'entreprise respectueux de la vie de famille (Lituanie);
 - prendre des mesures judiciaires, etc. (France);
 - lutter contre la pauvreté parmi les jeunes femmes et les femmes chefs de ménage en améliorant les possibilités de formation professionnelle et technique et l'accès à l'emploi formel (TPO).
- **Violence fondée sur le sexe**
 - Cette priorité est celle qui est la plus souvent citée (par 16 pays sur les 24 qui ont indiqué des priorités) en regroupant les trois niveaux.
 - Dans certains cas, les trois priorités retenues se rapportent à la violence fondée sur le sexe (par exemple, en Syrie), mais elle n'a été comptée qu'une seule fois.
 - Plusieurs pays font référence à la violence envers les femmes dans son sens le plus large, tandis que d'autres sont plus restrictifs. D'après les réponses, les formes contre lesquelles il est important de lutter sont la violence domestique (Hongrie, Pologne), la violence au sein d'une relation (Estonie), la traite des êtres humains (Estonie, Espagne, Suède et Chypre), la prostitution (Suède), l'exploitation sexuelle (Suède), et la violence à l'égard des enfants (Syrie)...
 - Les programmes et actions retenus sont notamment:
 - une approche intégrée et multisectorielle de la lutte contre la VFS (Algérie, Allemagne, Maroc);
 - la conception ou l'adoption de programmes, stratégies ou plans d'action pour combattre la VFS (Estonie, Hongrie, Maroc, Slovaquie, TPO, Turquie);
 - l'assistance et le soutien aux femmes victimes de violence (amélioration des services) (Algérie, Estonie, Italie, Maroc, Suède);
 - la prévention: campagnes de sensibilisation, de formation et d'information (Algérie, Estonie, Suède);
 - le développement des capacités des travailleurs sociaux (Algérie, Maroc, Syrie);
 - la collecte de données (recherches, statistiques, enquêtes) (Estonie, Maroc, Syrie);
 - l'amélioration du système judiciaire (Estonie, Italie, Maroc, Suède);
 - la coopération entre différentes institutions (Estonie, Suède).
 - **Égalité entre les sexes**
 - Dans certains cas, les trois priorités retenues se rapportent à l'égalité entre les sexes (par exemple, en Lettonie).
 - La teneur de cette priorité couvre les domaines suivants: éducation et recherche scientifique (Estonie); égalité entre les sexes au travail (Algérie, Estonie, Pologne);
 - Les programmes et actions stratégiques proposés sont:
 - la lutte contre les stéréotypes sexistes (Estonie, Pologne);
 - la sensibilisation aux questions d'égalité, de discrimination, de droits des femmes... (Algérie, Estonie, Lettonie);
 - la mesure de l'impact des politiques et stratégies nationales en matière d'égalité entre les sexes (Jordanie);
 - la diffusion d'une culture des droits de la femme (Tunisie);

- la formation des fonctionnaires et des pouvoirs publics locaux en matière de prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics et d'intégration de cette dimension (Lettonie, Pologne);
 - les bilans d'exécution concernant le programme d'action de Pékin et les rapports au comité CEDAW (Lettonie);
 - l'analyse de la situation dans divers secteurs de l'économie dans une perspective d'égalité entre les sexes (Lettonie);
 - l'analyse de l'application de la législation sur l'égalité entre les sexes (Lettonie);
 - l'élaboration d'une charte nationale des droits de la femme qui adapte la convention CEDAW au contexte national (TPO).
- **Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée**
 - Même lorsqu'il est fait référence à la distribution du travail entre les sexes, le contenu et les causes ou les conséquences de cette priorité ne sont pas bien définis.
 - Il n'est pas non plus fait état d'une méthodologie structurée pour aborder cette priorité, mais les actions suivantes sont proposées:
 - préparer une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (Hongrie);
 - élaborer un plan stratégique national pour l'égalité entre les sexes (Hongrie);
 - mener des recherches scientifiques sur la répartition des tâches à la maison et le rôle des hommes et des femmes dans l'environnement domestique (Pologne);
 - lancer une campagne dans les médias pour encourager les pères à s'occuper davantage des enfants (Pologne);
 - encourager les employeurs à engager des femmes en âge de procréer (Pologne);
 - organiser des échanges de bonnes pratiques (Pologne);
 - élaborer une nouvelle loi sur l'interruption volontaire de grossesse (Espagne).
- **Intégration de la dimension du genre**
 - Quelques pays (6) ont retenu comme priorité l'intégration de la dimension du genre et la prise en compte de cette dimension dans les budgets publics (2 et 3).
 - La teneur de cette priorité couvre l'intégration de la dimension du genre dans toutes les procédures budgétaires, la rédaction des lois et d'autres projets importants, dès le commencement et d'une façon durable.
 - Les actions proposées sont:
 - l'intégration de la dimension du genre dans la planification et les procédures budgétaires (Finlande);
 - des programmes de formation sur le rôle et la participation active des femmes dans les administrations nationales concernées ou sur «les femmes, la politique et les institutions» (Italie);
 - le renforcement des capacités en matière de prise en compte de la dimension du genre dans les budgets publics (Jordanie);
 - l'intégration de la dimension du genre dans la prise de décision politique (Suède);
 - la promotion de l'intégration de la dimension du genre à l'échelon régional et local (Suède).
- **Lutte contre les stéréotypes sexistes**
 - Aucun stéréotype n'est mentionné, mais les actions proposées permettent d'en identifier certains:
 - combattre les stéréotypes sexistes grâce aux médias et à l'éducation (Chypre, Allemagne, Grèce, Maroc);
 - combattre les stéréotypes sexistes liés à la ségrégation sur le marché du travail par des actions de sensibilisation, des formations à l'intention des partenaires sociaux ou des autorités chargées du marché du travail et des mesures visant à inciter les femmes à briguer des postes de direction (Lituanie).

▪ **Participation politique**

- La Tunisie a retenu cette priorité, en mettant essentiellement l'accent sur le renforcement des capacités des femmes dans le processus de décision; le Maroc considère la participation des femmes aux élections locales comme sa première priorité pour 2009, tandis que les TPO font de l'émancipation des femmes dans le domaine de la prise de décision politique leur première priorité.

**RENFORCEMENT DU ROLE DES FEMMES DANS LA SOCIETE
CONFERENCE MINISTERIELLE D'ISTANBUL, 2006**

CADRE D'ACTION

Mécanisme d'examen – 2008

Tableau 1: Actions prioritaires des pays euro-méditerranéens pour 2009 et au-delà, et comparaison avec les activités de 2008

PRIORITÉ 1

Pays	Priorités pour 2009			Priorités pour 2008		
	Priorité	Description	Calendrier de mise en œuvre	Priorité	Description	Calendrier de mise en œuvre
Algérie	Égalité entre les sexes et émancipation féminine	Déploiement d'un programme associant plusieurs ministères ou secteurs et ONG, avec le soutien de sept agences des NU (PNUD, UNICEF, FNUAP, ONUSIDA, OIT, ONUDI et UNIFEM) pour mettre en œuvre le programme national de réformes structurelles, incluant des efforts spécifiques afin de parvenir à l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, en mettant l'accent sur leur accès à l'emploi. Trois grands axes stratégiques interdépendants: a) renforcement des capacités de divers acteurs concernés; b) renforcement des processus d'action; et c) lancement de nouvelles dynamiques convergentes et complémentaires, comme: 1) intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et législations, notamment en ce qui concerne la disponibilité de données ventilées selon les sexes et le marché du travail; 2) amélioration de l'accès des femmes au marché du travail, grâce aux mécanismes de création d'emploi et autres projets existants; 3) renforcement de la capacité des organisations de la société civile et des médias qui contribuent aux actions de sensibilisation à propos de l'égalité entre les sexes et des droits économiques et sociaux des femmes.	2008-2011	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-
Autriche	Combattre les inégalités salariales entre les sexes	Non précisé	Non précisé	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-
Belgique	Aucune priorité retenue ou proposée			Aucune priorité retenue ou proposée		
Chypre	Promouvoir l'égalité sur le marché du travail et dans la formation professionnelle	Non précisé	2008-2009	Conciliation des responsabilités familiales et professionnelles	Les programmes de garde offrent un soutien considérable aux familles comprenant des personnes dépendantes; les aidants étant le plus souvent des femmes, ce sont celles-ci qui sont les principales bénéficiaires de ces programmes.	Non précisé

République tchèque	Priorités¹⁶ et procédures du gouvernement destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes¹⁷	Les priorités et le calendrier de mise en œuvre sont définis dans les dispositions mises à jour sur les «Priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes» adoptées par la résolution n° 540 du gouvernement, le 14 mai 2008.		Aucune priorité retenue ou proposée	-	-
Danemark	En préparation	Le ministère de l'égalité entre les sexes, en coopération avec tous les autres ministères et en concertation avec le Parlement, présentera un nouveau plan d'action le 1 ^{er} mars 2009. Le plan d'action est actuellement en préparation et il n'est donc pas possible de citer trois priorités pour 2009. D'autres informations seront communiquées au secrétariat quand les priorités auront été publiées.		Égalité et liberté de choix durant toute la vie	Plan d'action pour l'égalité des sexes 2007: - Environnement exempt de stéréotypes sexistes dans les garderies, les écoles et les établissements de formation. - Partage du congé parental entre les deux parents. - Choix exempt de tout préjugé sexiste en matière d'éducation, soulignant les obstacles liés au sexe et aux différences culturelles.	En cours jusqu'en 2009
				Emploi, participation et égalité des chances pour tous	- Sensibilisation aux lois, politiques et notions générales actuelles relatives à l'égalité des chances pour tous. - Prise de conscience accrue des obstacles à l'égalité hommes/femmes pour les personnes d'origine ethnique non danoise. - Efforts et engagement des entreprises publiques et privées pour la promotion des femmes à des postes de direction. - Égalité des chances, pour les hommes et les femmes, d'être représentés dans les processus décisionnels.	Plan d'action pour combattre la traite des êtres humains, 2007-2010
				Violence et traite des êtres humains	- Lutte contre la traite des êtres humains, aide aux victimes et sensibilisation (attention particulière accordée aux prostituées). - Lutte contre la violence domestique à l'égard des femmes: aide aux victimes, diminution de la violence, renforcement des efforts interdisciplinaires au sein des instances gouvernementales, accroissement permanent des connaissances relatives à la violence.	Plan d'action pour combattre la violence domestique, 2005-2008
CE	Aucune priorité retenue ou proposée			Aucune priorité retenue ou proposée		
Estonie	Promouvoir l'égalité entre les sexes dans la vie professionnelle	Mise en œuvre du programme estonien du Fonds social européen pour promouvoir l'égalité entre les sexes en 2008-2010, qui vise: 1) à favoriser l'application des actes juridiques sur l'égalité entre les sexes; 2) à sensibiliser les employeurs et les salariés au principe d'égalité entre les sexes, ainsi qu'à leurs droits et responsabilités; 3) à favoriser l'application de la stratégie d'intégration de l'égalité entre les sexes dans	Septembre 2008-décembre 2010	Promotion de l'égalité des sexes et coordination de la prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes	Campagnes de recherche et d'information. Formation des fonctionnaires nationaux et locaux afin d'améliorer la capacité institutionnelle à évaluer l'impact selon le sexe. Promotion de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.	2008-2013

¹⁶ Jointes en annexe au rapport.

¹⁷ <http://www.vlada.cz/scripts/detail.php?id=43728>

		l'éducation et sur le marché du travail; et 4) à combattre les stéréotypes sexistes (étude sur l'écart salarial entre les sexes, suivi de l'étude sur l'égalité entre les sexes, campagnes dans les médias et campagnes d'affichage, conférences, séminaires et formations, publication de matériel d'information et observations sur la loi d'égalité entre les sexes).				
Finlande	Égalité salariale	Une étude sur les effets du plan pour l'égalité sera menée en 2008-2009. Deux projets sur le développement de systèmes de rémunération et la promotion de l'égalité entre les sexes seront lancés à l'automne 2008. De plus, un séminaire sur les négociations/conventions collectives et l'égalité entre les sexes sera organisé à l'automne 2008, à l'intention des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.	Mars 2011	Égalité salariale	L'objectif du gouvernement est de réduire les disparités salariales entre les hommes et les femmes pendant son mandat par la mise en œuvre d'un programme tripartite sur l'égalité des rémunérations. Ce programme vise principalement à réduire d'au moins 5 % les inégalités salariales avant 2015; un ensemble de mesures s'inscrivant dans ce contexte sera appliqué pendant la période électorale. Un groupe de travail de haut niveau a été constitué. Son mandat court de mars 2007 à mars 2011	Mars 2007-mars 2011
France	Plan d'action interministériel de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes		Non précisé (déploiement continu)	Égalité salariale	En vertu de la loi de mars 2006, les branches professionnelles et les entreprises sont tenues de définir et de programmer des mesures visant à uniformiser les rémunérations des hommes et des femmes avant le 31 décembre 2010 (une conférence réunissant des fonctionnaires ainsi que des représentants des employeurs et des travailleurs est en préparation pour l'automne 2007. Ils évalueront la situation, mèneront des négociations et examineront les divers moyens permettant d'atteindre les objectifs ambitieux de la loi).	Avant le 31 décembre 2010
Allemagne	Encourager le retour à l'emploi des femmes	Le programme «Perspectives de réinsertion» vise à promouvoir des initiatives et mesures facilitant le retour à l'emploi des femmes. Les projets ont pour but de sensibiliser les employeurs à l'intérêt de recruter parmi ces femmes aptes et travailleuses qui ont une expérience de la vie (et du travail), qui – après avoir fondé une famille et élevé des enfants – ont encore devant elles deux décennies de vie active et qui peuvent compenser un manque de qualifications éventuel.	2008-2012	Participation égale de la femme au monde du travail	La troisième évaluation de l'accord conclu avec le secteur privé sur l'égalité des chances dans ce secteur est en cours et ses conclusions seront présentées au printemps 2008.	Printemps 2008.
Grèce	Promotion de l'emploi et des compétences entrepreneuriales des femmes	Le projet du SGES «Actions intégrées en faveur des femmes» aide non seulement les femmes sans emploi à trouver du travail, mais facilite aussi la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle (déployé dans toutes les régions du pays, avec un budget initial de 59 millions d'euros, au profit de 8 763 femmes au		Participation des femmes au marché du travail	- Droit au congé parental consacré à l'éducation des enfants pour les hommes et les femmes. - Entrée en vigueur de la loi sur l'application du principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.	Entamé en 2004, toujours en cours

		total, principalement des chômeuses de tous âges). Des milliers de femmes bénéficieront du programme du SGES «Actions positives pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les petites et moyennes entreprises», qui dispose d'un budget total de 16 665 479,92 euros. Le premier cycle du programme, dont le budget s'élève à 2 396 439,76 euros, est déjà déployé dans 19 entreprises. Au total, 2 189 femmes en bénéficient actuellement. La procédure d'approbation des plans d'actions et propositions du second cycle du programme est terminée pour 145 entreprises, qui entament sa mise en œuvre, avec un budget total de 14 243 167,23 euros, au profit d'environ 20 000 femmes.			- Programmes spéciaux destinés aux femmes sans emploi incluant des conseils d'orientation, des formations, des campagnes d'information, des séjours d'initiation au monde du travail (stages) et un renforcement de l'esprit d'entreprise chez les femmes. - Protocole de coopération entre le secrétariat général pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les associations d'employeurs et le réseau hellénique de responsabilité sociale des entreprises. - Renforcement des structures et services d'aide sociale. - Actions positives en faveur des femmes dans les petites, moyennes et grandes entreprises afin d'augmenter leurs qualifications et ainsi d'améliorer leur statut au sein de l'entreprise.	
Hongrie	Équilibre entre vie privée et vie professionnelle	Un groupe de travail spécial a été constitué dans le but d'examiner cette question, dans l'optique la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010). Le plan stratégique national pour l'égalité entre les sexes (2009-2020) est en préparation. Les priorités de cette stratégie se fondent sur la feuille de route pour l'égalité entre les sexes.	Déploiement continu	Équilibre entre vie privée et vie professionnelle	Non précisé	Non précisé
Italie	Lutte contre la violence à l'égard des femmes, avec une attention particulière portée au phénomène du harcèlement	Renforcement du numéro national 1522: un service d'utilité publique pour venir en aide aux femmes victimes de violence. Suivi et développement des activités des centres locaux, régionaux et nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Mise en application du récent projet de loi «Mesures contre le harcèlement».	Janvier 2009	Lutte contre le travail clandestin	Promotion et protection des droits de la femme contre les discriminations à caractère sexiste sur le marché du travail. Élaboration de mécanismes visant à promouvoir et à protéger les compétences professionnelles avec pour objectif, à terme, de rendre légitimes des emplois tels que l'éducation des enfants ou le fait de s'occuper de personnes âgées, emplois traditionnellement exercés par des femmes d'origine étrangère.	Janvier 2008.
Israël	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-
Jordanie	Mesurer l'impact des politiques et stratégies nationales en faveur de l'égalité entre les sexes	L'objectif général de ce programme est de renforcer les connaissances, les responsabilités et les mécanismes de suivi dans les administrations publiques de Jordanie afin de mesurer l'influence des politiques et initiatives nationales qui vont dans le sens de l'égalité entre les sexes.	2008-2011	Aucune priorité retenue ou proposée		
Lettonie	Sensibiliser l'opinion à l'égalité entre les sexes	Organisation d'événements sociaux sur l'égalité des sexes. Diminution de la diffusion publique d'informations favorisant les discriminations à caractère sexiste (images, messages publicitaires, etc.). Information sur les instruments permettant de défendre ses droits.	Non précisé	Sensibiliser l'opinion à l'égalité entre les sexes.	Organisation d'événements sociaux sur l'égalité des sexes. Diminution de la diffusion publique d'informations favorisant les discriminations à caractère sexiste (images, messages publicitaires, etc.). Information sur les instruments permettant de	Non précisé

		Information sur les discriminations à caractère sexiste sur le lieu de travail et sur leur suppression.			défendre ses droits. Information sur les discriminations à caractère sexiste sur le lieu de travail et sur leur suppression.	
Liban	Suivi de la promotion et de l'application des conventions internationales sur les droits des femmes, y compris la convention CEDAW	Notamment dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes et de la promotion des droits des femmes dans les médias.	2008-2010	Actions contre la violence fondée sur le sexe	Centre de services sociaux et de développement lié au ministère des affaires sociales; création d'un réseau de coopération avec les ONG et les institutions spécialisées (système d'orientation); publication d'une brochure d'analyse de la violence fondée sur le sexe (VFS); activités préparatoires à l'établissement d'un comité national pour la rédaction d'une loi sur la violence domestique; recensement des services et activités en rapport avec la violence fondée sur le sexe (VFS) dans la banlieue sud de Beyrouth, en coopération avec le programme Ross; formation en matière de VFS; formation sur le soutien psychosocial des adolescents (filles et garçons); soutien aux ONG offrant des centres d'accueil pour les femmes victimes de violences.	Non précisé
Lituanie	Participation pleine et entière des femmes au marché du travail	Amélioration et création de nouvelles possibilités permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale, garantissant une participation totale des femmes au marché du travail, conformément au pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes; promotion d'entreprises et d'organisations compatibles avec la vie de famille; prise en compte de l'égalité des sexes dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.	2008-2013	Participation pleine et entière des femmes au marché du travail	Amélioration et création de nouvelles possibilités permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale, garantissant une participation totale des femmes au marché du travail, conformément au pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes; promotion d'entreprises et d'organisations compatibles avec la vie de famille; prise en compte de l'égalité des sexes dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.	Non précisé
Malte	Améliorer les structures de soutien, à l'intention notamment de la population en marge du marché du travail	La Commission nationale pour la promotion de l'égalité (NCPE) attend l'approbation d'une demande de financement pour le projet «Libérer le potentiel féminin» qui vise à remédier au faible taux actuel de l'emploi des femmes au moyen: a) de travaux de recherche en vue de comprendre et évaluer les raisons du pourcentage élevé de femmes dans la population inactive à Malte et de trouver des solutions; b) de formations organisées en vue de renforcer les perspectives d'emploi des personnes concernées, en collaboration avec la Corporation pour l'emploi et la formation; c) d'un soutien actif en vue de garantir le respect de la législation concernée par les entreprises privées et d'un guichet unique d'information pour les personnes qui arrivent sur le marché du travail; d) de campagnes de sensibilisation; e) d'une conférence en vue de présenter les résultats des recherches aux décideurs et aux parties prenantes.	Non précisé	Campagne de sensibilisation	Non précisé	Selon les fonds alloués 2008

Maroc	Mise en application d'un programme intégré pour encourager la participation des femmes aux élections locales	Élaboration de propositions de mesures et d'actions positives à introduire dans la charte des conseils locaux et le code électoral afin de garantir une meilleure représentation des femmes dans les conseils locaux et d'intégrer la dimension du genre dans les plans de développement locaux. Actions de sensibilisation à l'intention des partis politiques et des services responsables de l'organisation des élections. Actions de sensibilisation et de communication sur l'importance de la participation des femmes comme levier du développement.	Non précisé (élections de 2009)	Application de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité	Intégration du principe d'égalité des sexes dans la politique et dans les programmes de développement.	Non précisé
Pologne	Conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée (de famille) des hommes et des femmes	Recherches scientifiques sur la répartition des tâches à la maison et le rôle des hommes et des femmes dans l'environnement domestique; campagne dans les médias pour encourager les pères à s'occuper davantage de leurs enfants et promotion d'organisations du travail plus souples; projet visant à encourager les employeurs à engager des femmes en âge de procréer, échanges de bonnes pratiques à l'échelle internationale, nationale et locale en matière de conciliation entre le travail et la vie privée (de famille).	2009-2013	Promotion de la participation pleine et entière des femmes au marché du travail	Non précisé	Action en cours du ministère de la femme. Non précisé
Territoires palestiniens occupés	Sphère politique	Émancipation des femmes palestiniennes dans le domaine de la prise de décision politique	2009- 2011		Pas d'indication	
Portugal	Promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes	Non précisé	Non précisé	Lutte contre la traite des êtres humains et particulièrement contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	Le premier plan national contre la traite des êtres humains est entré en vigueur en juin 2007 et le restera jusqu'en 2010.	2007-2010
Slovaquie	Adoption par le gouvernement slovaque d'une stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Document stratégique sur le concept d'égalité entre les femmes et les hommes en vue de l'élaboration par chaque ministère de plans d'action à cet égard.	2009-2013	Campagne nationale contre la violence envers les femmes	La partie principale de la campagne durera trois mois, commençant le 25 novembre 2007 et se clôturant par une conférence en mars 2008. Cette campagne s'adresse aux professionnels et aux non-professionnels, aux hommes politiques, aux représentants des autorités nationales, régionales et locales, aux ONG, aux étudiants, au grand public et aux victimes actuelles ou potentielles de la violence. Les activités réalisées dans le cadre de cette campagne de sensibilisation sont les suivantes: installation d'une ligne téléphonique nationale d'information et de soutien; création d'un site internet, de	

					prospectus, d'affiches et de cartes postales; mise à jour de la brochure «Agir contre la violence» envers les femmes; organisation de conférences de presse régulières, de débats et de pièces de théâtre; diffusion de spots télévisés et radiophoniques et de films; organisation de trois séminaires et d'une conférence de clôture pour les groupes cibles concernés.	
Espagne	Adoption d'une nouvelle loi sur l'interruption volontaire de grossesse		Fin 2009	Aucune priorité retenue ou proposée		
Suède¹⁸	A. Développement d'une stratégie cohérente pour l'égalité entre les sexes sur le marché du travail B. Mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle	Initiatives du gouvernement en faveur de l'emploi, pour les hommes comme pour les femmes; actions visant à encourager les pères à faire plus largement usage de leur droit au congé parental et autres mesures pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle, de la vie de famille et de la vie privée. Ces initiatives servent de base aux efforts pour l'égalité entre les sexes. Une stratégie cohérente sera mise au point en vue de coordonner les actions, le suivi et l'évaluation des effets de ces politiques.	2008-2010	Plan d'action national de lutte contre la violence des hommes envers les femmes	Le gouvernement a l'intention de lancer un plan d'action visant à lutter contre la violence des hommes envers les femmes, y compris la violence et l'oppression qui s'exercent au nom de l'honneur ainsi que la violence dans les couples homosexuels.	À partir de 2008
		Le plan d'action a été adopté par le gouvernement le 10 juillet 2008. Des initiatives seront prises dans cinq domaines: renforcement de la protection et du soutien aux victimes, travail de prévention, révision des critères et amélioration de l'efficacité du système judiciaire, coopération renforcée entre les autorités et les organisations et développement des connaissances.	2008-2010			
Syrie	L'unité de protection de la famille sera désignée comme centre de traitement centralisé de tous les cas de VFS et de violence à l'égard des enfants		Non précisé	Non précisé	La CSAF et l'Union générale des femmes préparent depuis 2006 la stratégie nationale en faveur des femmes avec le soutien de l'Unifem.	De 2007 à 2010
Tunisie	Renforcement de la participation des femmes au processus de décision dans la vie publique et politique et intégration de la dimension du genre dans l'élaboration des politiques au niveau		2009		- Garantir le suivi de la stratégie en faveur des femmes tel que prévu par le 11 ^e plan de développement de la Tunisie (2007-2011); superviser la mise en œuvre du plan national d'action pour la femme rurale; améliorer la participation des femmes à la vie économique et en particulier celle des femmes chefs d'entreprise; garantir la mise en œuvre du plan national de lutte contre la violence; atteindre	2008

¹⁸ Deux priorités en une.

	régional et local				l'objectif de 30 % de femmes occupant des postes de décision d'ici à 2009; amorcer la dernière étape de la stratégie d'égalité des sexes relative à l'établissement d'un budget différencié selon les sexes.	
Turquie	Aucune priorité retenue ou proposée			Égalité des sexes et lutte contre la violence envers les femmes	Sensibiliser la population aux thèmes de l'égalité des sexes et de la violence envers les femmes.	2007-2008

PRIORITÉ 2

Pays	Priorités pour 2009			Priorités pour 2008		
	Priorité	Description	Calendrier de mise en œuvre	Priorité	Description	Calendrier de mise en œuvre
Algérie	Mise en place et lancement du projet de «soutien institutionnel»	Financé par la coopération technique belge et supervisé par le ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine (MDCFCF), ce projet vise à renforcer les acquis dans le domaine de la promotion de la condition féminine et de la famille, mais aussi à réduire les inégalités et les lacunes qui existent encore. Les capacités du ministère et des organismes concernés seront renforcées pour mettre en place une institution nationale reconnue, chargée de cerner, d'accompagner et d'évaluer les dynamiques relatives à la condition féminine, à la famille et à l'enfance. D'autres parties prenantes, comme des ministères, des institutions et des organisations, y compris celles de la société civile, interviendront, dans le but d'atteindre cinq objectifs: 1) renforcement des capacités techniques et professionnelles internes du MDCFCF; 2) intégration de la dimension du genre dans le fonctionnement des institutions, en coordination avec toutes les dynamiques ministérielles, et avec la participation de la société civile; 3) mise en place d'un partenariat multiple plus performant au niveau central et local; 4) centralisation, organisation et mise à disposition d'informations sur «les femmes, la famille et la dimension du genre»; 5) amélioration de l'efficacité des actions communication en rapport avec les thèmes prioritaires susmentionnés.	2008-2011	Aucune priorité retenue ou proposée		
Autriche	Mesures destinées à améliorer la compatibilité du travail et de la vie privée	Non précisé	Non précisé	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-
Chypre	Lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la traite des êtres humains	Non précisé	2008-2009	Amélioration du rôle des femmes dans la vie sociale, économique et politique, ainsi que dans les postes de décision	Augmentation de la participation des femmes à des activités socioculturelles; progression des femmes dans leur parcours professionnel; élection/nomination de plus de femmes à des postes influents.	En cours Non précisé
République tchèque	Priorités et procédures destinées à	Les priorités et le calendrier de mise en œuvre sont définis dans les dispositions mises à jour sur les		Aucune priorité retenue ou		-

	promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (jointes en annexe au rapport)	«Priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes» adoptées par la résolution n° 540 du gouvernement, le 14 mai 2008.		proposée		
Danemark	Aucune priorité retenue ou proposée	Voir l'explication fournie pour la priorité 1.		Aucune priorité retenue ou proposée		
CE	Aucune priorité retenue ou proposée			Aucune priorité retenue ou proposée		
Estonie	Combattre la violence dans les relations entre proches	Mise en œuvre du plan national d'action visant à prévenir la violence dans les relations entre proches et à y mettre fin (violence domestique et violence dans le couple). Les quatre principaux champs d'action sont: - la prévention (sensibilisation, formations pour divers groupes cibles); - la collecte de données (recherches, statistiques); - la législation, les services (pour divers groupes cibles); - la coopération entre différentes institutions.	Août 2008 à 2011	Combattre la violence dans les relations entre proches	Mise en œuvre du plan national d'action visant à prévenir la violence dans les relations entre proches et à y mettre fin (violence domestique et violence dans le couple). Les quatre principaux champs d'action sont: - la prévention (sensibilisation, formations pour divers groupes cibles); - la collecte de données (recherches, statistiques); - la législation, les services (pour divers groupes cibles); - la coopération entre différentes institutions.	À partir de janvier 2008.
Finlande	Intégration de la dimension du genre dans l'administration publique	L'intégration de la dimension du genre est l'un des principaux objectifs du programme du gouvernement finlandais pour l'égalité entre les sexes (2008-2011). Le gouvernement prend des mesures garantissant la prise en compte, dès le départ, de l'égalité des sexes dans les processus législatifs et les procédures budgétaires et autres projets d'envergure. Dans les prochaines années, les activités d'intégration de la dimension du genre seront élargies aux projets et programmes, ainsi qu'aux contrats passés par différents ministères (des projets-pilotes commencent à l'automne 2008 en ce qui concerne les projets et programmes). Il est prévu, en outre, de créer dans chaque ministère un groupe de coordination chargé de l'intégration de la dimension du genre.	2008-2011	Intégration de la dimension du genre dans l'administration publique	Le gouvernement prendra des mesures garantissant la prise en compte, dès le départ, de l'égalité des sexes dans les processus législatifs et les procédures budgétaires et autres projets d'envergure. Des formations seront offertes dans les différents ministères pour favoriser cette évolution.	Non précisé
France	Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	Mise en application des décisions prises lors de la conférence de 2007 et du plan triennal approuvé le 21 novembre 2007 concernant la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.	Non précisé	Renforcement de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales	Établissement d'une ligne téléphonique nationale d'assistance et mise à l'essai de huit lignes locales. Création de deux groupes de travail: l'un responsable de la mise en détention des hommes auteurs de violences, l'autre chargé de conseiller et d'orienter les professionnels dans les situations où des enfants sont confrontés à des violences conjugales.	2007-2008
Allemagne	Combattre les stéréotypes sexistes	Diverses mesures, comme des travaux de recherche, des conférences, des actions de sensibilisation, l'exposition interactive itinérante	En cours	Surmonter les représentations stéréotypées des	Congé parental/allocations parentales: le système des allocations parentales/«mois pour le conjoint» offre une aide aux pères, en particulier, qui	En cours Non précisé

		«Changer de rôle, changer d'image».		rôles – faire des hommes des partenaires (sujet également traité par la politique d'égalité des sexes)	souhaitent participer plus activement à la vie de famille. À moyen terme, de tels changements des réalités sociales et des rôles attribués à chaque sexe peuvent permettre une amélioration des perspectives professionnelles des femmes et une réduction des disparités salariales entre les hommes et les femmes. Le ministère accompagne l'introduction du système des allocations parentales d'une campagne encourageant un rôle plus actif des pères.	
Grèce	Prévention et lutte contre la violence domestique et le trafic des femmes	- Application des dispositions législatives récemment adoptées; - campagnes d'information et de sensibilisation; - diverses formes de soutien aux femmes victimes de violence.		Intégration sociale des groupes vulnérables de femmes	Ensemble d'actions entreprises par le SGES: - mesures s'adressant aux femmes et aux jeunes mineures qui demandent ou ont obtenu le droit d'asile; – intégration des groupes vulnérables sur le marché du travail; – lutte contre la violence domestique; – intégration des ressortissants de pays tiers; – intégration sociale des Roms.	En cours
Hongrie	Lutter contre la violence domestique	Un groupe de travail spécial a été constitué dans le but d'examiner cette question. Les activités de ce groupe sont menées dans l'esprit de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010). Le plan stratégique national pour l'égalité entre les sexes (2009-2020) est en préparation. Les priorités de cette stratégie se fondent sur la feuille de route pour l'égalité entre les sexes.	Déploiement continu	Lutter contre la violence domestique	Non précisé	Non précisé
Italie	Promouvoir les principes de l'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités nationales	Poursuite des programmes de formation entamés avec le projet PERFORMAGE, sur les principes de l'intégration de la dimension du genre et de toutes les activités des comités chargés de l'égalité entre les sexes, en mettant notamment l'accent sur le rôle et la participation active des femmes dans les administrations nationales concernées; organisation d'un deuxième cycle de formation – théorique et pratique – sur «les femmes, la politique et les institutions», accessible à tous les étudiants diplômés, dans de nombreuses universités italiennes. L'objectif est de promouvoir l'intégration de la dimension du genre, le principe d'égalité des chances et la participation active des femmes dans la vie politique et sociale (voir section II.3).	Mai 2009- septembre 2009 (Formations) 2008-2009 (année universitaire)	L'esprit d'entreprise chez les femmes	Élaboration de mesures d'incitation financière visant à favoriser la création de nouvelles entreprises dirigées par de jeunes femmes.	Janvier 2008
Israël	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-

Jordanie	Renforcement des capacités d'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics	Développement des capacités nationales en vue d'élaborer et d'examiner les budgets nationaux et locaux dans une perspective qui tient compte du genre, de procéder à une analyse budgétaire différenciée selon les sexes et de formuler des politiques macroéconomiques intégrant cette dimension.	2009	Aucune priorité retenue ou proposée		
Lettonie	Formation des fonctionnaires en matière d'égalité entre les sexes	Organisation de séminaires et de formations, dans les ministères, au Parlement, dans les administrations publiques, ou encore à l'intention des syndicats et des médecins généralistes, sur le thème de l'égalité entre les sexes; intégration de la dimension du genre et prise en compte de cette dimension dans les budgets publics, notamment dans les soins de santé; élaboration de recommandations en vue d'atteindre un équilibre entre les sexes dans l'éducation et dans la sphère scientifique; et formation du personnel qui administre les fonds structurels européens afin de mettre en œuvre la priorité horizontale «Égalité des chances».	Non précisé	Formation des fonctionnaires en matière d'égalité des sexes	Organisation, dans les ministères, de séminaires portant sur la prise en compte de l'égalité des sexes; formation des fonctionnaires à l'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics et à l'approche scandinave de la mise en œuvre de l'égalité hommes/femmes; - formation des personnes chargées de la gestion des Fonds structurels de l'UE à la mise en œuvre de la priorité horizontale «égalité des chances»; - information sur l'égalité des sexes auprès de groupes cibles spécifiques tels que le Parlement, les syndicats et les médecins généralistes; - préparation de recommandations visant à équilibrer la participation des hommes et des femmes dans l'éducation, en particulier dans les disciplines scientifiques.	Programme national pour l'égalité entre les sexes 2007-2010
Liban	Émancipation des femmes, notamment dans les villages pauvres	Non précisé	2006-2009	Action pacifique pour la sécurité et la stabilité	Ce projet vise à renforcer les capacités des femmes. Il s'agit d'assurer la coordination entre le Comité national des femmes libanaises, le FNUAP et les municipalités locales dans le cadre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies dans les régions touchées par la guerre de juillet 2006 (Bekaa, sud du Liban, banlieue sud de Beyrouth). Résultats prévus: - création de comités des femmes permanents au niveau local; - capacité de ces comités à se sentir parties prenantes; - sensibilisation de la communauté locale aux thèmes liés à la résolution 1325 (2000): violence à l'égard des femmes, droits de la femme, participation aux processus décisionnels, santé génésique et émancipation économique; - sensibilisation des jeunes aux questions de l'égalité des sexes et de la santé génésique; - renforcement des capacités des prestataires de services en matière de santé génésique; - octroi de microcrédits dans les communautés et, parallèlement, formation des bénéficiaires à une gestion prospère et durable des entreprises; - coordination et mise en réseau des structures visant à promouvoir l'égalité hommes/femmes, des ministères compétents	Novembre 2006-février 2008

					(principalement celui des affaires sociales par l'intermédiaire des centres de développement social), des ONG nationales et des projets qui y sont liés.	
Lituanie	Lutte contre les stéréotypes sexistes et la ségrégation sur le marché du travail	Dans le cadre du programme national sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, il est proposé de combattre les stéréotypes sexistes qui entraînent, d'une part, une ségrégation horizontale et verticale sur le marché du travail et, d'autre part, des disparités salariales créant ainsi des inégalités économiques entre les deux sexes. Adoption de mesures (sensibilisation, formation des partenaires sociaux et des autorités du marché du travail), consultations d'orientation exemptes de stéréotypes pour les demandeurs d'emploi et les écoliers, formation des femmes afin de les encourager à occuper des postes de direction, et plusieurs autres mesures. <i>Même priorité que l'année précédente</i>	2008-2009. Mise à jour prévue en 2010 pour cinq années supplémentaires.	Lutte contre les stéréotypes sexistes dans le cadre du programme national sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	Lutte contre les stéréotypes sexistes entraînant, d'une part, une ségrégation horizontale et verticale sur le marché du travail, d'autre part, des disparités salariales créant ainsi des inégalités économiques entre les deux sexes. Adoption de mesures (sensibilisation, formation des partenaires sociaux et des autorités du marché du travail), consultations d'orientation exemptes de stéréotypes pour les demandeurs d'emploi et les écoliers, et formation des femmes afin de les encourager à occuper des postes de direction.	2008-2009. Mise à jour prévue en 2010 pour cinq années supplémentaires.
Malte	Lutte contre les inégalités salariales et la ségrégation professionnelle	La NCPE poursuivra ses actions de sensibilisation, de formation et de promotion concernant l'intégration de la dimension du genre dans tous les domaines de la vie sociale afin de permettre à tous les citoyens de développer leur potentiel et de trouver un emploi sans se heurter à des stéréotypes sexistes, mais aussi d'être correctement rémunérés pour leur travail.	Non précisé	Débat avec les décideurs politiques sur le renforcement de l'égalité entre les sexes	Non précisé	Fin 2008
Maroc	Mise en œuvre du programme multisectoriel de lutte contre la violence fondée sur le sexe	Élaboration de la loi contre la VFS Lancement de l'enquête nationale sur la prévalence de la VFS Création de centres de conseil et d'accueil pour les femmes victimes de VFS Établissement d'un observatoire national de la VFS	Non précisé	Aucune priorité retenue ou proposée		
Territoires palestiniens occupés	Sphère économique	Lutter contre la pauvreté parmi les jeunes femmes et les femmes chefs de ménage en améliorant les possibilités de formation professionnelle et technique et l'accès à l'emploi formel.	2009-2011		Pas d'indication	
Pologne	«Émancipation» des femmes au niveau local, régional et national	Poursuite de deux projets: «C'est bon d'être une femme d'entreprise!» et «Stéréotypes et égalité des chances pour les femmes et les hommes dans les communautés rurales». formations à l'attention des pouvoirs publics locaux en matière d'intégration de la dimension du genre et de différenciation budgétaire selon les sexes; travaux de recherche sur les femmes chefs d'entreprise ou indépendantes; campagne sur les inégalités salariales et création d'une plateforme B2G (business to government). Un outil professionnel de suivi du marché du	Non précisé	Promotion de l'équilibre vie privée-vie professionnelle afin de concilier les responsabilités familiales et professionnelles	Non précisé	En cours. Non précisé

		travail sera créé, ainsi qu'un système de formation en ligne à l'intention des femmes.				
Portugal	Violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence domestique et la traite des êtres humains.	Non précisé	Suivi de la stratégie de Lisbonne	Promouvoir l'aptitude à l'emploi et l'esprit d'entreprise des femmes, en tenant compte du besoin de développement de structures de soutien permettant de concilier le travail et la vie privée et familiale, tant chez les femmes que chez les hommes.	2007-2010
Slovaquie	Violence à l'égard des femmes	Adoption du plan d'action national pour la prévention et la suppression de la violence à l'égard des femmes. Un document de suivi du précédent plan d'action pour les années 2005-2008 présentera des informations sur les domaines suivants: législation, éducation, aide aux victimes, prévention, statistiques et recherche.	2009-2012	Renforcement de la participation des femmes aux fonctions de décision et aux activités d'entreprise	Création d'une commission spéciale favorisant l'esprit d'entreprise chez les femmes, en coopération avec le Parlement et d'autres institutions.	Non précisé
Espagne	Lancement d'un nouveau plan intégré de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle	Non précisé	Fin 2009	Aucune priorité retenue ou proposée		
Suède¹⁹	A. Mise en œuvre du plan d'action pour l'intégration de la dimension du genre	Poursuivre l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques et documents élaborés par les services de l'État. Le gouvernement a aussi alloué des ressources financières pour favoriser l'intégration de la dimension du genre au niveau régional et local. L'Université de Göteborg a été chargée d'apporter une assistance aux services publics nationaux dans leurs efforts d'intégration de la dimension du genre.	2008-2010	Plan national d'action visant à lutter contre la prostitution et la traite des femmes	Le gouvernement se propose de lancer un plan d'action visant à lutter contre la prostitution et la traite des femmes et des enfants à des fins sexuelles.	À partir de 2008
	B. Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Le plan d'action a été adopté le 15 novembre 2007. Il comporte également des actions visant à combattre les violences commises par des hommes dans les relations homosexuelles. Le plan couvre six domaines d'action: renforcement de la protection et du soutien aux victimes, travail de prévention, révision des critères et amélioration de l'efficacité du système judiciaire, amélioration des actions qui s'adressent aux auteurs de violences, coopération renforcée et développement des connaissances.	2008-2010	Égalité des sexes dans la coopération au développement	L'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes constituent l'une des trois principales priorités de la coopération internationale au développement fixées par la Suède. Des mesures renforcées seront mises en œuvre dans quatre domaines: l'émancipation économique des femmes; la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction; la participation des femmes à la vie politique; la sécurité des femmes, notamment la lutte contre les violences à caractère sexuel.	
Syrie	Renforcement des capacités des	Non précisé	Non précisé	Utilisation des outils de la	Un projet de la CSAF est réalisé en coopération avec l'ordre syrien des avocats. Son objectif est de	2007-2008

¹⁹ Deux priorités en une.

	travailleurs sociaux au sein de l'unité chargée du traitement des cas de VFS signalés			convention CEDAW	donner des pouvoirs aux personnes morales, à savoir les avocats, les juges, les policiers et les ONG œuvrant sur les thèmes de l'égalité des sexes, leur permettant ainsi d'utiliser les outils juridiques de la convention CEDAW dans leur travail quotidien de défense des droits des femmes.	
Tunisie	Diffusion d'une culture des droits des femmes	Non précisé		Non précisé	Voir la priorité 1.	Non précisé
Turquie	Aucune priorité retenue ou proposée			Violence à l'égard des femmes	Renforcer la capacité et les services de protection; augmenter le nombre de centres d'accueil des victimes de violences.	2007-2008

PRIORITÉ 3

Pays	Priorités pour 2009			Priorités pour 2008		
	Priorité	Description	Calendrier de mise en œuvre	Priorité	Description	Calendrier de mise en œuvre
Algérie	Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Développement du plan opérationnel quinquennal et lancement de sa mise en application aux niveaux national, régional et sectoriel, en tenant compte des actions prioritaires et des objectifs suivants: 1) renforcement des capacités institutionnelles et techniques de tous les partenaires concernés; 2) approche plus structurée de la prise en charge des victimes de VFS. Il s'agit notamment: 1) de développer et consolider des plans sectoriels au niveau national; 2) de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie nationale de communication/sensibilisation et de mobilisation sociale pour combattre et prévenir la VFS/VCF; 3) de concevoir et mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources aux niveaux national et international.	2007-2011	Aucune priorité retenue ou proposée		-
Autriche	Différenciation budgétaire selon les sexes	Non précisé	Non précisé	Aucune priorité retenue ou proposée	-	-
Chypre	Encourager une représentation non stéréotypée des femmes, notamment grâce aux médias et à l'éducation	Non précisé	2008-2009	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes: campagne de sensibilisation, émancipation féminine, protection des victimes, réformes du droit.	En cours
République tchèque	Priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (jointes en annexe au rapport)	Les priorités et le calendrier de mise en œuvre sont définis dans les dispositions mises à jour sur les «Priorités et procédures destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes» adoptées par la résolution n° 540 du gouvernement, le 14 mai 2008.	Non précisé	Aucune priorité retenue ou proposée		
Estonie	Lutte contre la traite des êtres humains	Mettre en œuvre le plan d'action national sur la traite des êtres humains. L'initiative	2006 à 2009.	Lutte contre la traite des êtres humains	Mettre en œuvre le plan d'action national sur la traite des êtres	Plan d'action pour 2006-2009.

		comporte des actions de prévention, comme des formations, des campagnes et du matériel d'information, ainsi que des mesures d'aide aux victimes (ligne téléphonique, services).			humains: actions de prévention, comme des formations, des campagnes et du matériel d'information, ainsi que des mesures d'aide aux victimes (ligne téléphonique, services).	
Finlande	Égalité entre les sexes dans les écoles et lutte contre la ségrégation fondée sur le sexe dans l'éducation	La sensibilisation à propos des questions d'égalité entre les sexes dans les écoles et la lutte contre la ségrégation dans l'éducation comptent parmi les six domaines prioritaires du plan d'action du gouvernement pour l'égalité entre les sexes (2008-2011). Le Ministère de l'éducation finance un projet d'une durée de trois ans en vue de promouvoir une formation des enseignants qui intègre la dimension du genre (tant dans la formation des enseignants du primaire et du secondaire que dans la formation des enseignants de maternelle), coordonné par l'université d'Helsinki.	2008-2011	Plan d'action national concernant la décision 1325 du Conseil de sécurité Femmes, paix et sécurité	- Promouvoir activement l'application de la décision 1325 et l'égalité entre les sexes dans tous les forums internationaux. – Intégrer la dimension du genre dans toutes les opérations de maintien de la paix et de gestion des crises, notamment par l'adaptation de la formation des effectifs finlandais en matière de droits humains pour prendre en compte les questions de genre. – Soutenir la recherche et les publications concernant l'impact des conflits sur les femmes et les filles, le rôle des femmes dans la construction de la paix et la dimension du genre dans les processus de maintien de la paix et de résolution des conflits. – Intégrer systématiquement le principe d'égalité entre les sexes dans la coopération finlandaise au développement.	Un plan d'action sera finalisé à la fin 2007
France	Égalité salariale	Élaborer un projet de loi sur les droits de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes, prévoyant notamment des sanctions financières contre les entreprises qui n'auraient pas adopté de plan d'action clairement défini pour supprimer les inégalités salariales avant le 1 ^{er} janvier 2010 ²⁰ .	Non précisé	Élaboration d'un document de politique transversale, annexé à la loi de finance	Ce document présentera la dimension interministérielle de la politique d'égalité entre les sexes et sa traduction budgétaire en regroupant l'ensemble des actions et programmes sur l'égalité entre les sexes, ainsi que les objectifs communs des actions envisagées	2007-2009

²⁰ Concernant la loi ou la suppression des inégalités salariales?

					par cette politique transversale.	
Allemagne	Supprimer l'écart salarial entre les sexes	Divers projets: campagnes, études, conférences; coopération avec les partenaires sociaux, les instituts de recherche et les ONG.	2008-2010	Atténuation des risques spécifiques au genre et assistance aux femmes dans les situations de crises spécifiques au genre	Le gouvernement fédéral élabore actuellement son deuxième plan d'action (dans le prolongement du plan précédent) pour combattre la violence à l'égard des femmes. Il développe un concept général de lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes.	Septembre 2007
Grèce	Combattre les stéréotypes sexistes par l'éducation	Sensibilisation des enseignants et programmes d'action pour promouvoir l'égalité entre les sexes; actions positives en faveur des femmes dans l'enseignement professionnel initial et les écoles de formation professionnelle (études/recherches/documentation/soutien aux bibliothèques); mise en place d'une «Veille sur l'égalité dans l'éducation» disposant d'un budget total de 951 000 euros.		Promouvoir l'égalité entre les sexes dans le processus d'éducation – combattre les stéréotypes	Sensibilisation des enseignants et programmes d'action pour promouvoir l'égalité entre les sexes; actions positives en faveur des femmes dans l'enseignement professionnel initial et les écoles de formation professionnelle (études/recherches/documentation/soutien aux bibliothèques); connexion en ligne des bibliothèques scolaires avec la bibliothèque de la condition féminine du Secrétariat général à l'égalité entre les sexes; - création d'un observatoire chargé du suivi et de l'évaluation des actions concernant l'égalité entre les sexes dans la politique de l'enseignement.	En cours
Hongrie	Combattre les stéréotypes	Un groupe de travail spécial a été constitué dans le but d'examiner cette question. Les activités de ce groupe sont menées dans l'esprit de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010). Le plan stratégique national pour l'égalité entre les sexes (2009-2020) est en préparation. Les priorités de cette stratégie se fondent sur la feuille de route pour l'égalité entre les sexes	Déploiement continu Non précisé	Combattre les stéréotypes sexistes.	Non précisé	Non précisé
Italie	Aucune priorité retenue ou proposée			Combattre la violence à l'égard des femmes	- Suivi et développement des activités des centres locaux, régionaux et nationaux de lutte	Janvier 2008

					contre la violence à l'égard des femmes. - Promotion des services dispensés au numéro d'appel gratuit 1522 sur la violence à l'égard des femmes, qui propose une assistance psychologique, sociale et juridique. - Collecter et publier périodiquement des données sur la violence à l'égard des femmes. - Augmenter le nombre de refuges et de centres d'assistance pour les femmes victimes de violence.	
Lettonie	Améliorer la mise en œuvre et la coordination de la politique d'égalité entre les sexes	Évaluation de l'impact des politiques nationales en termes d'égalité entre les sexes; analyse des indicateurs et autres informations disponibles en Lettonie concernant le programme d'action de Pékin; établissement d'un rapport sur le déploiement du programme d'action de Pékin en Lettonie; élaboration d'un rapport sur l'application de la convention CEDAW en Lettonie; analyse de la situation dans divers secteurs de l'économie dans une perspective d'égalité entre les sexes; diffusion d'informations sur les cas de discrimination sexuelle et les décisions de justice rendues dans ces affaires; renforcement de la capacité du ministère de la protection sociale en tant qu'organe de l'État chargé de l'égalité entre les sexes en Lettonie; analyse de l'application de la législation sur l'égalité entre les sexes par les syndicats dans divers secteurs.	Non précisé	Améliorer la mise en œuvre et la coordination de la politique d'égalité entre les sexes	Évaluation de l'impact des politiques nationales en termes d'égalité entre les sexes; analyse des indicateurs et autres informations disponibles en Lettonie concernant le programme d'action de Pékin; établissement d'un rapport sur le déploiement du programme d'action de Pékin en Lettonie; élaboration d'un rapport sur l'application de la convention CEDAW en Lettonie; analyse de la situation dans divers secteurs de l'économie dans une perspective d'égalité entre les sexes; diffusion d'informations sur les cas de discrimination sexuelle et les décisions de justice rendues dans ces affaires; renforcement de la capacité du ministère de la protection sociale en tant qu'organe de l'État chargé de l'égalité entre les sexes en Lettonie; analyse de l'application de la législation sur l'égalité entre les sexes par les syndicats dans divers secteurs.	Programme national pour l'égalité entre les sexes 2007-2010
Liban	Achèvement de la phase		2008-2009	Mise en œuvre du plan	Publication d'un indice qui aidera	2008

	préliminaire de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la situation libanaise en termes d'égalité entre les sexes	Non précisé		national d'action sociale	les chercheurs à mesurer l'évolution de la situation des femmes dans 11 domaines spécifiques (au moyen de critères cohérents) – projet dirigé par le Comité national des femmes libanaises. Allocation d'un soutien financier aux FTFS; émancipation économique des femmes.	
Lituanie	Combattre la violence à l'égard des femmes	Soutien et assistance aux victimes, prévention, poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs.	Jusqu'en 2015	Combattre la violence à l'égard des femmes	Soutien et assistance aux victimes, prévention, poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs.	2015
Malte	Projet «Living Equality» en faveur de l'intégration de la dimension du genre	Le projet vise spécifiquement: à sensibiliser le personnel de la fonction publique au concept d'égalité entre les sexes; à dispenser une formation continue concernant les outils d'intégration de la dimension du genre au personnel des ministères et des services responsables de l'élaboration des politiques et des programmes; à mettre en place une structure d'exécution et de suivi; à construire un mécanisme de communication en vue de partager les initiatives et les solutions; à susciter le débat et sensibiliser l'opinion; à développer les connaissances en menant des recherches sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets publics.	Non précisé	Intégration de la dimension du genre dans les statistiques relatives à la migration	Non précisé	Selon les fonds alloués 2008
Maroc	Développement du plan d'action concernant l'élaboration de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias Étude sur la diffusion de l'éducation à l'égalité	Non précisé		Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Développement de mécanismes de coordination et de suivi de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.	Non précisé
Territoires palestiniens	Lutte contre la violence à l'égard des femmes		2009-2011		Pas d'indication	

occupés						
Pologne	Poursuite des efforts pour combattre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes	Mise en œuvre du programme national de lutte contre la violence familiale	2006-2016	Aider les femmes à monter leur propre entreprise	Non précisé	En cours
Portugal	Création d'un observatoire de l'égalité entre les sexes	Non précisé	Non précisé	Combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique	Troisième plan national de lutte contre la violence domestique, juin 2007-2010.	De 2007 à 2010
Slovaquie	Préparation d'un nouveau questionnaire pour le concours de l'«employeur attentif à la famille» et approbation du projet pilote		Mai 2009	Soutien à des projets en faveur de l'égalité entre les sexes	Les structures nationales compétentes dispenseront des conseils et un soutien professionnel aux organisations qui proposent des projets.	
Espagne	Création du Conseil pour la participation des femmes	Nouvel organisme chargé d'encourager le dialogue entre l'administration publique et les associations de femmes.	Premier semestre 2009	Aucune priorité retenue ou proposée		
Suède²¹	Aucune priorité retenue ou proposée			Réforme de la politique de la famille	Le gouvernement examinera les conditions précises d'une réforme de la politique de la famille durant son mandat.	Il est prévu de lancer la réforme en 2008.
Syrie	Organisation d'une enquête nationale sur la VFS	Non précisé	Non précisé	Plan d'action pour l'application des recommandations du comité CEDAW	Le plan d'action sera préparé par la CSAF en coopération avec tous les ministères concernés, et avec le soutien de la CESA0-ONU (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)	Non précisé
Tunisie	Renforcement des actions de prévention et de sensibilisation, ainsi que du soutien psychologique et social aux femmes qui ont des besoins spéciaux	Non précisé	Non précisé	Voir la priorité 1		Non précisé
Turquie	Aucune priorité retenue ou proposée			Lutte contre la violence domestique à l'égard des femmes	Renforcer l'application de la législation sur la violence domestique à l'égard des femmes.	2007-2008

²¹ N'a indiqué que les priorités 1 et 2, mais chacune d'elles contenait en fait deux priorités.

Tableau 2: Les priorités proposées par les 24 pays²² pour 2009 peuvent être résumées comme suit:

Domaine Pays	Égalité entre les sexes et émancipation des femmes	Violence fondée sur le sexe	Marché du travail	Concilier vie professionnelle et vie privée	Participation politique	Stéréotypes sexistes	Intégration de la dimension du genre
1. Algérie	1	3					
2. Autriche	1			2			3
3. Chypre		2	1			3	
4. Estonie		2, 3	1				
5. Finlande	3		1				2
6. France		1	2, 3				
7. Allemagne			1, 3			2	
8. Grèce		2	1			3	
9. Hongrie		2		1		3	
10. Italie		1					2
11. Jordanie	1						2
12. Lettonie	1, 2, 3						
13. Liban							
14. Lituanie		3	1			2	
15. Malte	2		1				3
16. Maroc		2			1	3	
17. TPO		3	2		1		
18. Pologne	2	3		1			
19. Portugal		2	1				
20. Slovaquie	1	2					
21. Espagne	1	2			3		
22. Suède		2	1				2
23. Syrie		1, 2, 3					
24. Tunisie	2				1		

Priorité 1: 1; Priorité 2: 2; Priorité 3: 3

²² Qui ont retenu des priorités, soit 24 parmi les 32 pays qui ont répondu, hormis la CE et les ONG.

ANNEXE 1



«Renforcement du rôle des femmes dans la société» Istanbul, 2006

Cadre d'action

Mécanisme d'examen – 2008

«Questionnaire d'Istanbul» pour les pays euro-méditerranéens

A. Questionnaire d'Istanbul

	Examen 2008		Observations
	Actions entreprises/ Résultats obtenus Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	
I. Actions et principes transversaux			
1. Promouvoir une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes			
2. Encourager la promotion des femmes à des postes de direction et de décision (notamment dans la vie politique et économique)			
3. Développer la capacité des institutions publiques nationales et des organisations de la société civile, notamment les associations de femmes			
4. Encourager les campagnes de sensibilisation et les formations afin que les femmes exercent pleinement leurs droits fondamentaux			
5. Continuer à mettre au point des initiatives budgétaires différenciées selon le sexe			
6. Encourager et renforcer les moyens disponibles au niveau national pour collecter et analyser			

régulièrement des données ventilées par sexe			
II. Droits civils et politiques des femmes			
1. Mettre en œuvre et/ou traduire par des réformes législatives et politiques les conventions des Nations unies relatives aux droits fondamentaux des femmes			
2. Permettre l'égalité d'accès à la justice à tous les niveaux			
3. Promouvoir la participation active des femmes au processus de décision politique dans la vie publique			
4. Lutter (par le droit et par des actions) contre toutes les formes de violence envers les femmes			
5. Améliorer la participation entière et égale des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la consolidation de la paix			
III. Droits économiques et sociaux des femmes et développement durable			
1. Garantir l'égalité de traitement et le respect des droits des femmes dans leur accès aux systèmes de sécurité sociale, aux services de santé et installations de soin, et promouvoir des politiques adaptées aux besoins de la famille			
2. Garantir l'égalité d'accès et de traitement, lutter contre la discrimination et promouvoir les droits des femmes dans le domaine de l'éducation, y compris les études primaires, secondaires et supérieures, l'enseignement technique et la formation tout au long de la vie			
3. Améliorer les connaissances sur l'incidence des politiques			

macroéconomiques sur l'emploi et mettre au point des activités de recherche ciblées par sexe permettant d'élaborer des stratégies efficaces visant à renforcer le rôle des femmes dans l'économie			
4. Garantir l'égalité d'accès et de traitement, lutter contre la discrimination et promouvoir les droits des femmes sur le marché du travail, y compris le retour à l'emploi après une longue absence			
5. Favoriser l'esprit d'entreprise chez les femmes			
6. Renforcer la protection et l'intégration des femmes migrantes et veiller à ce qu'elles exercent pleinement leurs droits fondamentaux, notamment en intégrant la dimension du genre dans les études et recherches sur la migration			
IV. Droits des femmes dans le domaine culturel, rôle des communications et des médias			
1. Favoriser l'accès effectif des femmes aux sciences et aux technologies dans le domaine des TIC			
2. Renforcer la participation des femmes aux échanges culturels et au dialogue interculturel			
3. Renforcer la participation des femmes dans les médias et la formation des professionnels des médias en matière d'égalité entre les sexes			

B. Propositions de priorités pour 2009

Priorité 1: Description: Calendrier de mise en œuvre:

Priorité 2: Description: Calendrier de mise en œuvre:

Priorité 3: Description: Calendrier de mise en œuvre:

Instructions pour remplir le questionnaire 2008

A. Synthèse des actions de la période 2007-2008

Nous souhaitons tout d'abord inviter les partenaires EuroMed à rédiger une page de présentation succincte en couverture du questionnaire (document d'une page, au format Word) exposant leurs principales priorités durant la période 2007-2008, ainsi que les résultats obtenus.

B. «Questionnaire d'Istanbul»

«Conclusions d'Istanbul»:

Sur la base de l'expérience acquise en 2007, les divers aspects couverts par les «Conclusions d'Istanbul» ont été résumés dans le but de simplifier le présent questionnaire. Une première section portant sur des thèmes transversaux a été créée. Les trois piliers figurant dans les «Conclusions d'Istanbul» ont été conservés, mais les questions relatives à chaque pilier ont été simplifiées.

Il n'est pas obligatoire de remplir la totalité du questionnaire. Les thèmes qui ne s'appliquent pas au contexte actuel de chaque pays ne doivent pas être abordés.

«Examen – 2008»:

Actions entreprises ou prévues/Résultats obtenus:

Veuillez ne mentionner que les activités menées ou en préparation durant la période qui va de septembre 2007 à juillet 2008 (N.B. Même si l'action ou la mesure s'étend au-delà de juillet 2008, elle doit avoir été entamée entre septembre 2007 et juillet 2008) et/ou les résultats obtenus durant cette période. Dans le cas d'activités en préparation, veuillez indiquer le calendrier prévu.

Les réponses doivent être fournies de manière factuelle et concise.

Calendrier de mise en œuvre:

Il peut s'agir:

- du délai dans lequel une certaine activité a été ou sera entreprise;
- de la date à laquelle un certain résultat devrait être obtenu;
- de la date d'entrée en vigueur de nouvelles politiques, d'un nouveau cadre législatif, etc.

«Observations»:

Indiquer ici toute autre information ou présenter les observations considérées comme pertinentes.

C. Proposition de priorités pour 2009

«Priorité n.»:

Indiquer jusqu'à trois priorités au niveau national pour 2009 (par ordre d'importance).

«Description»:

Décrire brièvement la priorité mentionnée, notamment en indiquant les activités envisagées et les résultats prévus (par exemple: adoption d'une nouvelle loi interdisant toute violence à l'égard des femmes).

«Calendrier de mise en œuvre»:

Il peut s'agir:

- du délai dans lequel une certaine activité a été ou sera entreprise;
- de la date à laquelle un certain résultat devrait être obtenu;
- de la date d'entrée en vigueur de nouvelles politiques, d'un nouveau cadre législatif, etc.

Le questionnaire doit être renvoyé à Mme Imma Roca I Cortés (immaculada.roca-i-cortes@ec.europa.eu), avec copie à Mme Ina de Vos (clarina.de-vos@ec.europa.eu).

ANNEXE 2

CONCLUSIONS MINISTÉRIELLES SUR LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

1. Les partenaires de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le «renforcement du rôle des femmes dans la société», qui s'est tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Istanbul sous les auspices de la présidence finlandaise du Conseil de l'UE, se fondant sur les engagements internationaux, régionaux et nationaux qu'ils partagent²³, sont convenus d'œuvrer dans le cadre d'action commun suivant pour renforcer le rôle des femmes dans les domaines politique, civil, social, économique et culturel, ainsi que pour lutter contre la discrimination.
2. Cette conférence a fait suite à la déclaration de Barcelone de 1995 et au programme de travail quinquennal adopté lors du sommet euro-méditerranéen de Barcelone en 2005, qui marquait le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen. Il a été déclaré à cette occasion que les partenaires adopteraient «des mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes», tout en tenant compte de la conférence préparatoire de Rabat qui a eu lieu du 14 au 16 juin 2006.
3. Les ministres euro-méditerranéens ont souligné qu'une participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité dans toutes les sphères de la vie constituait un élément essentiel de la démocratie et ont confirmé que seule la participation de tout un chacun et une action énergique permettraient aux femmes de la région de réaliser leurs ambitions et leurs aspirations et, par extension, de contribuer à la réalisation des objectifs premiers de la déclaration de Barcelone: établir un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité partagée dans la région méditerranéenne. Cet objectif, fondé notamment sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement durable, ne peut être atteint que si toutes les femmes se voient garantir la pleine jouissance de leurs droits.
4. Les partenaires euro-méditerranéens inscriront les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels des femmes au programme de leurs dialogues, notamment dans le cadre des accords d'association, des plans d'action au titre de la politique européenne de voisinage ainsi que des programmes et projets de l'UE.
5. Dans ce cadre, les ministres reconnaissent qu'un dialogue et une coopération renforcée entre les acteurs gouvernementaux et autres dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne est nécessaire. Cela passera par l'encouragement du dialogue entre parlementaires au sein de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, de même qu'avec les organisations de la société civile, les associations de femmes, les jeunes, les syndicats, les entreprises et les associations professionnelles, conformément à la législation nationale selon le cas, ainsi que par la coopération entre les administrations nationales, régionales et locales.
6. Tous les partenaires euro-méditerranéens s'engagent à mobiliser des ressources financières pour aider à la mise en œuvre de ce cadre d'action. Outre le financement national, l'Union européenne fournira des ressources appropriées pour sa mise en œuvre aux niveaux national et régional sous la forme d'une assistance technique et financière fournie par l'intermédiaire de l'IEVP, de contributions bilatérales des

²³ Au nombre de ces engagements figurent notamment: le traité instituant la Communauté européenne (1957); la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979); le programme d'action de la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994); la déclaration et le programme d'action de Pékin (1995); la déclaration du Caire qui a été diffusée lors du premier sommet des femmes arabes (2000); la déclaration du millénaire et les objectifs du millénaire pour le développement (2000); la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité; le plan d'action de l'Organisation des femmes arabes (2001); la déclaration de Tunis qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2004; la déclaration d'Alger qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2005; les résultats de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies et la déclaration de la Commission de la condition de la femme adoptée lors de sa 49^e réunion (mars 2005, Pékin + 10); la déclaration de Khartoum qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2006; le consensus européen pour le développement (2006); les Constitutions des pays partenaires qui reconnaissent le principe de non-discrimination à l'égard des femmes.

États membres de l'UE, de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et d'autres instruments financiers appropriés.

7. Reconnaissant que les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme incluent l'obligation de garantir les mêmes droits aux hommes et aux femmes de jouir de l'ensemble de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, les partenaires euro-méditerranéens feront leur cette approche globale, qui s'appuie sur les priorités interdépendantes suivantes, liées entre elles:

- les droits civils et politiques des femmes;
- les droits sociaux et économiques des femmes et le développement durable;
- les droits des femmes dans le domaine culturel, ainsi que le rôle des communications et des médias.

8. Les partenaires euro-méditerranéens, conformément aux engagements internationaux qu'ils partagent, poursuivront l'objectif consistant à renforcer le rôle des femmes en intégrant le principe du plein exercice, par celles-ci, de leurs droits fondamentaux ainsi que leurs besoins dans tous les programmes, projets et autres activités pertinentes du partenariat euro-méditerranéen et en appuyant des mesures spécifiques en faveur des femmes.

9. Les ministres euro-méditerranéens invitent la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Tampere (Barcelone VIII) à accueillir favorablement ces engagements et à convenir de dresser un bilan périodique des progrès réalisés. Les ministres euro-méditerranéens ont marqué leur accord sur le cadre d'action suivant:

Droits civils et politiques des femmes

10. Conformément à l'esprit et à la lettre de la déclaration de Barcelone et au programme de travail quinquennal, les partenaires euro-méditerranéens s'emploieront à prendre les mesures suivantes:

a) veiller à ce que les conventions de l'ONU relatives aux droits fondamentaux des femmes, auxquelles les partenaires euro-méditerranéens sont parties, plus particulièrement la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif, soient effectivement et intégralement appliquées et traduites dans les faits par des réformes dans la législation et les politiques menées;

b) donner aux femmes et aux hommes une égalité d'accès à la justice à tous les niveaux;

c) lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, garantir aux femmes protection et réparation en cas d'atteinte à leurs droits; protéger les droits fondamentaux des femmes victimes de la violence, sous toutes ses formes, particulièrement la violence domestique, la traite des êtres humains, les pratiques traditionnelles nuisibles et les violences à l'égard des femmes migrantes;

d) permettre aux femmes de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux tâches de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix, notamment en appliquant les résolutions des Nations unies, dont la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité;

e) développer une meilleure connaissance de la situation des femmes dans les zones de conflit, renforcer la protection des femmes et de leurs droits en cas de guerre, d'occupation étrangère ou de conflit violent et sensibiliser davantage à ces questions; atténuer les effets négatifs des conflits armés sur la situation des femmes dans la région, promouvoir leurs droits juridiques et prévenir les actions visant à inciter les femmes à commettre des attentats ou à les recruter dans ce but;

f) veiller à ce que les autorités chargées de faire respecter la loi soient attentives aux droits fondamentaux des femmes et les respectent. Encourager les échanges de vues et d'expériences sur les questions liées à la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes;

g) renforcer le rôle des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, conformément à la législation nationale s'il y a lieu, ainsi que celui des parlements et des autorités locales

dans la défense et la promotion des droits des femmes. Contribuer au renforcement des moyens et des capacités de travail en réseau des organisations de la société civile qui s'emploient à défendre l'ensemble des droits fondamentaux des femmes et à favoriser le plein exercice de ces droits;

h) encourager la participation active des femmes à tous les niveaux des pouvoirs exécutif et judiciaire où se prennent les décisions politiques, notamment en renforçant leur présence, à part entière et sur un pied d'égalité, dans les mécanismes électoraux (comme candidates et comme électrices), y compris par le biais de mesures temporaires spéciales aux niveaux national et local. Contribuer à renforcer la capacité des administrations publiques à intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes;

i) encourager l'éducation des citoyens en matière de droits de l'homme et de responsabilités civiques;

j) garantir la mise en place de politiques, de législations et d'infrastructures adéquates pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes;

k) veiller à mettre en place des bureaux nationaux de médiation ou d'autres mécanismes institutionnels qui serviront à lutter contre la discrimination;

l) encourager les campagnes de sensibilisation et les formations visant à ce que les femmes exercent pleinement tous leurs droits fondamentaux.

Droits sociaux et économiques des femmes et développement durable

11. Afin d'œuvrer à une augmentation et à une amélioration de l'emploi des femmes, à un renforcement de l'insertion sociale, à une réduction des disparités entre les femmes des régions rurales et celles des zones urbaines et à une meilleure connaissance de la contribution des femmes à l'économie dans son ensemble, les partenaires euro-méditerranéens prendront les mesures suivantes:

a) instaurer l'égalité des chances et lever les obstacles afin que les femmes puissent travailler ou être recrutées, avoir un emploi ou le conserver;

b) garantir l'égalité de traitement et promouvoir les droits des femmes, en particulier ceux des femmes vulnérables, dans les systèmes de sécurité sociale;

c) faire en sorte que les hommes et les femmes puissent bénéficier de façon égale de services de santé adaptés;

d) promouvoir des politiques en faveur de la famille visant à concilier vie professionnelle et vie familiale, en particulier des services de soins et de garde à des coûts abordables pour les enfants, les personnes âgées et les autres personnes dépendantes, et instaurer un cadre professionnel qui convienne aux femmes du point de vue du transport, de la sécurité et de la non-discrimination sur le lieu de travail;

e) promouvoir et renforcer les moyens disponibles au niveau national pour collecter et analyser à intervalles réguliers des données ventilées par sexe, y compris en ce qui concerne le secteur informel et l'incidence des réformes macroéconomiques sur les femmes et les hommes;

f) améliorer les connaissances relatives à l'incidence des politiques macroéconomiques sur l'emploi des femmes et des hommes et mettre au point des activités de recherche ciblées par sexe afin d'élaborer des stratégies efficaces visant à renforcer le rôle des femmes dans l'économie;

g) continuer à mettre au point des initiatives budgétaires différenciées selon les sexes et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté qui soient plus efficaces tant au niveau national qu'au niveau local;

h) faire en sorte que les femmes soient représentées dans les processus de prise de décisions au niveau économique et y participent, plus particulièrement au sein des organismes patronaux, des syndicats et des autres structures socio-économiques;

i) promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes en améliorant notamment l'accès des femmes à la propriété foncière, aux financements, aux marchés, à l'information, à la formation et au travail en réseau, et encourager les institutions financières à adapter leurs produits en fonction des besoins des femmes, plus particulièrement en proposant du microcrédit;

j) faire en sorte que les femmes prennent en main leur destin en leur facilitant l'accès à l'éducation à tous les niveaux, ainsi qu'à la formation professionnelle et technique. Dans ce cadre:

- l'objectif étant de diminuer de moitié d'ici à 2010 le taux d'analphabétisme chez les femmes, lancer des campagnes d'alphabétisation axées principalement sur les femmes pauvres et en zone rurale et proposer davantage de mesures d'encouragement pour inciter les femmes à exiger d'apprendre à lire et à écrire,

- instaurer des mesures d'encouragement à l'intention des familles, en particulier dans les zones rurales et pauvres, afin de les inciter à envoyer les filles à l'école,

- promouvoir des cours de formation professionnelle et technique destinés spécifiquement aux femmes dans des secteurs d'emploi diversifiés,

- augmenter le nombre de formatrices (y compris au niveau décisionnel) et intégrer dans la formation des formateurs le principe du plein exercice, par les femmes, de l'ensemble de leurs droits fondamentaux,

- encourager l'aide à l'après-formation en établissant des liens appropriés entre des partenaires tels que les organismes de formation et les agences nationales de l'emploi et, dans les cas des femmes exerçant une activité indépendante, les institutions de microfinancement et les services d'aide aux entreprises,

- promouvoir des modules destinés à améliorer les compétences de gestion économique et financière des femmes chefs d'entreprise, des coopératives de femmes, des associations de citoyens, etc.,

- assurer la participation des femmes aux programmes de bourses récemment établis à l'intention des universitaires des pays partenaires euro-méditerranéens et aux systèmes de subventions à la mobilité destinés au personnel de l'enseignement supérieur,

- faciliter l'apprentissage tout au long de la vie afin d'apporter aux femmes les compétences qui leur permettront de s'adapter à un marché du travail en rapide évolution,

- proposer des programmes d'orientation pour aider les femmes à réintégrer le marché du travail après une absence ou pour les diriger vers de nouveaux secteurs;

k) améliorer la connaissance du rôle des femmes dans les migrations et approfondir les recherches dans ce domaine (causes, processus, plein exercice des droits fondamentaux et incidence sur les femmes dans les pays d'origine et les pays d'accueil) et intégrer la dimension du genre dans les études et les statistiques relatives aux migrations. Renforcer la protection et l'intégration des femmes migrantes et veiller à ce qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux;

l) faire mieux connaître aux femmes migrantes leurs droits et leurs devoirs dans le pays d'accueil et renforcer leur rôle en tant qu'acteurs du développement dans leur pays d'accueil et leur pays d'origine.

Droits des femmes dans le domaine culturel et rôle des communications et des médias

12. Les partenaires euro-méditerranéens s'emploieront à prendre les mesures suivantes:

a) promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dans l'éducation et la culture et lutter contre les discriminations dans ce domaine, afin de transmettre une image positive et non stéréotypée des filles et des femmes et, le cas échéant, d'élaborer de nouveaux supports pédagogiques. Former les enseignants à tous les niveaux aux valeurs d'égalité et à la non-discrimination et associer les parents aux activités appliquant des méthodes éducatives tenant compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes;

- b) favoriser l'accès effectif des femmes aux sciences et aux technologies dans le domaine des TIC et aux activités visant à donner aux femmes une culture informatique ainsi qu'une formation et un apprentissage dans les sciences et les technologies liées aux TIC;
- c) promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes dans les médias;
- d) lutter contre la violence à caractère sexiste sous toutes ses formes, notamment par le biais d'activités de recherche, de campagnes de sensibilisation associant les hommes et les garçons, de l'éducation, de campagnes de presse, de numéros d'appel gratuits et d'urgence, de réseaux institutionnels et de l'échange d'expériences, de vues et de bonnes pratiques dans la région euro-méditerranéenne;
- e) renforcer la participation des femmes aux échanges culturels et au dialogue interculturel;
- f) promouvoir la recherche sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias afin d'atténuer les stéréotypes négatifs à caractère sexiste. Inciter les organismes de régulation des médias à procéder dans le cadre de leur mandat à un suivi des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes;
- g) encourager les professionnels des médias à suivre des formations concernant le plein exercice, par les femmes, de leurs droits fondamentaux et augmenter le nombre de femmes parmi les professionnels du secteur des médias. Encourager la promotion des femmes à des postes de premier plan dans les médias. Renforcer les moyens dont disposent les associations de femmes au niveau national et les ONG pour engager un dialogue avec les médias;
- h) lutter contre la représentation stéréotypée des femmes dans les productions artistiques, augmenter le nombre de femmes dans les professions artistiques et veiller à une meilleure reconnaissance de leur contribution à l'art et à la culture à travers l'histoire et à notre époque;
- i) encourager les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, conformément à la législation nationale s'il y a lieu, à défendre et à mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir le plein exercice, par les femmes, de l'ensemble des droits fondamentaux ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

Mécanisme d'examen

13. Les partenaires euro-méditerranéens s'engagent à œuvrer en vue d'atteindre les objectifs figurant dans le présent document au cours des cinq prochaines années. À cet égard, ils invitent le comité Euromed à organiser au moins une fois par an, au niveau des hauts fonctionnaires, une réunion Euromed ad hoc d'experts pour faire le bilan de la mise en œuvre des mesures figurant dans les présentes conclusions et à informer la conférence euro-méditerranéenne annuelle des ministres des affaires étrangères. Une conférence ministérielle euro-méditerranéenne de suivi chargée d'étudier les questions liées au plein exercice, par les femmes, de l'ensemble des droits fondamentaux et d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures concernées aura lieu en 2009.